



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de rentrée

2021 // 2022

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'HÉRAULT

Edito



Cette troisième édition du dossier de rentrée de l'Hérault vise l'objectif de porter à la connaissance de tous les usagers du service public d'éducation les domaines de notre action éducatrice, les dispositifs existants pour accompagner les élèves, les parents et les personnels et des actions, parmi les plus représentatives, montrant l'engagement et l'enthousiasme des personnels pour s'acquitter de notre mission d'aider au développement personnel de chaque enfant et adolescent. Pour répondre à cet enjeu, cette année 2021 a été marquée par la création du Service Départemental Jeunesse Engagement Sport (SDJES) au sein de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Hérault dans le but de mieux articuler les différents temps de l'enfant et ainsi d'assurer la continuité éducative.

Notre action collective, conformément à la circulaire du 24 juin 2021, consolide quatre dimensions essentielles : - l'École comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général - l'École comme lieu où se construisent le rapport à l'autre et la vie en société, adossés aux valeurs de la République et à une culture humaniste - l'École comme lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'École inclusive - l'École comme lieu fondé sur une équipe éducative soudée.

En appui des évaluations nationales (CP, CE1, 6ème, 2nde) qui produisent des repères sur les acquis des élèves et ainsi permettent les adaptations didactiques et pédagogiques pour mieux accompagner les élèves, le sujet de la continuité éducative reste pleinement d'actualité non seulement dans le contexte sanitaire, mais aussi et surtout pour mieux considérer les élèves dans les différents temps (scolaire et non scolaire) de leur quotidien, sans oublier les difficultés auxquelles certains doivent faire face et qui peuvent contrarier la continuité de leurs apprentissages (maladie, accident, handicap...). Ce sujet de la continuité éducative et pédagogique sur et pour lequel les parents sont forcément concernés sera assurément une question majeure cette année afin que, dans chaque école et établissement scolaire, nous soyons assurés de ne laisser aucun élève au bord du chemin.

Nous poursuivrons et renforcerons bien sûr le travail engagé depuis plusieurs rentrées déjà sur les savoirs fondamentaux. Nous concentrerons aussi l'attention sur l'éducation aux valeurs de la République, premier axe du projet académique, car il n'est pas besoin de démontrer l'impact positif du climat sur les apprentissages dès lors que celui-ci permet à chaque élève de vivre son quotidien scolaire de manière apaisée dans le respect de ses différences. Cela nécessite une mobilisation collective autour de principes et règles partagées au sein de chaque communauté éducative. La démarche d'auto-évaluation des écoles et établissements constitue à cet égard un levier intéressant et efficace.

Ce dossier montrera une fois encore, le dynamisme existant dans le département et le volontarisme collectif à vouloir offrir, à tous les élèves, les conditions favorables de leur réussite. Que l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale de l'Hérault, les élus, les associations, les parents d'élèves... tous ceux qui contribuent à offrir un accompagnement de qualité aux élèves soient ici remerciés pour leur mobilisation au quotidien.

Christophe MAUNY | Inspecteur d'académie
Directeur académique
des services de l'Éducation nationale
du département de l'Hérault

Sophie BÉJEAN | Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités

Sommaire

STATISTIQUES GÉNÉRALES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DANS L'HÉRAULT - 2021	7
ACCUEILLIR LES ÉLÈVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS	9
ASSURER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DURANT LA PANDÉMIE10
LES 20 CIRCONSCRIPTIONS DU 1ER DEGRÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE12
CIRCONSCRIPTION DE BEDARIEUX13
CIRCONSCRIPTION DE BEZIERS CENTRE14
CIRCONSCRIPTION DE BEZIERS NORD15
CIRCONSCRIPTION DE BEZIERS SUD16
CIRCONSCRIPTION DE BEZIERS VILLE17
CIRCONSCRIPTION DE CASTELNAU-LE-LEZ18
CIRCONSCRIPTION DE FRONTIGNAN LITTORAL19
CIRCONSCRIPTION DE GIGNAC20
CIRCONSCRIPTION DE LATTES21
CIRCONSCRIPTION DE LODEVE22
CIRCONSCRIPTION DE LUNEL23
CIRCONSCRIPTION DE MONTPELLIER CENTRE24
CIRCONSCRIPTION DE MONTPELLIER EST25
CIRCONSCRIPTION DE MONTPELLIER NORD26
CIRCONSCRIPTION DE MONTPELLIER OUEST27
CIRCONSCRIPTION DE MONTPELLIER SUD28
CIRCONSCRIPTION DE PEZENAS29
CIRCONSCRIPTION DE SAINT-JEAN DE VEDAS30
CIRCONSCRIPTION DE SAINT-MATHIEU DE TREVIERIS31
CIRCONSCRIPTION DE SETE32
LES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ34
LE BASSIN DE FORMATION BEZIERS35
LE BASSIN DE FORMATION DE CENTRE HERAULT36
LE BASSIN DE FORMATION DE LUNEL37
LE BASSIN DE FORMATION DE MONTPELLIER NORD38
LE BASSIN DE FORMATION DE MONTPELLIER SUD39
LE BASSIN DE FORMATION PIC ST LOUP40
LE BASSIN DE FORMATION BASSIN DE THAU41
LES OFFRES DE FORMATIONS DANS LES COLLEGES DE L'HERAULT43
ANNUAIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'HÉRAULT46
INCLURE TOUS LES ÉLÈVES DANS LES APPRENTISSAGES	53
ACCUEIL ET SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS54
SCOLARISER LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP56
SCOLARISER LES ENFANTS MALADES57
LES UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE58
LE PIAL (PÔLE INCLUSIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉ)59
LES DISPOSITIFS ET LES STRUCTURES D'ADAPTATION60
L'ACCUEIL ET LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES ALLOPHONES62
LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES À HAUT POTENTIEL, EHP63
ACCOMPAGNER TOUS LES ÉLÈVES VERS LEUR RÉUSSITE SCOLAIRE.	65
L'ÉDUCATION PRIORITAIRE REP ET REP+66
100% DE RÉUSSITE67

LES JEUNES EN SITUATION DE DÉCROCHAGE68
ORIENTATION ET PARCOURS DES ÉLÈVES69
LES CIO DE L'HERAULT70
LA REFORME DU BACCALAUREAT71
LE PLAN MERCREDI : PENSER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE72
COMPRENDRE, APPRENDRE ET AGIR DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI	73
LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC)74
L'ÉDUCATION MUSICALE ET LE PLAN CHORALE75
LES ARTS VISUELS76
100% EAC (ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE)77
LE PARCOURS SCIENTIFIQUE78
L'EPS ET LE SPORT SCOLAIRE79
FAIRE ENTRER L'ÉCOLE DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE81
L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES (ELV) DANS LE 1ER DEGRÉ82
L'ELCO / EILE83
L'OCCITAN84
LE PLAN FRANÇAIS85
LE PLAN MATHÉMATIQUES VILLANI -TORROSSIAN86
L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE87
PARCOURS CITOYEN : ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET ÉDUCATION À LA DÉFENSE88
SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (SDJES-34)	89
SOUTENIR LES ÉLÈVES, LES PERSONNELS ET LES ÉTABLISSEMENTS	95
LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET LA CITOYENNETÉ96
PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SCOLAIRES (PLCVS)97
LA PROMOTION DE LA SANTÉ EN FAVEUR DES ÉLÈVES98
LE SERVICE D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ÉLÈVES99
PÔLE MEDICO-SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS	100
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS	101
LE COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)	102
L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT DANS L'HÉRAULT	103
LA DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ	104
LE 1 ^{ER} DEGRÉ	105
LE 2 ND DEGRÉ : LES COLLÈGES	106
LE 2 ND DEGRÉ : LES LYCÉES	107
ANNEXES	108
ORGANIGRAMME	109
DE SEPTEMBRE 2020 À JUILLET 2021, QUELQUES TEMPS FORTS DE LA DSDEN 34	110
LES CONTRIBUTEURS	116

Le 1^{er} DEGRÉ :

PUBLIC

- Prévisions d'effectifs : **98 530** élèves
- Nombre d'enseignants : **6 140**
- **22** circonscriptions dont **2** ASH
- **7** bassins de formation
- **618** écoles publiques
- **69** dispositifs ULIS écoles



Ecole Primaire Riquet-Renan de Béziers, septembre 2020

PRIVÉ

- Prévisions d'effectifs : **13 268** élèves
- Nombre d'enseignants : **587**
- **57** écoles sous contrat
- **21** écoles hors contrat
- **3** dispositifs ULIS écoles

Le 2nd DEGRÉ :

PUBLIC

- Nombre d'enseignants : **6 962** (clg, lyc et post bac)

LES COLLÈGES

- Prévisions d'effectifs : **47 490** élèves
- **77** collèges + **3** UPP, **1** EREA et une cité scolaire
- **23** SEGPA
- **56** dispositifs ULIS

LES LYCÉES

- **32** lycées + **1** SEGT
- Prévisions d'effectifs : **33 943** élèves
 - **24 586** en LG/LGT
 - **9 357** en LP
 - **10** dispositifs ULIS

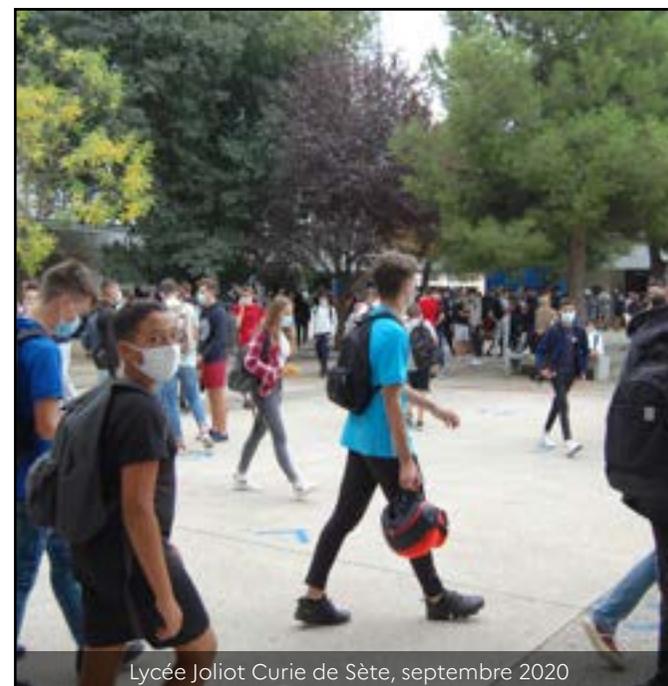
PRIVÉ

- Nombre d'enseignants : **1 134** (clg, lyc, post bac)
- **23** collèges sous contrat
- **11** lycées sous contrat
- **2** Prévisions d'effectifs Post bac : **599**
- **2** dispositifs ULIS collège
- Prévisions d'effectifs collèges **9 048**
- Prévisions d'effectifs LGT: **4 249**
- Prévisions d'effectifs LP : **972**
- Prévisions d'effectifs Post bac : **599**

Post BAC :

PUBLIC

- Prévisions d'effectifs : **4 134** étudiants
 - BTS : **2 884**
 - CPGE : **1 369**
- **2** GRETA
- **1** CFA offrant **30** formations sur 12 établissements / 733 apprentis en 2019
- **7** CIO
- **1** CANOPE



Lycée Joliot Curie de Sète, septembre 2020



ACCUEILLIR LES ÉLÈVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

École primaire Blaise Pascal à Montpellier, octobre 2020

ASSURER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DURANT LA PANDÉMIE

Un recueil de ressources interactif pour le 1^{er} degré

Le groupe académique de travail pour la Continuité Pédagogique piloté par la Rectrice et coordonné par le DASEN 34 a élaboré un recueil de ressources, classées par cycles et par domaines disciplinaires afin d'accompagner parents et enseignants dans la mise en place de la continuité pédagogique.

Ce livret interactif est mis à jour très régulièrement.

Il valorise les ressources « clés en main » produites chaque semaine par les Conseils Pédagogiques Départementaux Arts et culture, Langues Vivantes, EPS et les différents centres ressources de la DSDEN de l'Hérault (écolothèque, centre ressources Educ'Natur 34, Centre ressources des Orpellières, Centre ressources Education à la culture numérique) ainsi que celles du pôle d'expertise maternelle et de CPC de différentes circonscriptions de l'Hérault. Ces « ressources locales » sont facilement identifiables grâce à un logo dédié.

De même, il est aisé de repérer les ressources adaptées aux EBEP, Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers, les applications ou encore celles dites « débranchées » c'est-à-dire ne nécessitant pas que l'élève soit face à un écran.

Ce recueil a été largement diffusé par les CPC et via les réseaux sociaux afin de rencontrer son public-cible. De nombreux retours témoignent de son utilité. Il a eu un rayonnement dans l'Hérault et au-delà, se retrouvant à l'honneur sur des sites de circonscriptions de différentes académies, au niveau national (Eduscol Prim'abord) et même international (RIRE : réseau d'information pour la réussite éducative, Québec).

VADEMECUM POUR LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Ce vademecum a pour vocation de donner à la communauté éducative des repères pour la continuité pédagogique.

Nourri depuis le 16 mars par les observations de tous (chefs d'établissements, enseignants, parents, élèves), il s'adresse à la fois aux enseignants et aux parents, et sera régulièrement mis à jour.

ENSEIGNANTS
PARENTS

Version du 29 avril 2020

ACADÉMIE DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Des évolutions régulières

Au fil des semaines, le document interactif (genially) s'est enrichi pour répondre au mieux aux besoins en fonction de l'évolution de la situation.

Ainsi, début avril, un post-it « et pendant les vacances ? » a vu le jour. Il invite parents et enseignants à adopter un rythme de repos et donne accès à des activités de détente éducatives.

Début mai, c'est un post-it dédié au retour à l'école qui a fait son apparition. Il renvoie à des ressources classées en 6 parties:

- on se protège! (gestes barrières)
- on s'exprime! (autour des émotions)
- on s'adapte! (tenir compte des contraintes)
- on s'informe! (comprendre la situation)
- on pense! (développer l'esprit critique et la conscience collective)
- on cible! (les fondamentaux)

Un vademecum parents-enseignants

Un seul outil pour un double public-cible.

Des points de vigilance sont pointés et alimentés de différentes infographies afin de constituer un appui fort dans la relation entre les enseignants et les familles.

L'outil se veut dynamique et attractif.



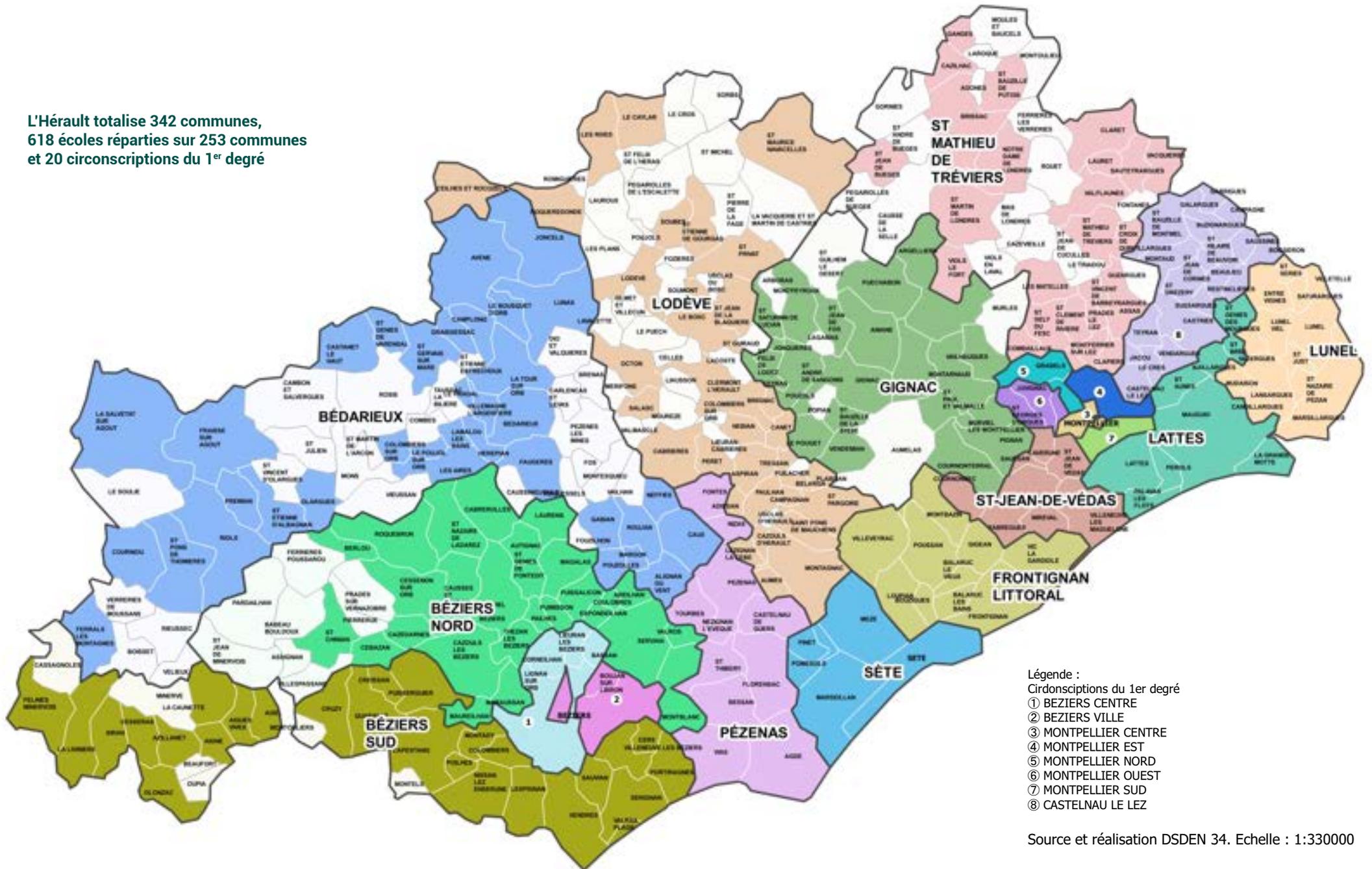
[Lien](#)



École maternelle Jean Jacques Rousseau à Montpellier, le jour de la rentrée scolaire septembre 2020.

LES 20 CIRCONSCRIPTIONS DU 1ER DEGRÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'Hérault totalise 342 communes, 618 écoles réparties sur 253 communes et 20 circonscriptions du 1^{er} degré



Source et réalisation DSDEN 34. Echelle : 1:33000

CIRCONSCRIPTION DE BEDARIEUX



IEN : Jean-Marc LAPEGUE

Equipe de circonscription :

Secrétaire : David FERNANDEZ

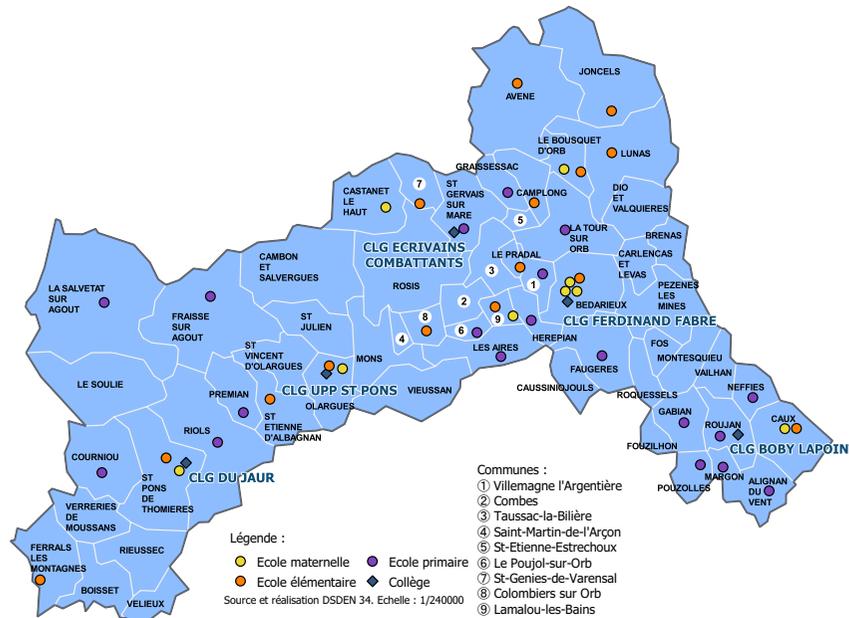
CPC : Nathalie MEURICE, Mathieu PHILIPPON & Sylvain TAUSSAC

Enseignants référents : Maryline OBINO & Najet MOUH.



43 écoles publiques :
 9 écoles maternelles
 15 écoles élémentaires
 19 écoles primaires
 130 classes + 2 ULIS
 Prévisions Rentrée 2021 : 2791 élèves

3 secteurs de collège :
 Roujan
 Bédarieux et St Gervais sur Mare (UPP)
 Olargues et Saint Pons de Thomières (UPP)



Contact

Téléphone :
 04 67 95 15 67
 Mail :
 Ce.0341563p@ac-montpellier.fr



PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

La circonscription de Bédarieux couvre un vaste territoire de 1230 km². Elle est placée au cœur du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et se déploie sur toute la Haute Vallée de l'Orb.

On y trouve des zones de moyenne montagne au Nord et de plaine au Sud.

Les territoires de la circonscription réalisent depuis plusieurs années une transition et une mutation économique tournées vers le secteur du tourisme vert, du thermalisme avec les centres de cure en maintenant une tradition agricole et viticole ancienne.

L'éducation nationale a tissé un maillage d'écoles à taille humaine en proximité des villages du secteur. Ainsi les professionnels de ces établissements ruraux construisent des réseaux de mutualisation et d'échange d'expériences et d'expertises.

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

Dynamique de coopération professionnelle : l'accompagnement pédagogique et didactique des enseignants. Accompagner et former les enseignants aux spécificités pédagogiques des écoles rurales et de montagnes. Développer et animer des réseaux de coopérations et de mutualisation.

Développer les pratiques de recherche et de manipulation en résolution de problème : Accroître et structurer les démarches de recherche heuristiques et de manipulation en mathématiques du cycle 1 au cycle 3.

Développer les pratiques et les engagements éco-citoyens des élèves de la circonscription, Porter des valeurs :
 Développement d'une culture d'éco-citoyen dès le cycle 1 jusqu'au collège.

FOCUS

FOCUS n° 1
Démarche en mathématiques:
 Evaluation des acquis communs fin de cycle 1 – formation et accompagnement des équipes enseignantes sur les procédures de résolution de problème du cycle 1 au cycle 3.

FOCUS n° 2
Accompagnement des pratiques artistiques et culturelles
 Participation aux projets fédérateurs départementaux d'Éducation Artistique et Culturel.
 Avec les soutiens importants des élus des communes et des communautés de communes.

FOCUS n° 3
Soutien aux démarches éco citoyenne et de labellisation E3D. Soutien de l'enseignement de l'EDD, des actions d'éco citoyen responsable et dans les démarches de reconnaissance et de mutualisation des expériences d'éco-labellisation.

CIRCONSCRIPTION DE BEZIERS CENTRE

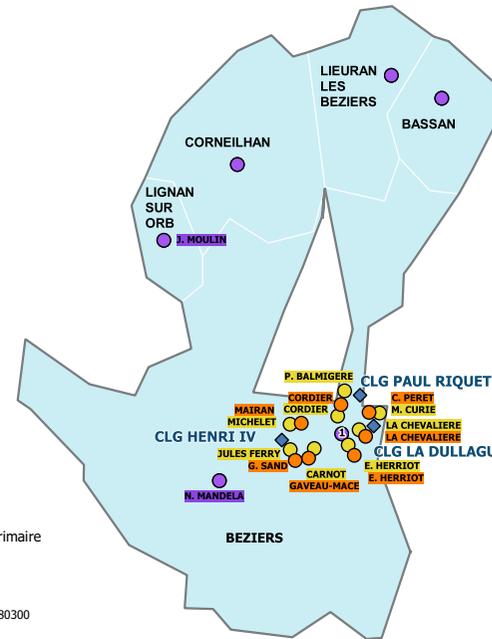
IEN : **Hélène OLIE**

Equipe de circonscription :

Secrétaire : **Anne-Marie MORIN**,CPC : **Céline RODRIGUES-VIEIRA, Claudine BRU & Emmanuel CALMES**Référente Mathématiques : **Johanna LIGNY**Coordonnateurs REP+ et REP : **Christine LECLERCQ & Sébastien CALVET**

21 écoles publiques :
 8 écoles maternelles
 7 écoles élémentaires
 6 écoles primaires
 190 classes + 3 ULIS + 1 dispositif moins de 3 ans
 Prévisions Rentrée 2021 : 4023 élèves

3 secteurs de collège :
 Paul Riquet, REP+
 Henri IV, REP
 La Dullague



Légende :

- Ecole maternelle
- Ecole élémentaire
- Ecole primaire
- ◆ Collège

Ecoles :
 ① EPPU RIQUET-RENAV

Source et réalisation DSDEN 34. Echelle : 1/80300

Contact

Téléphone :

04 48 18 54 81

Mail :

Ce.0342372u@ac-montpellier.fr



PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

- 17 écoles situées sur la ville de Béziers et 4, sur 4 communes, en proximité de la ville ;
- Des écoles de 3 à 21 classes ; 6 écoles en REP+, 5 en REP, 10 hors éducation prioritaire ;
- Des directrices et directeurs d'école stables ;
- Des équipes enseignantes qui se stabilisent avec un pourcentage important de jeunes enseignants ;
- Une mobilité importante des familles sur le centre-ville de Béziers entraînant une discontinuité des parcours scolaires et constituant un frein dans le traitement de la difficulté scolaire ;
- 38 classes dédoublées en REP+ et REP (GS, CP, CE1) ;
- Une école primaire avec un cursus occitan ;
- 2 écoles élémentaires dans le projet EMILE ;
- Béziers avec le label « cité éducative » obtenu en 2021.

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

- Mettre en œuvre un plan d'actions visant à accompagner les enseignants dans l'évolution de leurs pratiques avec une montée en puissance de la formation Plan mathématiques et Plan français ;
- Travailler, au sein de chaque équipe d'école, à construire, pour chaque élève, un parcours complet et adapté ;
- Accompagner les dédoublements de classes (GS, CP, CE1) par le suivi des équipes et l'ouverture vers des modalités d'enseignement innovantes ;
- Renforcer l'alliance éducative écoles/familles en créant des espaces de communication, de rencontres et d'échanges ;
- Dynamiser la politique de réseau avec les collèges Henri IV et Paul Riquet.

FOCUS

FOCUS n° 1

Un projet théâtre interdisciplinaire. Le projet multi partenarial théâtre a permis aux élèves des cycles 3 des écoles Nelson Mandela, Riquet Renan, Gaveau, Cordier, Casimir Péret et Mairan de rencontrer les marionnettes de la compagnie «Les voisins du Dessus» et la comédienne Noémie Salmeron. Les élèves ont développé, grâce à ce projet fédérateur, de nombreuses compétences : confiance en soi, expression orale, langage écrit... Ils ont investi l'ensemble des différents métiers du théâtre pour réaliser entièrement un spectacle.

FOCUS n° 2

Ukulélé pour les CE2 de l'école élémentaire Mairan : La pratique du chant choral étant quelque peu difficile en raison du port du masque, le choix de la pratique instrumentale s'est révélé très intéressant. Il a fallu trouver un instrument facile et ludique : le ukulélé jouissant d'un réel capital sympathie a été choisi. Excellent moyen pour développer l'estime de soi des élèves, ces derniers, tous novices, ont dû faire des efforts dans les premiers temps et accepter une pratique initiale un peu laborieuse avant de très vite prendre conscience de leurs progrès.

CIRCONSCRIPTION DE BEZIERS NORD



IEN : **Stéphanie JAMME**

Equipe de circonscription :

Secrétaire : **Damien CELLIER**

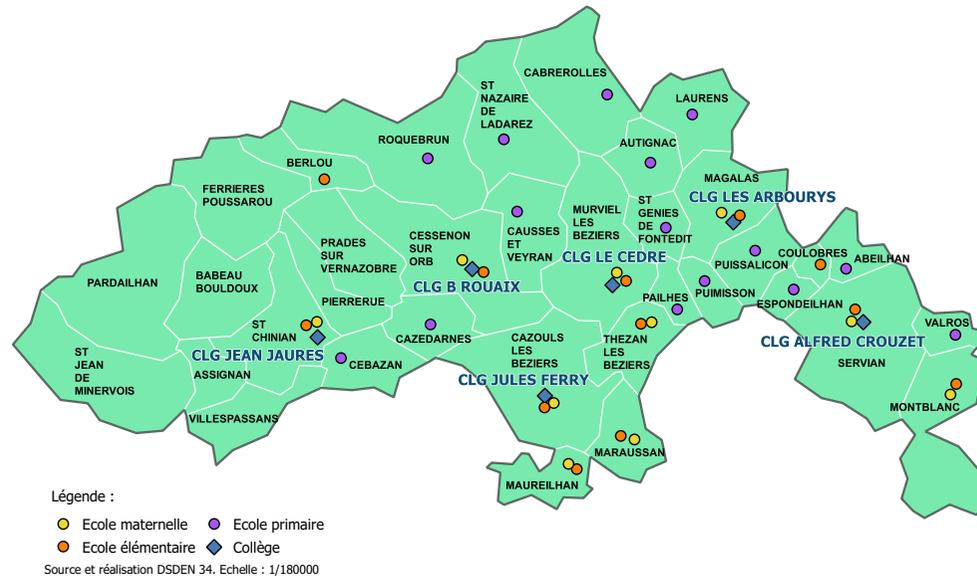
CPC : **Pascal MAZZAGGIO, Aurélie COUPET Muriel FAFEUR**

Enseignantes référentes : **Nathalie ARNAUD & Maryline OBINO**



37 écoles :
10 EMPU, 12 EEP, 15 EPPU.
195 classes + 4 ULIS
Prévisions Rentrée 2021 : 4637 élèves

27 communes
5 secteurs de collège :
Saint Chinian
Cazouls
Murviel
Servian
Magalas



Contact

Téléphone :

04 67 30 77 17

Mail :

Ce.0341853e@ac-montpellier.fr



PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

- Circonscription semi-rurale en périphérie de Béziers. Rapports constructifs avec les collectivités territoriales ;
- Professions Catégories Socio-professionnelles (70% employés et ouvriers) ;
- Évaluations nationales : une moyenne favorable ;
- Équipes enseignantes stables, investies et engagées ; dynamisme de l'Equipe de circonscription, du RASED et du Pôle Ressources ; adaptation des TRZIL à la pluralité des situations.

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

Deux axes de pilotage en vue d'une continuité pédagogique, didactique et éducative cohérente, pertinente et efficiente sur le territoire.

- Réussite scolaire :
 - des ressources institutionnelles et scientifiques à la redéfinition et l'appropriation d'outils d'enseignement, d'apprentissage et de gestion de la difficulté scolaire au regard des axes de progression identifiés.
- Climat scolaire :
 - des ressources nationales, académiques et de territoire à la définition d'un protocole climat scolaire et son appropriation par les équipes enseignantes.

FOCUS

FOCUS n° 1

Réussite scolaire :

- Des dispositifs d'Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Etrangère (EMILE) auprès d'élèves d'élémentaire et de maternelle, niveaux classe et/ou écoles ;
- Un dispositif spécifique d'enseignement des mathématiques en maternelle.

FOCUS n° 2

Climat scolaire et Culture civique :

- dispositif impliquant les élèves dans la gestion de conflits entre pairs, la MEDIATION PAR LES PAIRS ;
- dispositifs se rapportant au programme ATOLE de découverte et d'apprentissage de l'attention en milieu scolaire.

CIRCONSCRIPTION DE BEZIERS SUD



IEN : **LUC GAINARD**

Equipe de circonscription :

Secrétaire : **Véronique REDONDO**

CPC : **Céline EHRET DIAZ, Fabrice DOUET &**

Stéphanie LAGET

ERSH : **Sabine COMPOINT & Vincent GUENERET**

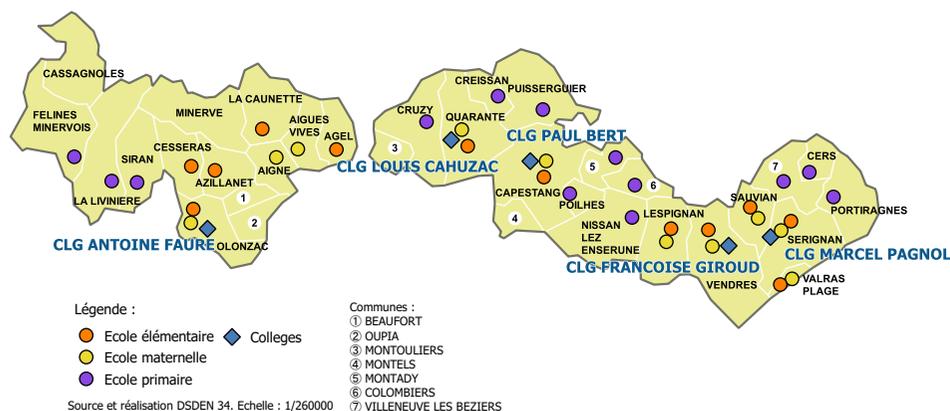
RMC : **Stéphanie LAGET**

Resp. Centre Ressource des Orpellières : **Claire JULIEN**



35 écoles publiques :
 10 écoles maternelles
 12 écoles élémentaires
 13 écoles primaires
 214 classes + 5 ULIS
 Prévisions Rentrée 2021 : 5150 élèves

5 secteurs de collège
 F. Giroud, Vendres
 P. Bert, Capestang
 M. Pagnol, Sérignan
 L. Cahuzac, Olonzac
 A. Faure, Quarante



Contact

Téléphone :

04 67 30 78 16

Mail :

Ce.0340861b@ac-montpellier.fr



PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

- Un territoire étendu (72 kms) ;
- Des structures très diversifiées (de la classe unique à l'école de 15 classes) ;
- Des Professions Catégories Socio-professionnelles variées en fonction des territoires (littoral / l'arrière-pays minervoïis) ;
- Des enseignants relativement jeunes avec une stabilité sur le poste ;
- 3 enseignants titulaires d'un CAFIPEMF non sollicités et 3 candidats admissibles.
 2 PE Chargés de Mission de Formation,
 1 enseignante responsable du Centre Ressource des Orpellières (CRO).

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

Au cœur du pilotage : la réussite de tous les élèves.

- Engager l'activité réflexive des enseignants : travail autour d'une formation innovante par les pairs lors d'observations croisées en présence d'un CPC ;
- Fluidifier les parcours dans l'école du socle ;
- Un pilotage de proximité par les ressources avec :
 - 4 pôles d'expertise pédagogique : EPS, Arts et Culture, TICE et Elèves à Besoins Particuliers ;
 - un réseau de formateurs CAFIPEMF ;
 - un réseau de directeurs tuteurs.

FOCUS

FOCUS n° 1

« Centre ressource des Orpellières (CRO) » : Implanté sur le littoral sérignanais, le centre ressource accueille les élèves autour des thématiques de l'EAC et de l'EDD. Son action s'appuie sur des ressources locales et des intervenants de qualité.

FOCUS n° 2

« Co-enseigner en CP » : Prenant appui sur l'expérience des CP dédoublés, un co-enseignement est mis en place pour les CP lors du premier trimestre. Cette action mobilise les enseignants de CP, les TR ZIL et les enseignants spécialisés.

CIRCONSCRIPTION DE BEZIERS VILLE

IEN : **Gérard VIRGILI**

Equipe de circonscription :

Secrétaire : **Anaïs DANJOU,**CPC : **Jessica RAVISCIONI, Laure TEIXIDOR & Serge GUZOVITCH,**Coordonnatrice REP+ : **Muriel ASSET**Coordonnateur REP : **Sébastien CALVET**Enseignantes référentes : **Sandrine MORONI & Nathalie****BEGARS**

24 écoles publiques :
10 écoles maternelles,
11 écoles élémentaires.

2 écoles primaires

2 écoles privées sous contrat (Une confessionnelle et Calendretas)

204 classes + 8 ULIS

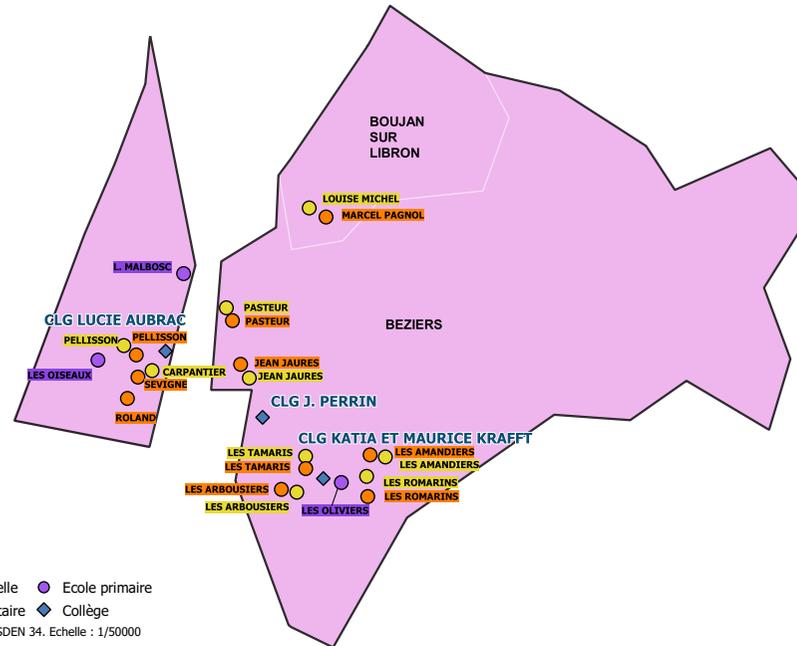
Prévisions Rentrée 2021 : 4 194 élèves

3 secteurs de collège :

Lucie Aubrac

Katia et Maurice Krafft

Jean Perrin



Légende :

- Ecole maternelle
- Ecole primaire
- Ecole élémentaire
- ◆ Collège

Source et réalisation DSDEN 34. Echelle : 1/50000

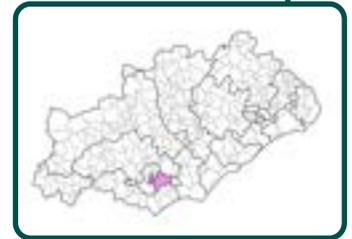
Contact

Téléphone :

04 48 18 55 35

Mail :

Ce.0340860a@ac-montpellier.fr



PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

- Circonscription essentiellement urbaine ;
- Collège Krafft en REP+, Collège Perrin en REP ;
- Collège Aubrac : difficultés sociales, économiques et scolaires avérées ;
- 46 classes dédoublées : 22 CP, 24 CE1 ;
- 8 ULIS (1 TSL) ;
- 2 Classes à Horaires Aménagés Musique et danse ;
- 1 Dispositif EFIV ; 3 Dispositifs moins de 3 ans ;
- Classes Accueil EANA ;
- 296 élèves concernés par l'ELCO (Arabe et Turc) ;
- 1 école Les Oliviers labellisée « génération 2024 »
- Caractéristique historique de la Circonscription de Béziers Ville : accompagnement du nombre de néo-titulaires ;

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

- Accompagnement au fonctionnement des classes dédoublées en vue de l'efficacité de ces dispositifs ;
- Consolidation des plans maths et français
- Renforcement des liens maternelle/élémentaire ;
- Renforcement des liens CM/6ème dans le cadre d'une harmonisation des pratiques au sein du cycle III et sur chacun des secteurs de collège ;
- Restauration de l'image et du rôle de l'école auprès des familles.

FOCUS

FOCUS n° 1

Engagement de 11 classes (GS,CP et CE1) dans le cadre de l'expérimentation « agir pour l'école » : 2 classes Oliviers EE (CP) 2 classes Amandiers EE (CP) 5 classes Tamaris EE (CP et CE1) 2 classes Tamaris maternelle (GS)

Etude comparative et exploitation des résultats des élèves en fonction des choix opérés par les enseignants.

FOCUS n° 2

Attention particulière sur secteur **collège Aubrac** hors REP scolarisant toutefois un public empreint de grandes difficultés sociales, économiques et scolaires (3 cycles concernés)

FOCUS n° 3

Généralisation effective des PIAL inter-degrés sur les 3 collèges de secteurs.

CIRCONSCRIPTION DE CASTELNAU-LE-LEZ



IEN : Rachel ALIART

Equipe de circonscription :

Secrétaire : Claudine DAABOUL

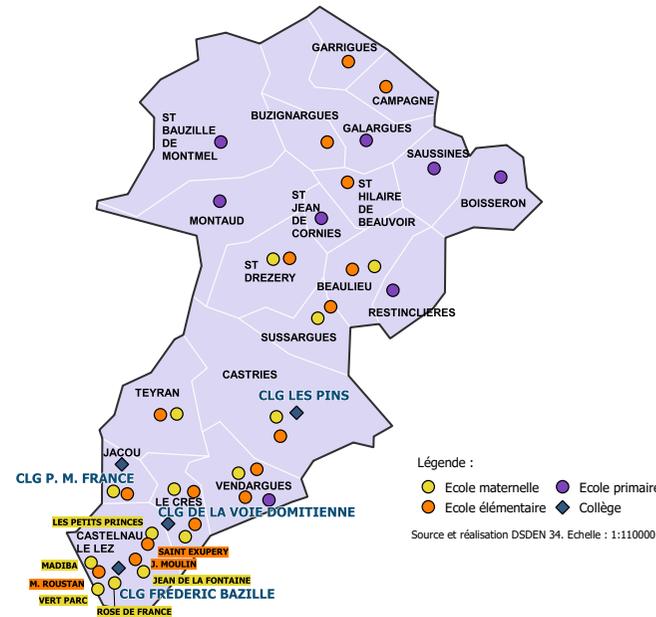
CPC : Christine CHESA, Céline REBIERE & Pierre JACOB

Enseignantes référentes : Sylvie GARIN, Sylvie BERTRAND & Marie-Pierre LABRUYERE



39 écoles publiques :
 14 écoles maternelles
 18 écoles élémentaires
 7 écoles primaires
 271 classes + 2 ULIS
 Prévisions Rentrée 2021 : 7114 élèves

6 secteurs de collège :
 Castelnau-le-Lez, Castries, Clapiers, Jacou, Le Crès, Sommières



Contact

Téléphone :
 04 30 63 65 93
 Mail :
 Ce.0340865f@ac-montpellier.fr



PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

La circonscription de Castelnau-le-Lez, située à l'Est du département présente la particularité de regrouper une zone péri-urbaine dense au sud et une zone de plus en plus semi-rurale en allant vers le Gard avec 1 RPI à 5 écoles.

Les écoles dépendent de six secteurs de collèges : un rattachement des communes limitrophes du Gard au collège de Sommières, un secteur urbain, les collèges de Castelnau-le-Lez et Clapiers accueillant les élèves des écoles de la commune de Castelnau, un secteur de collège sur Jacou dont la continuité géographique est coupée. Originellement constituée de familles de PCS plus favorisées, la population scolaire tend progressivement vers plus de mixité sociale.

La population enseignante quant à elle se caractérise par sa stabilité et son ancienneté.

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

- Promouvoir, accompagner et outiller la différenciation pédagogique en aidant à la mise en œuvre de la différenciation dans les classes avec l'aide des conseillers pédagogiques, à travers les inspections, en proposant des outils et une méthodologie pour faciliter l'adaptation pédagogique.
- Aider à la mise en œuvre d'une évaluation positive et dynamique en formant et en accompagnant les équipes dans la mise en place d'évaluations dynamiques, positives et en actes.
- Favoriser la continuité des parcours en accompagnant la mise en place de conseils inter-cycles pour favoriser la continuité pédagogique, en facilitant les échanges de services entre enseignants premier et second degrés, en outillant les conseils de cycle 3.
- Engager les équipes dans une démarche de labellisation en promouvant d'une part une culture de l'innovation (tiers-lab, Openbadges), et d'autre part les valeurs de l'olympisme (labellisation « génération 2024 » de toutes les écoles).

FOCUS

FOCUS n° 1

Développement et soutien de projets innovants portés par les équipes pédagogiques autour de l'aménagement de l'espace (classes flexibles, cour-oasis, réappropriation des espaces partagés), du numérique (tiers-lieu éducatif, robotique, impression 3D), et de l'EPS (Labellisation et projet Génération 2024, Terre de jeu).

FOCUS n° 2

Mise en œuvre d'un **cursum linguistique continu** et cohérent du CP à la 3ème, par un enseignement de l'anglais effectif dans toutes les écoles, l'accompagnement d'un dispositif EMILE à Jacou et Castelnau, le soutien de filières bi-langues en espagnol, en allemand et en italien à Castelnau.

CIRCONSCRIPTION DE FRONTIGNAN LITTORAL

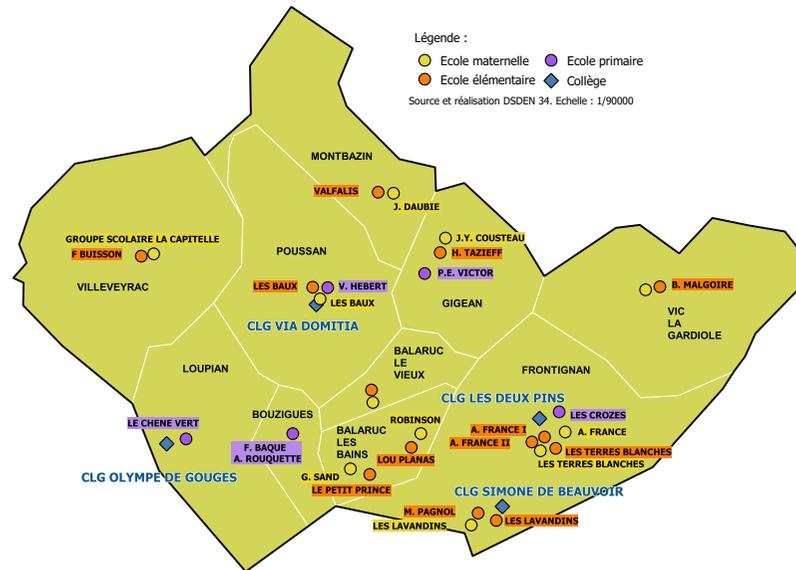
IEN : **Mickaël DUTREUIL**

Equipe de circonscription :

Secrétaire : **Nathalie BATTU**CPC : **Carine BALESTIE, Pascal RIVET & Jérémy SARNIGUET**Enseignants référents : **Isabelle DREVET, Mélanie KACHROUM & Thomas JIMENEZ**

29 écoles publiques :
 2 écoles privées
 11 écoles maternelles,
 13 écoles élémentaires.
 5 écoles primaires
 228 classes + 4 ULIS et 1 dispositif - 3 ans
 1 Unité Enseignement Élémentaire Autisme
 Prévisions Rentrée 2021 : 5345 élèves

4 secteurs de collège :
 Frontignan, Les 2 pins - Frontignan, S.de Beauvoir -
 Loupian, O. de Gougues - Poussan, Via Domitia



Contact

Téléphone :
04 67 18 30 10Mail :
Ce.0342068n@ac-montpellier.fr

PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

- Un territoire très hétérogène mêlant des catégories socio-professionnelles très diverses avec des écoles situées en bordure de littoral et d'autres en milieu rural ;
- Un accueil appuyé et accompagné d'élèves à troubles du spectre autistique qui s'appuie sur un maillage partenarial bien tissé avec les collectivités et les services médico-sociaux ;
- La construction d'un parcours 1er et 2nd degré afin de lutter contre le décrochage scolaire des enfants issus de familles itinérantes et voyageurs.
- Un pôle ressource opérationnel qui élabore des réponses aux familles et aux équipes par une coopération des enseignants référents, des membres du RASED et des membres de l'EDAI.

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

- INCLUSION : adaptation de l'école aux besoins des élèves ;
- AUTONOMIE : planification, apprentissage, et évaluation ;
- DIFFERENCIATION : prise en compte du rythme de chacun ;
- EVALUATION : point d'aide pour réguler les apprentissages.
- PARCOURS DE L'ÉLÈVE : permettre à tout élève de construire les quatre parcours éducatifs par le fruit d'une riche collaboration des directeurs d'école, des chefs d'établissement et des partenaires locaux.

FOCUS

FOCUS n° 1

Génération 2024 :

semaine Olympique à l'école des Terres Blanches qui sera étendue sur toutes les écoles de Frontignan dès l'année prochaine.

FOCUS n° 2

Dynamique et engagement d'équipes

- Plan de Prévention Violence et Harcèlement : déployé dans toutes les écoles, adossé à un accompagnement de l'équipe de circonscription dès la rentrée ;
- Numérique : 6 communes équipées par le plan national, et généralisation de l'espace collaboratif de circonscription.
- « Les Savanturiers » : grand prix de l'innovation et de la fondation St Pierre : 1er Prix remporté par la classe de CE1/CE2 de Montbazin

CIRCONSCRIPTION DE GIGNAC

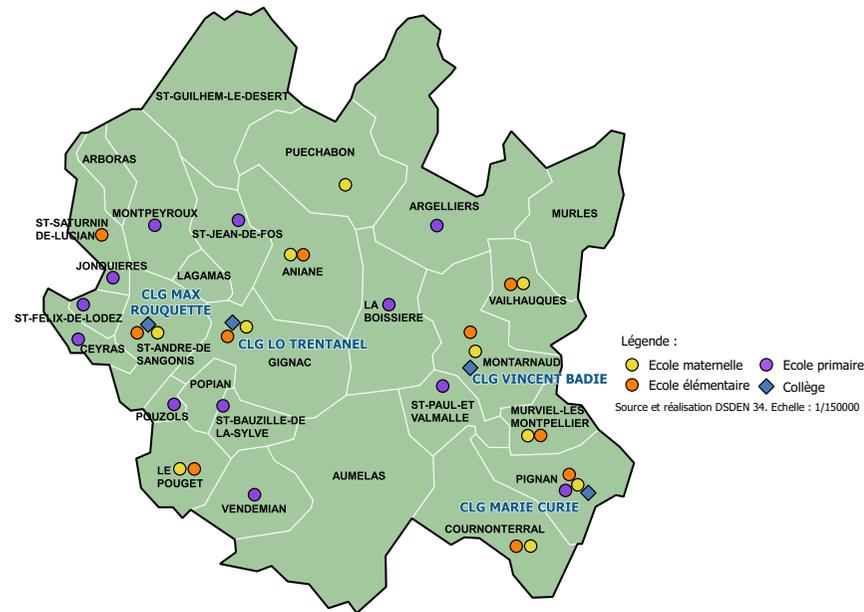
IEN : **Maryse HUMBERT**

Equipe de circonscription :

Secrétaire : **Corinne CALMES**CPC : **Henri BARBERO, Emilie TAFANEL & Béatrix VINCENT**Enseignants référents : **Nicolas SOUCHON, Serge VIRENQUE**

32 écoles publiques :
 10 écoles maternelles
 10 écoles élémentaires
 12 écoles primaires
 1 RPI déconcentré
 224 classes + 3 ULIS
 Prévisions Rentrée 2021 : 5950 élèves

4 secteurs de collège
 Max Rouquette à Saint André de Sangonis ;
 Lo Trentanel à Gignac ;
 Vincent Badie à Montarnaud
 Marie Curie à Pignan.



Contact

Téléphone :

04 30 63 65 95

Mail :

Ce.0342070r@ac-montpellier.fr



PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

- Secteur semi-rural avec plusieurs entités administratives : 7 écoles sont sur la Métropole de Montpellier, 2 sur la Communauté de Communes Grand Pic St Loup, 21 sur la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, 2 sur la Communauté de Communes du Clermontais ;
- Deux organisations du temps scolaire : 4 écoles à 4 ½ jours, 28 à 4 jours ;
- Stabilité des équipes enseignantes et de l'équipe de circonscription.

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

- S'assurer par un accompagnement adapté de la bienveillance des enseignants en portant une attention particulière au climat scolaire des écoles ;
- Développer et accroître l'enseignement explicite ;
- Accroître le volume de projets à dimension internationale ;
- Accompagner les enseignants et les équipes dans l'appropriation cohérente des réformes et des Plans français et mathématiques ;
- Accompagner un groupe scolaire sur l'égalité filles-garçons et les fonctions exécutives.

FOCUS



FOCUS Relations avec les partenaires pour les écoles éloignées des lieux culturels et sportifs

- 15 écoles ont bénéficié de musiciens intervenants (plan musique de la communauté de communes Vallée de l'Hérault ;
- 10 écoles bénéficient du Plan bibliothèque ;
- 3 écoles labellisées « Génération 2024 », inscrites à l'USEP ;
- 1 école labellisée E3D ;
- 9 écoles en cours de dotation d'équipements numérique dans le cadre du (Label Ecole Numérique 2020 ;
- 10 écoles ayant répondu à l'AAP socle numérique de base ;
- 1 école EMILE ;
- 1 dispositif « classe dehors » ;
- 4 sessions de webinaires (4x3h) dès oct 2020 pour accompagner les enseignants à l'alternance des phases d'enseignement en présence et à distance.

CIRCONSCRIPTION DE LATTES



IEN : **Laurent BELLAY**

Equipe de circonscription :

Secrétaire : **Nicole CIDLISE**

CPC : **Isabelle BOYER, Jean-Jacques BOYER & Vincent SANS**

Conseillère TICE : **Marie-Pierre RICARD**

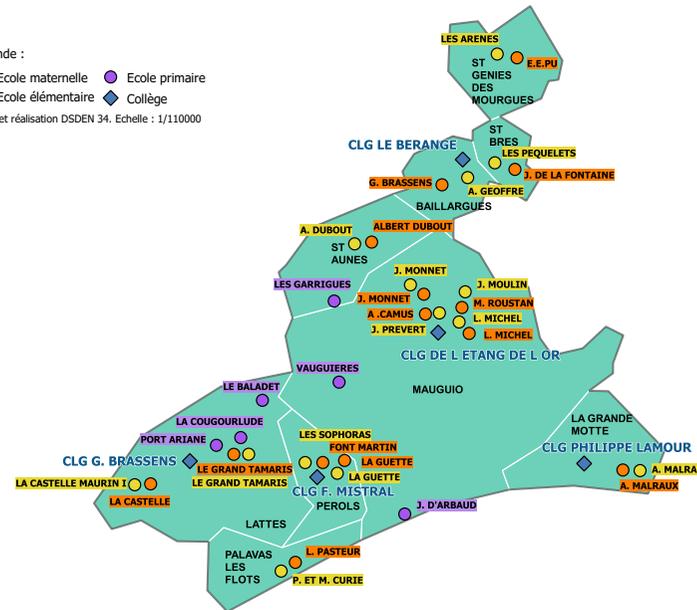
Enseignante référente : **Angélique LEONARD & Marjorie KLOUVI**



34 écoles publiques :
 14 écoles maternelles,
 14 écoles élémentaires,
 6 écoles primaires
 244 classes + 2 ULIS et 1 UE
 Prévisions Rentrée 2021 : 6192 élèves
 Enseignants (dont directrices-directeurs) : 298 en 2020)

5 secteurs de collège :
 Baillargues, La Grande Motte, Lattes, Mauguio
 Perols

Légende :
 ● Ecole maternelle ● Ecole primaire
 ● Ecole élémentaire ◆ Collège
 Source et réalisation DSDEN 34. Echelle : 1/110000



Contact

Téléphone :
 04 48 18 54 00
 Mail :
 Ce.0342067m@ac-montpellier.fr



PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

- Des Professions Catégories Socio-professionnelles favorisées ;
- Des parents attentifs et engagés ;
- Des enseignants expérimentés et stables ;
- Une circonscription relativement étendue à caractère semi urbain complétée par un secteur rural : proximité immédiate de Montpellier jusqu'au littoral méditerranéen.

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

« Les valeurs, la performance, la coopération et la prise en compte des comportements perturbateurs »

- La gestion des conflits parents-enseignants, des situations de crise (incompréhension mutuelle, rupture de communication, parents divorcés ou séparés en désaccord au sujet de l'école) ;
- La sérénité du climat scolaire- prévention des situations de harcèlement ;
- La prise en considération des élèves en difficulté et/ou à besoins éducatifs particuliers ;
- La personnalisation des parcours par une pédagogie plus différenciée, l'intégration des nouvelles technologies ;
- Le développement de projets fédérateurs autour de labellisations.

Un fil conducteur : la formation continue

FOCUS

FOCUS n° 1

mise en œuvre dans chaque école de la circonscription d'un Plan de Prévention et de Lutte contre les Situations de Harcèlement

FOCUS n° 2

développement des actions dans le cadre de la labellisation Génération 2024

FOCUS n° 3

réflexion approfondie sur les parcours des élèves :

- L'allongement – réduction dans les cycles
- Les dispositifs d'aides et d'accompagnement et place du RASED
- La mise en œuvre des PIAL
- La relation aux familles

CIRCONSCRIPTION DE LODEVE



IEN : **Karin GAVIGNET-ROSETTE**

Equipe de circonscription :
Secrétaire : **Martine BERGER**

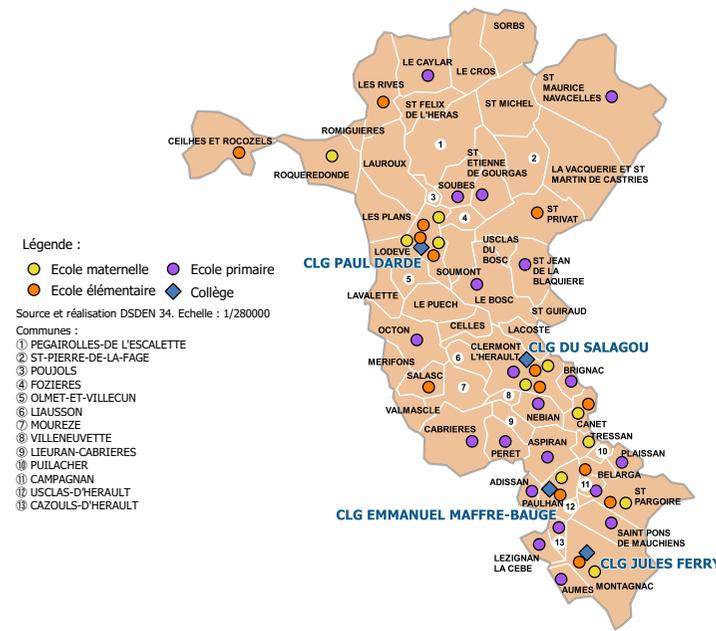
CPC : **Pascale ASTIER, Elodie MONOD & Crystele POUGET**

Enseignants référents : **Françoise GINOUL, Serge VIRENQUE, Pascal DENIS**



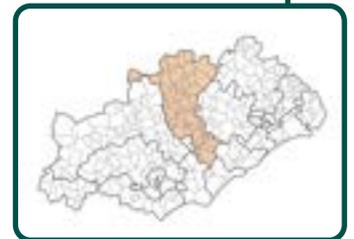
45 écoles publiques :
11 écoles maternelles
14 écoles élémentaires
20 écoles primaires
198 classes + 3 ULIS + 1 dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans
Prévisions Rentrée 2021 : 4535 élèves

4 secteurs de collège
Lodeve, Clermont L'herault, Paulhan, Montagnac



Contact

Téléphone :
04 48 18 54 70
Mail :
Ce.0342170z@ac-montpellier.fr



PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

La circonscription de Lodève est semi-rurale et regroupe des écoles aux profils sociologiques très différents. La circonscription se situe de part et d'autre de l'A75, avec, de fait, une population scolaire relativement mobile. Les enseignants des écoles doivent alors accueillir des publics extrêmement variés qui méconnaissent parfois les structures locales de la petite enfance.

Le nombre croissant d'enfants à besoins éducatifs particuliers et l'éloignement des lieux de soins et de prise en charge, ont amené la circonscription, par son pôle ressource, à accompagner les écoles dans la scolarisation de ces enfants.

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

- Une formation continue des enseignants associant apports théoriques et didactiques ainsi que leur mise en œuvre au sein des équipes d'école pour assurer la cohérence des apprentissages des élèves.
- Le pôle ressource de circonscription : une équipe à disposition des enseignants et des équipes des écoles, pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers au sein de leur classe, de leur école ;
- Les directeurs des écoles formés à l'amélioration du climat scolaire au sein des écoles : une priorité pour apprendre mieux ;
- Un accompagnement au plus près des directeurs, équipes et enseignants lorsqu'ils sont confrontés à des situations professionnelles difficiles.

FOCUS

FOCUS n° 1

Des équipes pédagogiques stables permettant de créer des dynamiques d'équipe («pairagogie») de la maternelle au CM2 s'inscrivant dans une continuité pluriannuelle. Les enseignants acceptent d'expérimenter des dispositifs, de les enrichir au sein d'une dynamique d'école. L'analyse de ces expérimentations sont réinvesties en animations pédagogiques pour réaliser un lien concret entre didactique et pédagogie.

FOCUS n° 2

Des expérimentations issues de pratiques pédagogiques internationales. « L'école de la forêt » à Octon, St Etienne de Gourgas et Brignac, permet aux classes maternelles de vivre une matinée hebdomadaire à l'extérieur, de septembre à juin. « Les maisons d'élèves » à Plaissan, Brignac et Montagnac, développent des pratiques collaboratives entre enfants du CP au CM2, regroupés une fois par semaine autour de projets musicaux, d'éducation à la santé, développement durable...

CIRCONSCRIPTION DE LUNEL



IEN : **Carine BELREPAYRE**

Equipe de circonscription :

Secrétaire : **Jackie MANRESA**

CPC : **Valérie CARNAZZI, Muriel JEAN & Nathalie FRACHON**

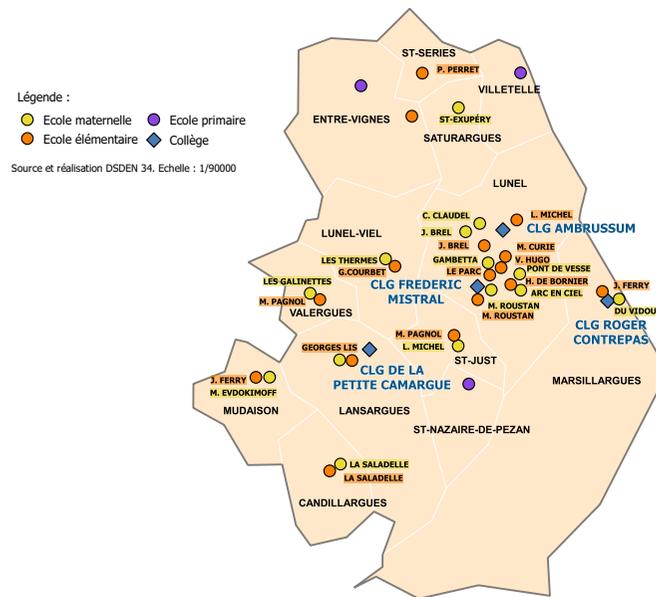
Coordinatrice REP : **Marie-José SANCHEZ**

Enseignantes référentes : **Florence BACHELART & Séverine PERRET**



33 écoles publiques :
 14 écoles maternelles,
 16 écoles élémentaires,
 3 écoles primaires
 244 classes + 3 ULIS
 2 écoles primaires privées
 Prévisions Rentrée 2021 : 5405 élèves

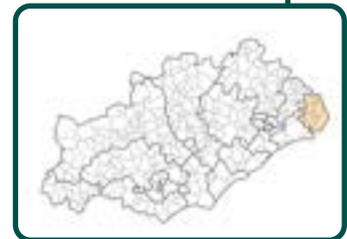
4 secteurs de collège :
 Lunel, Ambrussum et F. Mistral (REP)
 Lansargues, Petite Camargue
 Marsillargues, R. Contrepas



Contact

Téléphone :
04 48 18 54 40

Mail :
Ce.0340863d@ac-montpellier.fr



PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

Limitrophe du Gard, la circonscription de Lunel se caractérise, sur le plan géographique, par son homogénéité, autour de la ville de Lunel, au Nord-Est et à l'Ouest.

L'existence du REP Mistral, comportant 5 écoles élémentaires et 4 écoles maternelles, accueillant une population scolaire précaire, exerce un impact fort sur le pilotage.

Un partenariat étroit est constitué avec les collectivités locales, en particulier la ville de Lunel et les deux communautés de communes.

Les équipes pédagogiques sont stables et investies dans leurs missions d'enseignement.

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

- Améliorer les résultats scolaires, en renforçant l'appropriation des évaluations nationales et en prenant appui sur la démarche d'auto-évaluation des établissements ;
- Renforcer et diffuser les pratiques collaboratives dans les classes et entre les différents acteurs, en particulier avec les familles, en renforçant la co-éducation ;
- Poursuivre la mise en œuvre de l'inclusion scolaire dans un climat apaisé ;
- Accompagner étroitement les parcours professionnels.

FOCUS



FOCUS n° 1 « Raconte-moi UNE HISTOIRE »
 un projet collaboratif et innovant entre les collèves et les écoles de Lunel. Des collégiens en situation de décrochage scolaire du collège **Ambrussum** présentent et échangent leur création avec les élèves de maternelle.



FOCUS n° 2
 Les élèves de l'école V. Hugo, au cœur du REP Mistral ont réalisé une fresque collective, avec l'appui d'un artiste local. Toute l'école, du CP au CE2, mais aussi l'ULIS, s'est investie. De nombreux champs de compétences ont été sollicités dans le projet.

- Débat sur la thématique ;
- Exploration des lieux de proximité avec des murs peints ;
- Réalisation de documents et de croquis ;
- Apprentissage des techniques d'arts visuels, pour réaliser la fresque.

CIRCONSCRIPTION DE MONTPELLIER CENTRE

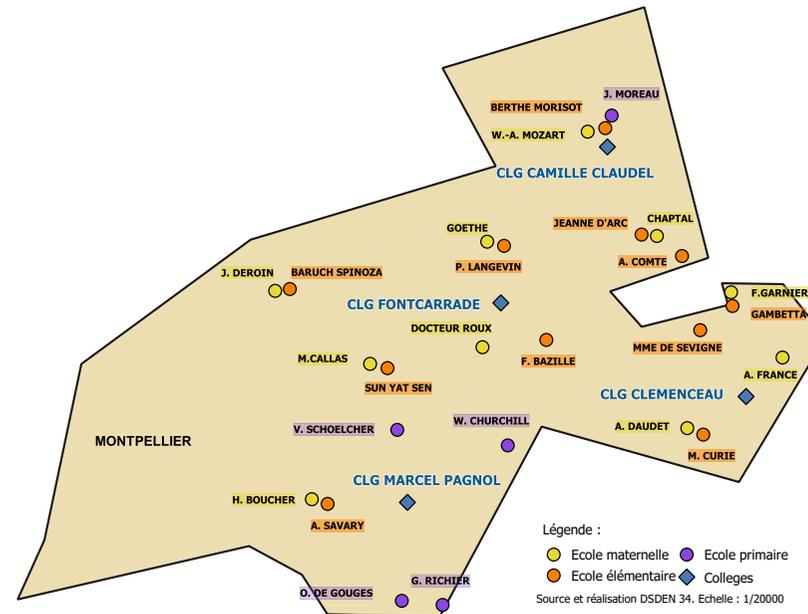
IEN : **Stéphane JOLIVET**

Equipe de circonscription :

Secrétaire : **Kathy RAYMOND**CPC : **Annelise BARBERO, Yvan JOUTARD & Sandrine NOWICKI**Coordonnatrice réseau : **Aline LEGRAND**Enseignants référents : **Daniel BALMEFREZOL, Cristelle CROCI & Céline MIDELET**

32 écoles publiques :
 26 écoles publiques – 6 écoles privées
 288 classes
 212 dans le public - 76 dans le privé
 Prévisions Rentrée 2021 : 6677 élèves
 4762 dans le public - 1915 dans le privé

4 secteurs de collège
 Marcel Pagnol
 Fontcarrade
 Camille Claudel
 Georges Clémenceau



Contact

Téléphone :

04 48 18 54 65

Mail :

Ce.0342373v@ac-montpellier.fr



PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

Toutes les écoles de la circonscription sont implantées au sein de la ville de Montpellier et géographiquement situées sur les quartiers Figuerolles, Gambetta, Arceaux, Estanove, Pas du Loup, La Chamberte et La Martelle. Elles sont réparties sur 4 secteurs de collège dont l'un d'eux, Marcel Pagnol, est situé en Education Prioritaire (REP).

La diversité des publics accueillis et l'hétérogénéité des structures d'accueil constituent des éléments saillants de la circonscription. Ainsi, par exemple, le nombre de classes par école varie de 2 à 20, les élèves peuvent suivre des cursus spécifiques tels que Classes à Horaires Aménagés option Voix (CHAM vocale), Section Internationale Chinoise ou Accueil des moins de 3 ans.

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

- Amplifier la réussite des élèves pour accroître les résultats des élèves
- Coopérer pour améliorer le climat scolaire
- Développer le management de proximité pour améliorer l'accompagnement des personnels

FOCUS



FOCUS n° 1 Grande pauvreté et orientation

l'école primaire Victor Schoelcher participe au dispositif national Recherche-Action CIPES « Choisir l'Intégration Pour Eviter la Ségrégation » élaboré et mené par l'association ATD Quart Monde dans le cadre d'une convention avec l'Education nationale. Cette expérimentation vise notamment à concevoir et tester des dispositifs pédagogiques et structurels permettant de dissocier orientation et pauvreté.



FOCUS n° 2 CHAM Vocale

Dans le cadre d'un projet innovant et inédit au niveau académique, les écoles élémentaires Auguste Comte et Gambetta vont offrir aux élèves un parcours CHAM « Classe à Horaires Aménagés » proposant la spécialité vocale. Ainsi, les élèves de ces 2 écoles pourront bénéficier, dès le CE1, de cours de chant choral et de formation musicale à raison de 5h30 par semaine.

CIRCONSCRIPTION DE MONTPELLIER EST

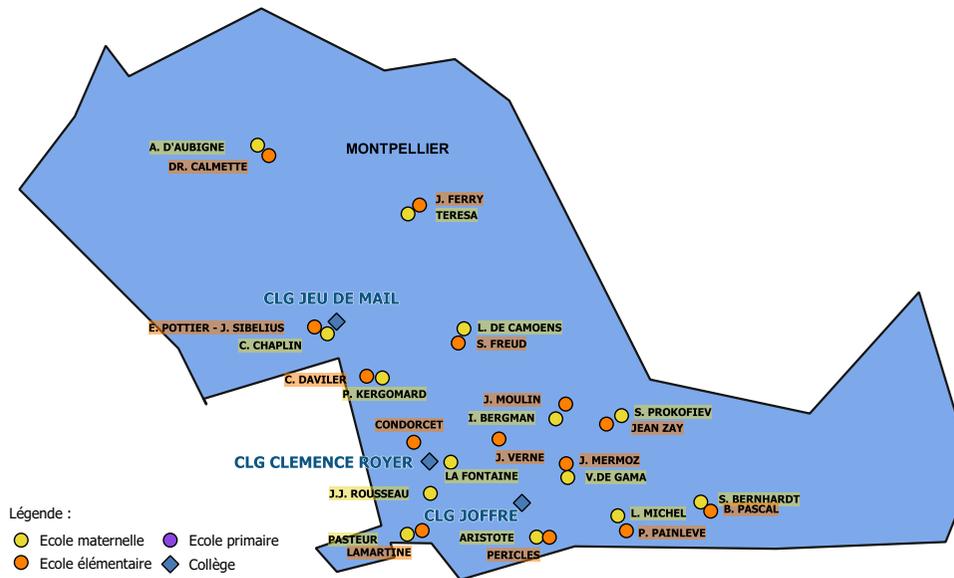
IEN : **Brigitte POUJADE**

Equipe de circonscription :

Secrétaire : **Marie-France KHODJA**CPC : **Christine DAZAT, Isabelle LEMOYEC, Laurent VIVES**Enseignante référentes : **Christelle CROCI, Geneviève LAROCHE-LOPEZ, Magali BALMEFREZOL**

28 écoles publiques :
 14 écoles maternelles,
 14 écoles élémentaires.
 163 classes + 2 ULIS
 6 écoles privées + 2 Hors contrat
 Prévisions Rentrée 2021 : 5601 élèves
 Public 4021 Privé : 1575

3 secteurs de collège :
 Jeu de Mail, Clémence Royer, Joffre



Source et réalisation DSDEN 34. Echelle : 1/32000

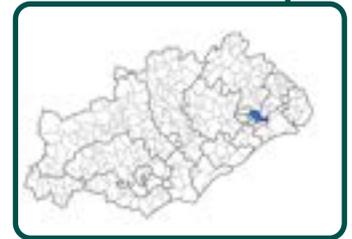
Contact

Téléphone :

04 67 91 52 83

Mail :

Ce.0340862c@ac-montpellier.fr



PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

- 31% des enseignants à temps partiel ;
- 16 Professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs ;
- une école avec section internationale ;
- une école maternelle expérimentale avec enseignement de l'anglais ;
- des enfants de la communauté gitane et rom scolarisés dans 4 écoles.

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

- Accompagnement des équipes pour rénover les pratiques pédagogiques en adéquation avec la recherche scientifique .Créer des outils et des ressources pour donner aux enseignants les moyens de concevoir, d'échanger en équipe à leur tour ;
- Favoriser la confiance et l'épanouissement des équipes : écoute, critique constructive, créativité ;
- Améliorer les résultats des élèves aux évaluations nationales ;
- Une dynamique spécifique en Arts compte-tenu des structures et associations artistiques proposées sur la Ville de Montpellier: Projets Arts visuels avec interventions d'artistes ou en partenariat avec les musées, Projets Danse en partenariat avec ICI-CCN ou l'Agora Montpellier Danse , Projets Art et Patrimoine avec l'APIEU et le CREN. Liaisons Ecole-Collège, médiation autour d'une œuvre d'Art par les élèves.

FOCUS

FOCUS n° 1

Pour inciter les équipes à innover et expérimenter : chaque école établit un « projet innovant » pluridisciplinaire : mathématiques et EPS pour préparer la tenue des jeux olympiques et s'inclure dans le projet génération 24 ; Il a pour objectif de favoriser l'engagement et la mise en activité des élèves tout en laissant aux équipes de l'autonomie dans leur parcours de formation. Tous les projets réalisés sont ensuite présentés et mutualisés en réunion de directeurs, en fin d'année.

FOCUS n° 2

L'accompagnement des enseignants par la création d'un pôle ressource de Circonscription (Directeurs, CPC, EDAI, RASSED, ...).

CIRCONSCRIPTION DE MONTPELLIER NORD



IEN : **Laure BENTIVEGNA**

Equipe de circonscription :

Secrétaire : **Morgane PAUZIER**

CPC : **Jordane CABROL, Sandrine LAUX, Marie ROSSO & Bruno SUXDORF**

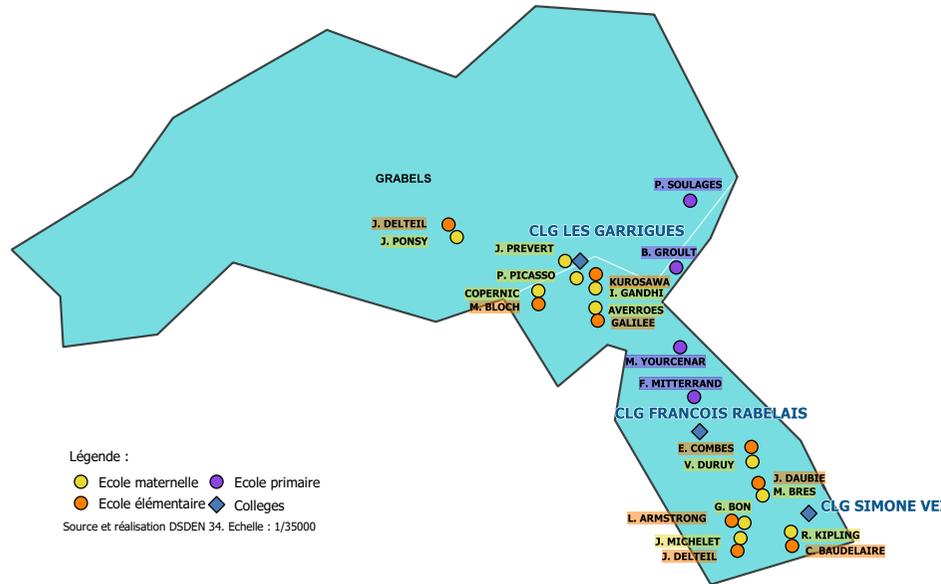
Référente départementale MATHS : **Corine GRUEL**

Coordinatrices REP+ : **Stéphanie PEREZ & Mireille RONGIER**



24 écoles publiques :
 11 écoles maternelles
 9 écoles élémentaires
 4 écoles primaires
 2 écoles privées sous contrat
 213 classes + 5 ULIS
 Prévisions Rentrée 2021 : 4800 élèves

3 secteurs de collège
 REP+ « Simone Veil »
 REP+ « Les Garrigues »
 Hors EP : « F. Rabelais »



Contact
 Téléphone :
 04 48 18 54 87
 Mail :
 Ce.0341056n@ac-montpellier.fr



PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

- Elle est urbaine permettant une relation de proximité avec les écoles, les partenaires institutionnels et associatifs ;
- au sein des écoles existent une forte hétérogénéité du niveau scolaire et une mixité peu présente dans certaines écoles de REP+ mais également sur les 2 collèges en éducation prioritaire ;
- 60% des élèves scolarisés sont en REP+ et bénéficient des moyens alloués à l'éducation prioritaire (année 20/21 : 49 classes dédoublées CP/CE1 et 2 classes dédoublées GS) + (temps pour travailler ensemble) ;
- 3 sections internationales: 1« chinoise » et 2 « anglo-américaines » ;
- 5 ULIS ;
- 1 unité d'enseignement autisme maternelle ;
- 2 unités d'enseignement CESDA « TSL » (troubles spécifiques du langage).

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

- Améliorer la coordination pédagogique des écoles (Rôles et mission du directeur dans le pilotage au quotidien de l'école) ;
- Augmenter le taux d'inclusion et sa fréquence dans les classes ;
- Développer les logiques de parcours dans la formation des élèves ;
- Améliorer le traitement des difficultés repérées dans les apprentissages scolaires.

FOCUS

- FOCUS n° 1**
 Un travail efficace de réseau au REP+ « Les Garrigues » constitué d'un collège et de 8 écoles (3 élémentaires et 5 maternelles), accueillant 22 classes, avec **des dispositifs dédoublés CP/CE1**.
- FOCUS n° 2**
 Fonctionnement des sections internationales :
 - SI « chinoise » à l'EPEU F. Rabelais (HEP) ;
 - SI « anglo/américaine » à l'EPEU C. Baudelaire (HEP) et à l'EPEU J. Delteil (REP+).
- FOCUS n° 3**
 Inclusion avec les différents dispositifs (Ulis, unité d'enseignement ...)

CIRCONSCRIPTION DE MONTPELLIER OUEST

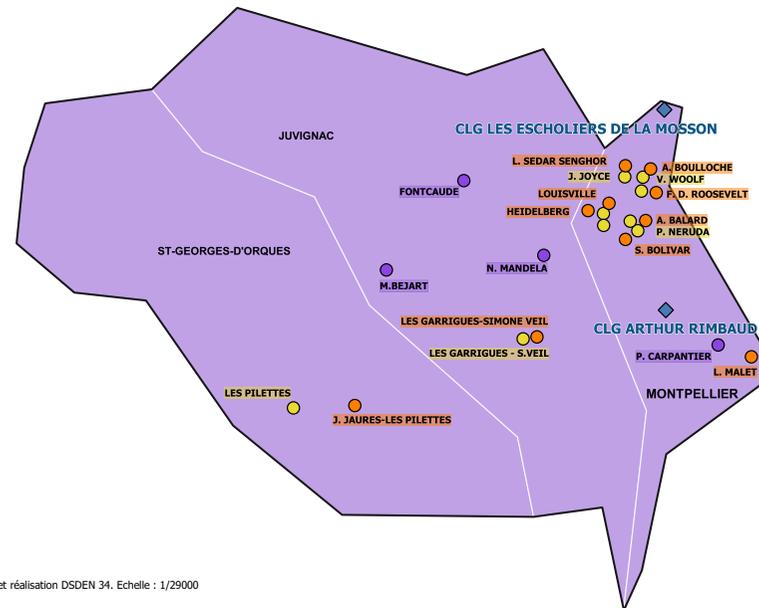
IEN : **Marie-Laure LEBAIL**

Equipe de circonscription :

Secrétaire : **Aurélie BENKHALED**CPC : **Marie CAUSERET, Aude LECLER, Bruno SUXDORF & Mickaëlle APPERT**Coordonnateurs de REP+ : **Cécile ANNET, Pierre LATOURNERIE**

23 écoles publiques :
 9 écoles maternelles
 10 écoles élémentaires
 4 écoles primaires
 2 école privée
 Prévisions Rentrée 2021 : 5256 élèves
 335 professeurs des écoles publiques

2 secteurs de collège
 Arthur Rimbaud
 Les Escholiers de la Mosson



Source et réalisation DSDEN 34. Echelle : 1/29000

Contact

Téléphone :
04 48 18 54 88Mail :
Ce.0342071s@ac-montpellier.fr

PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

Territoire :

- 2 quartiers « Politique de la ville » de Montpellier (La Paillade et Celleneuve) ;
- 2 communes péri-urbaines à forte croissance démographique (Juvignac et Saint-Georges-d'Orques).

Structuration :

- 2 écoles du socle (2 conseils écoles collège) ;
- 2 réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) (2 comités de pilotage) ;
- 73 dispositifs dédoublés en GS, CP et CE1 (REP+) ;
- 2 dispositifs d'accueil des moins de 3 ans (REP+),
- 10 ETP remplaçants REP+ ;
- 6 ULIS et 4 UPE2A.

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

- Suivi et accompagnement des mesures REP+ (73 classes dédoublées, Temps pour travailler ensemble, accueil des moins de 3 ans) ;
- Exploitation en cycle, inter-cycle et en inter-degré des évaluations de CP, CE1 et 6^{ème} dans les deux écoles du socle ;
- Accompagnement de toutes les équipes d'école (dans et hors l'éducation prioritaire) ;
- Accompagnement des directeurs dans le suivi du parcours scolaire des élèves.

FOCUS



FOCUS n° 1

Le temps de l'enfant en maternelle

Elaboration d'un protocole de collaboration PE/ATSEM en partenariat avec la Mairie de Juvignac

Formation partagée PE /ATSEM sur le « Parler Bambin », en partenariat avec la Mairie de Montpellier



FOCUS n° 2

Les élèves à besoins éducatifs particuliers :

problématiques liées à l'accueil, à la différenciation et à l'orientation.

CIRCONSCRIPTION DE MONTPELLIER SUD



IEN : **Bruno BIREAU**

Equipe de circonscription :

Secrétaire : **Christelle GIULIANI**

CPC : **Isabelle DEMARQUE, Véronique VIALA & Caroline MARMIGNON**

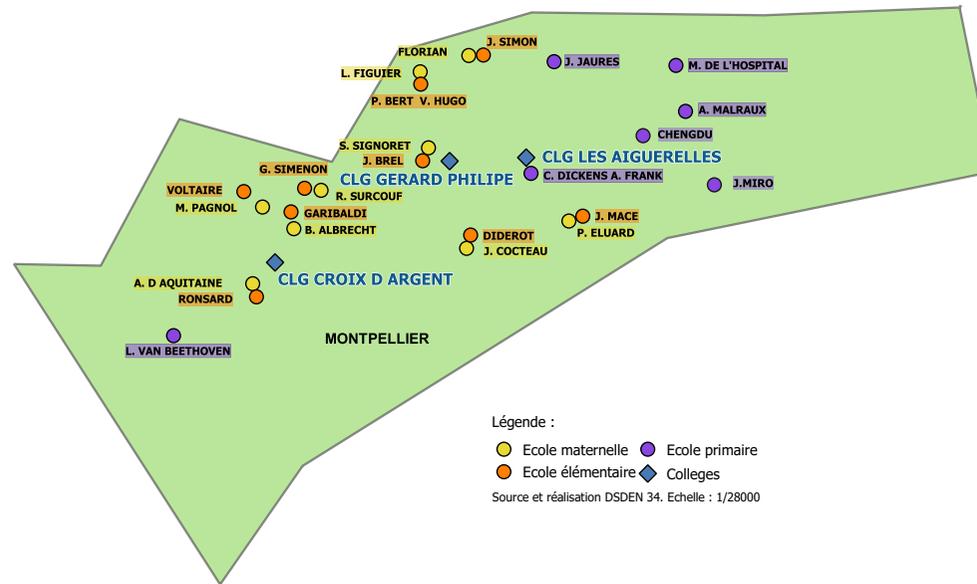
Coordinatrice REP : **Aline LEGRAND**

CPD maternelle : **Stéphanie RIEU**



25 écoles publiques :
 9 écoles maternelles
 9 écoles élémentaires
 7 écoles primaires
 227 classes + 6 ULIS
 Prévisions Rentrée 2021 : 5771 élèves

3 secteurs de collège
 Croix d'Argent
 Les Aiguierelles
 Gérard Philippe
 1 REP : Cocteau – Diderot – Gérard Philippe



Contact

Téléphone :
04 48 18 54 20

Mail :
Ce.0340859z@ac-montpellier.fr



PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

Circonscription urbaine avec de nombreuses écoles situées en secteur QPPV (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville)et une forte augmentation démographique ;

- Dispositif DTEI ce dispositif temporaire individualisé accueille les élèves repérés par le pôle ressources de circonscription afin de restaurer les liens de confiance avec la communauté éducative
- Dossier ASH conséquent avec 6 ULIS TFC
- Nombreux dispositifs UPE2A : 3 ETP répartis sur 7 écoles ;
- De nombreuses classes de cycle en maternelle : 42% et classes double niveaux en élémentaire : 45%
- Les langues vivantes au cœur de la circonscription avec :
 - 3 Sections Internationales : Allemand, Chinois et Espagnol ;
 - 2 écoles EMILE – Anglais et Allemand
 - 1 école primaire - LSF pour sourds et entendants
 - 5 écoles bilangues – Anglais/Allemand
 - 10 écoles - EILE – arabe

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

- Améliorer les compétences professionnelles des PE et garantir l'efficacité des pratiques ;
- Soutenir et valoriser le travail en équipe en lien avec le parcours de l'élève ;
- Mobiliser l'ensemble des directeurs pour une amélioration des résultats scolaires, les associer davantage à la prise de décision, les expertiser dans leurs missions ;
- Améliorer le climat scolaire, entretenir un cadre protecteur, stimulant et propice aux apprentissages.

FOCUS

FOCUS n° 1

A l'école **Jacques Brel**, un dispositif innovant de remobilisation à destination des élèves en rupture avec le système scolaire est mis en place.

Ce Dispositif Temporaire Educatif Individualisé accueille sur une durée déterminée les élèves repérés par le pôle ressource de la circonscription, afin de restaurer des liens de confiance avec la communauté éducative.

FOCUS n° 2

La circonscription comporte 3 écoles en sections internationales (Dickens, Malraux et ChengDu) et 2 écoles EMILE (Ronsard et Beethoven) dans lesquelles les élèves bénéficient d'un enseignement soutenu de divers domaines disciplinaires en langue étrangère. Pour cela, les enseignants bénéficient chaque année de journées de formation et/ou d'observations. Un stage «CLIL approach» leur est également proposé dans le cadre d'un consortium afin qu'ils puissent affiner leurs compétences.

CIRCONSCRIPTION DE PEZENAS



IEN : **Daniel GALTIER**

Equipe de circonscription :

Secrétaire : **Carole SANTA**

CPC : **Stéphanie LAURAS , Michel VICIANA & Anne Lise GUEMON**

Enseignantes référentes : **Sylvie CAZES, Sophie POUJOL & Nancy REHANE**



28 écoles publiques :
10 écoles maternelles,
11 écoles élémentaires,
7 écoles primaire.
196 classes + 3 ULIS
Prévisions Rentrée 2021 : 4732 élèves

5 secteurs de collège :
René Cassin et Paul-Emile Victor à Agde
Jean Béné à Pézenas
Victor Hugo à Bessan
Voltaire à Florensac

Légende :

- Ecole maternelle
- Ecole élémentaire
- Ecole primaire
- ◆ Collège

Source et réalisation DSDEN 34. Echelle : 1/160000



Contact

Téléphone :

04 30 63 65 26

Mail :

Ce.0340868j@ac-montpellier.fr



PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

Onze communes composent un territoire riche et divers qui rassemble des communes encore rurales en expansion pour certaines et des villes plus importantes.

Agde regroupe 13 écoles publiques et 2 écoles privées, et deux secteurs de collèges publics. Un quartier, inscrit en politique de la ville nécessite plus de moyens et d'attention.

Les collèges de secteurs de Florensac et Bessan regroupent chacun les élèves de deux communes. Le collège de Pézenas concentre les élèves de 6 communes et la ville est un important centre éducatif par le nombre des établissements primaires et secondaires et par la qualité et la proximité des ressources culturelles et associatives. Un centre ressource littérature et patrimoine est conjointement porté par la ville de Pézenas et la DSDEN34 et rayonne sur l'ouest du département.

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

- Parcours des élèves et travail d'équipe : orientation, maintien, soutien et accompagnement des enseignants motivent et organisent le travail en pôle ressource avec l'ensemble des partenaires et des acteurs.
- Pédagogie : Formation, accompagnement des équipes d'enseignants : accroître les résultats des élèves dans les domaines des savoirs fondamentaux, accroître l'utilisation des variables didactiques et pédagogiques dans les pratiques pédagogiques, engager une démarche collective de responsabilisation des élèves et des parents.
- Politique éducative : impulsion et coordination avec les partenaires institutionnels et associatifs des politiques éducatives dans les différents cadres (Politique de la ville, Projet éducatif de territoire, USEP..).

FOCUS



FOCUS n° 1
Mathématiques

Le plan mathématiques et le Plan Français se développent à partir d'animations pédagogiques basées sur un travail en petits groupes de cycle pour tous les enseignants afin d'agir tant sur la conception des enseignements que sur leurs conduites. **Des actions expérimentales pour quatre écoles se sont développées dans le cadre des rencontres USEP (biathlon des maths) et devraient s'étendre pour l'année 2021/2022.**



FOCUS n° 2
Langues vivantes

L'enseignement bilangue (Espagnol et Allemand) est organisé en continuité avec **divers collèges**. L'enseignement des langues est développé en intégration dans les autres disciplines. Le dispositif EMILE) concerne l'école élémentaire **Jacques Prévert de Pézenas** et l'école primaire du Littoral à Agde.

CIRCONSCRIPTION DE SAINT-JEAN DE VEDAS



IEN : Bruno DAVID

Equipe de circonscription :

Secrétaire : Jean-Paul URBANI

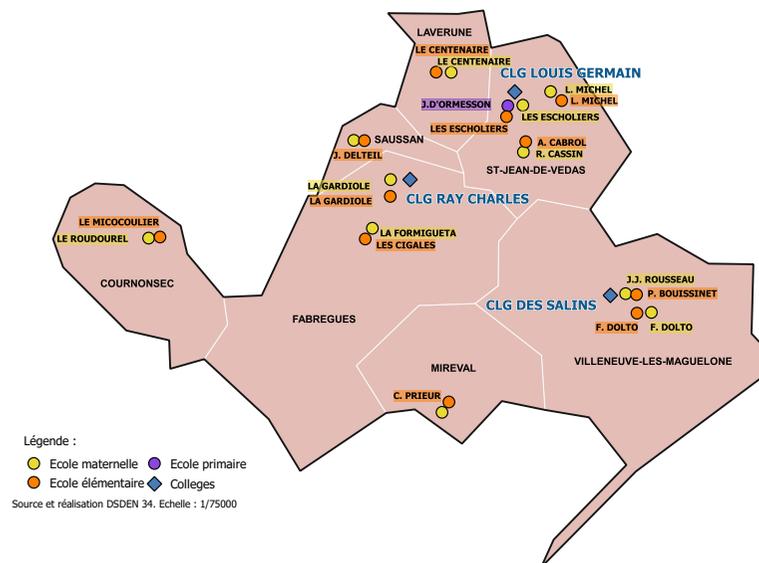
CPC : Marion MOULINAS & Laurence MUNCH

Enseignants référents : Mathilde NICOLAS SIMON & Thomas JIMENEZ



23 écoles publiques :
 11 écoles maternelles,
 11 écoles élémentaires.
 1 écoles primaire.
 2 écoles privées sous contrat.
 150 classes publique et 9 classes privées
 Prévisi ons Rentrée 2020 : 3 770 élèves

3 secteurs de collège, 3 PIAL inter degrés :
 Cournonsec, Fabrègues et Saussan ;
 Lavérune et Saint-Jean-de-Védas ;
 Villeneuve lès Maguelone et Mireval



Contact

Téléphone :
 04 30 63 65 40
 Mail :
 Ce.0342310b@ac-montpellier.fr



PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

20^{ème} circonscription créée en septembre 2013. En plein essor, avec une augmentation exponentielle des effectifs. 7 communes périurbaines + Montpellier. Etendue : 18 km sur 20 k.m

Le cursus langues : un cursus bilingue occitan et une section internationale arabe.

L'organisation de l'EPS : des interlocuteurs nombreux. 5 piscines, le rugby avec Hérault sport, et la danse au Chai du Terral.

L'accessibilité à nombreuses structures sportives et culturelles accessibles par les écoles de la circonscription et un maillage territorial bien tissé avec les collectivités favorisent le développement des activités physiques, sportives, artistiques et culturelles.

Adhésion de 4 écoles au projet génération 2024 :

- L'école élémentaire des cigales Fabrègues (2020)
- L'école élém P. Bouissinet Villeneuve les Maguelone(2021)
- L'école élémentaire Le centenaire Lavérune (2021)
- L'école maternelle La marelle de Saussan (2021)

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

- Les valeurs : promouvoir la référence aux valeurs à tous les niveaux du système éducatif ;
- La performance : accroître la performance pour rendre le système plus efficace et plus équitable ;
- La coopération : construire une équipe soudée et efficace avec les familles et les partenaires éducatifs. **Les écoles et le collège de chaque secteur** exploitent les instances (conseil d'école, conseil école/collège et conseil pédagogique) pour développer la coopération entre tous les acteurs de l'équipe éducative.
- Promouvoir, de la maternelle au CM2, le développement des **activités physiques, sportives, artistiques et culturelles**, un vecteur pour accompagner tous les élèves à la maîtrise du socle commun en référence aux valeurs.

FOCUS

FOCUS n° 1 : Le Projet Génération 2024 : L'école élémentaire des cigales à Fabrègues participe au projet associant EPS, interdisciplinarité, olympisme et thématiques sociétales. Déjà trois temps forts : la journée du sport scolaire, la semaine olympique et paralympique et la journée olympique et paralympique du 24 juin 2020

FOCUS n° 2 : 400^{ème} anniversaire de Jean de la Fontaine

- Transformation de fables en histoire : « c'est l'histoire de... »
- Ecriture, oralisation et mise en scène de fables ;
- Participation au concours Fête des fables de l'école élémentaire les Escholiers de Saint Jean de Védas

FOCUS n° 3 : Danse : l'école maternelle René Cassin participe à la constitution d'une ressource nationale sur la Danse en lien avec Canopé.

CIRCONSCRIPTION DE SAINT-MATHIEU DE TREVIERS



IEN : **Hervé REGNIER**

Equipe de circonscription :

Secrétaire : **Céline PARENTINI**

CPC : **Cécile BRIOUDES, Vincent LAURENCE et Agnès MUNICH**

Enseignantes référentes : **Nathalie DOMERGUE, Sylvie GARIN & Sylvie PORTE**



39 écoles publiques :
 15 écoles maternelles
 16 écoles élémentaires
 8 écoles primaires
 246 classes + 3 ULIS
 Prévisions Rentrée 2021 : 6 120 élèves

5 secteurs de collège
 Clapiers
 Ganges
 St Clément de Rivière
 St Gély du Fesc
 St Mathieu de Tréviars



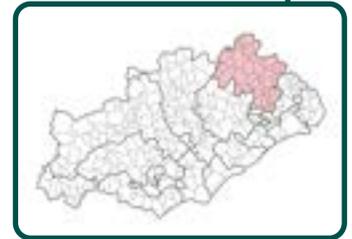
Contact

Téléphone :

04 48 18 54 49

Mail :

Ce.0341720k@ac-montpellier.fr



PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

Autour du Pic Saint-Loup, deux paysages naturels, garrigue montpelliéraine et piémont cévenol, caractérisent ce vaste territoire avec une belle richesse géographique et patrimoniale. Il présente un important dynamisme démographique et une origine sociale des élèves avec des catégories moyennes – favorisées. A hauteur de près de 6000 élèves sur 5 secteurs de collège, les effectifs sont en hausse, consécutivement à la localisation et à l'attractivité des communes. Les acquis des élèves sont très satisfaisants, en cohérence avec la composition sociale du public scolaire et l'engagement des équipes enseignantes.

Ainsi, les pratiques pédagogiques structurent les apprentissages fondamentaux, et renforcent la valorisation de la citoyenneté en acte.

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

« Vers une communauté apprenante :

Coopérer pour apprendre - Apprendre à coopérer »

- Conforter la réussite de tous les élèves grâce à des pratiques pédagogiques coopératives et différenciées ;
- Diversifier le suivi des équipes et renforcer la coopération des acteurs par la création des groupes « Pratiques et Initiatives Coopératives », temps réflexif d'analyse et de formation, tous niveaux d'enseignement, conduits par les CPC;
- Renforcer l'accompagnement des enseignants et l'utilisation par les équipes pédagogiques de l'ENT tribu de la circonscription ;
- Accompagner des projets pédagogiques éco-citoyens, artistiques, culturels, avec les partenaires locaux, favorisant le questionnement explicite, la créativité et la responsabilité de l'élève.

FOCUS

FOCUS n° 1

Dans le cadre de la 11ème édition du partenariat « Éducation Nationale - Communauté de Communes du grand Pic Saint-Loup », l'action-phare « Patates et compagnie » menée avec l'association C'Mai a permis aux élèves de vivre de façon concrète et pédagogique réussie la notion de développement durable, levier fort qui irradie d'autres écoles situées dans d'autres territoires de la circonscription. Une forte implication scolaire et extra-scolaire vers un futur éco-respectueux de tous les territoires.

FOCUS n° 2

La circonscription, caractérisée par une grande diversité de population comporte de nombreux contrastes tant sociaux que culturels. **L'école primaire de Ganges, grâce à une coopération active et bienveillante de tous les acteurs, constate une fréquentation du dispositif ministériel «Petits-déjeuners» régulière et assidue, participant ainsi au droit fondamental de l'enfant à la santé et plaçant chaque élève dans une perspective de réussite scolaire et sociale.**

CIRCONSCRIPTION DE SETE

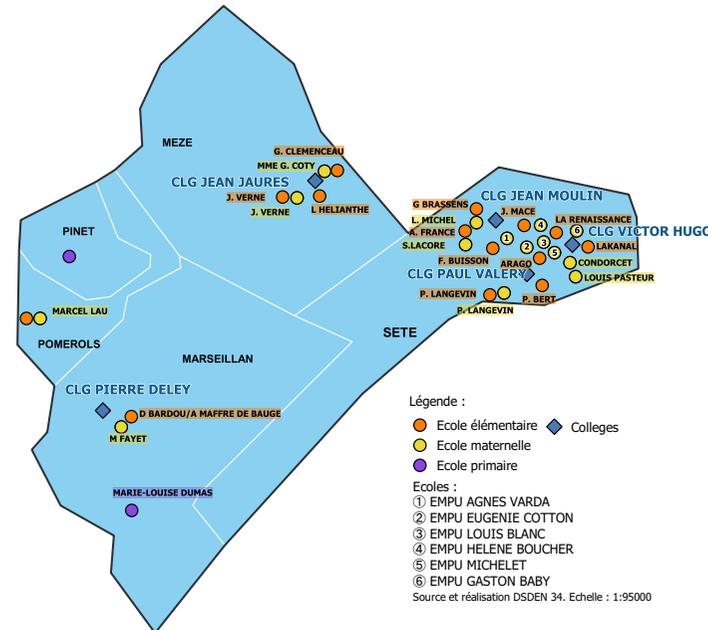
IEN : **Catherine LEMOINE**

Equipe de circonscription :

Secrétaires : **Stéphanie LACROUX, Simone DUMESNY**CPC : **Annick LATIL, Emilie CASSAR & Niloufar SERENO**Coordonnateur REP+ : **Marc ALAUZUN**Enseignants référents : **Pascal TAILLEUR, Sophie
POUJOL & Isabelle THOMAS**

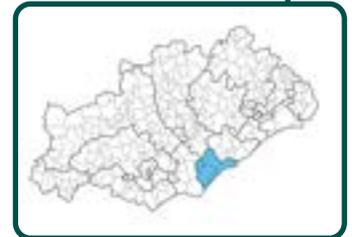
32 écoles publiques :
16 écoles maternelles,
14 écoles élémentaires,
2 écoles primaire.
195 classes + 5 ULIS Ecole
5 écoles privées dont 2 Calendreta
Prévisions Rentrée 2021 : 5266 élèves

5 secteurs de collège :
Jean Moulin, SETE
Victor Hugo, SETE
Paul Valéry, SETE
Jean Jaurès, MEZE
Pierre Deley, MARSEILLAN



Contact

Téléphone :
04 48 18 54 30
Mail :
Ce.0340864e@ac-montpellier.fr



PARTICULARITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION

Localisée autour de l'étang de Thau, la circonscription de Sète est à la fois urbaine et semi-rurale. Elle comprend les communes de Sète, Mèze, Marseillan, Pinet et Pomerols. De par sa structure, cette circonscription a une population scolaire contrastée.

A Sète, le REP+ Jean Moulin concerne les 4 écoles de l'île de Thau. L'EMPU Suzanne Lacore accueille des enfants dès 2 ans, en dispositif passerelle. Les classes de CP et CE1 sont dédoublées. Dans le cadre d'un projet ANRU de rénovation du quartier de l'île de Thau les 4 écoles seront restructurées prochainement en 2 écoles primaires (horizon rentrée de septembre 2023).

Labellisée « Cité éducative », la ville de Sète initie un ambitieux programme d'actions partenariales visant à conforter le rôle de l'école, à promouvoir la continuité éducative et à ouvrir le champ des possibles, dans une logique d'inclusion et d'égalité des chances.

AXES DE PILOTAGE DE LA CIRCONSCRIPTION

INNOVER – ACCOMPAGNER – VALORISER

- Développer le pilotage partagé de proximité appuyé sur l'autoévaluation pour renforcer les savoirs scolaires et les parcours éducatifs.
- Réduire le différentiel observé aux évaluations nationales entre l'école REP+ (QPV) et autres écoles de la circonscription.
- Développer la dynamique coopérative en interne (écoles, RASED, UP2A, ULIS) et avec les partenaires extérieurs (parents, acteurs sociaux, médicosociaux...)

FOCUS

FOCUS n° 1 INCLUSION SCOLAIRE

- implantation d'une classe externalisée d'enseignement DITEP dans l'EEPU Jean MACE
- développement des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL), avec une mutualisation envisagée des ressources médico-sociales de l'IES la Corniche (PIAL renforcé)
- instances partenariales de prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire.

FOCUS n° 2 EAC

- chorale « Mon Chœur Sétois » : déclinaison locale du « Chœur d'Enfants de l'Hérault »
- éducation musicale et pratique instrumentale renforcées au sein de la « Class'a Manitas » implantée dans l'EEPU ARAGO, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI)
- projet de Classe à horaires aménagés (CHAM) en partenariat avec le CRI



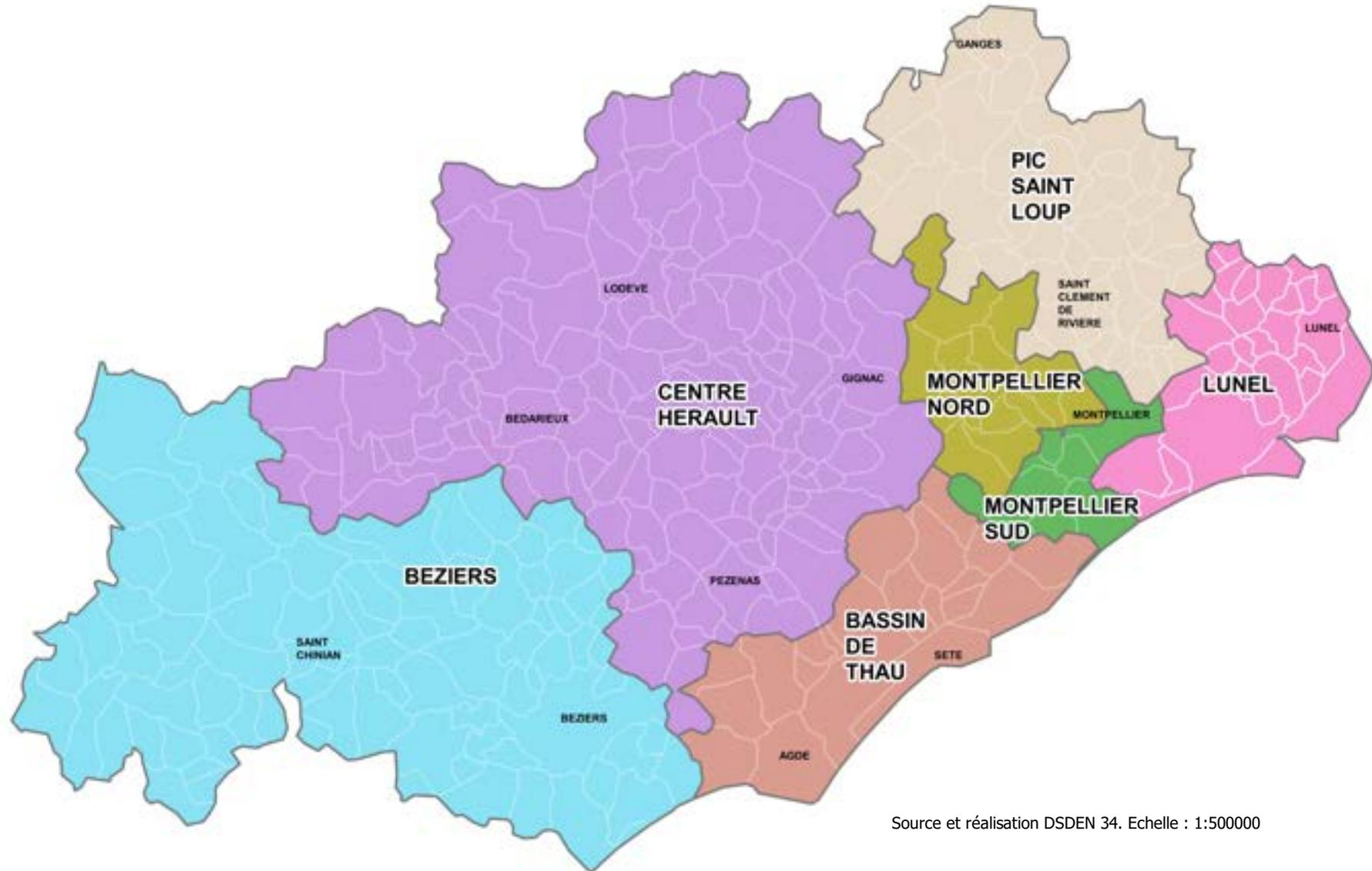
Lycée Joffre à Montpellier

LES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ

L'Hérault totalise 80 collèges et 33 lycées publics répartis sur 7 bassins de formation.

Le bassin d'éducation et de formation (BEF), défini dans la circulaire du 28 juin 2001, est un cadre de fonctionnement qui facilite les relations entre tous les acteurs, permet de développer une réflexion collective avec les chefs d'établissement, les équipes éducatives, les agents comptables et les gestionnaires, et entre tous les niveaux d'enseignement.

En 2020/2021, ces établissements ont accueilli 83 857 élèves.

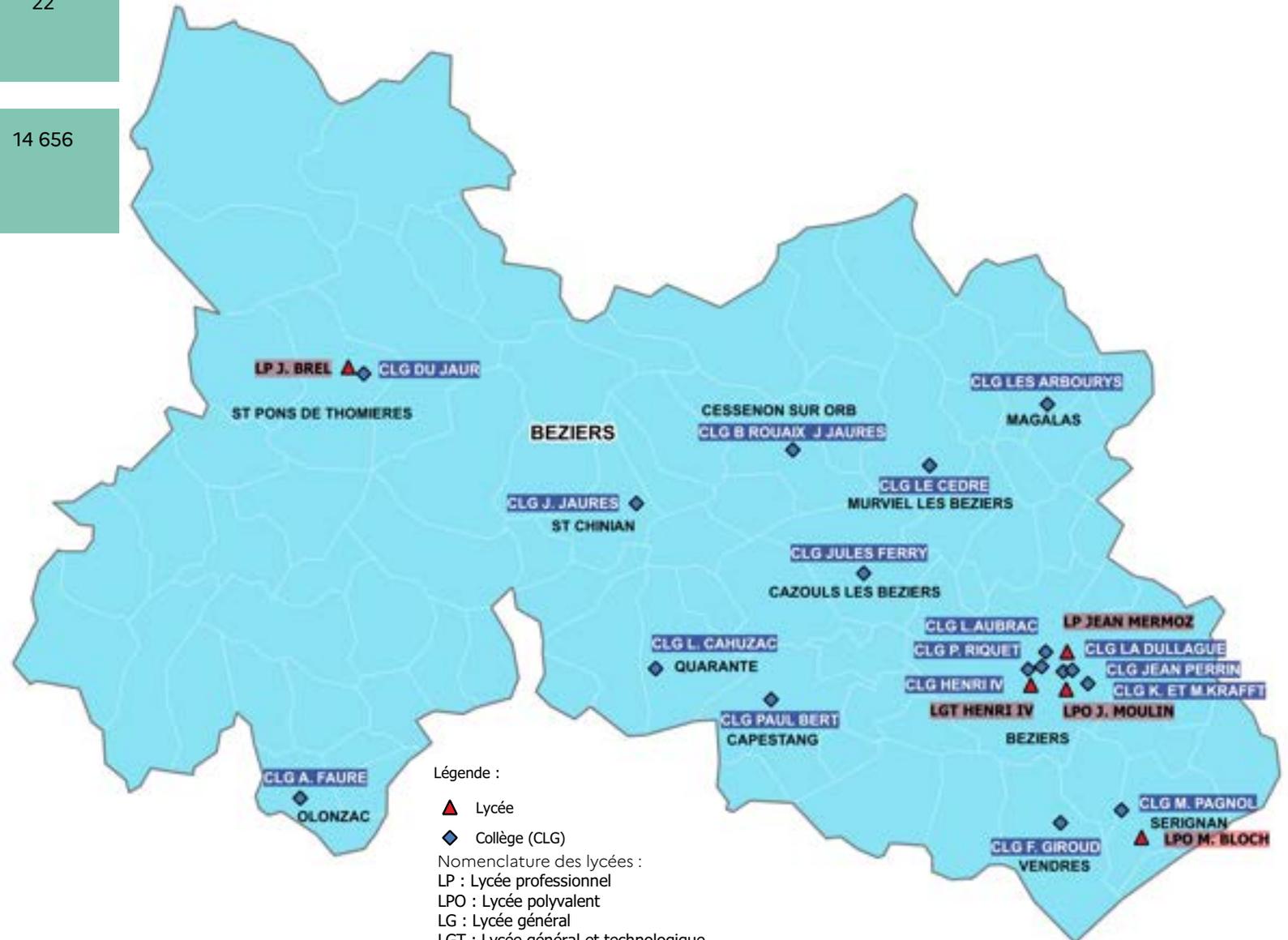


Source et réalisation DSDEN 34. Echelle : 1:500000

LE BASSIN DE FORMATION BEZIERS



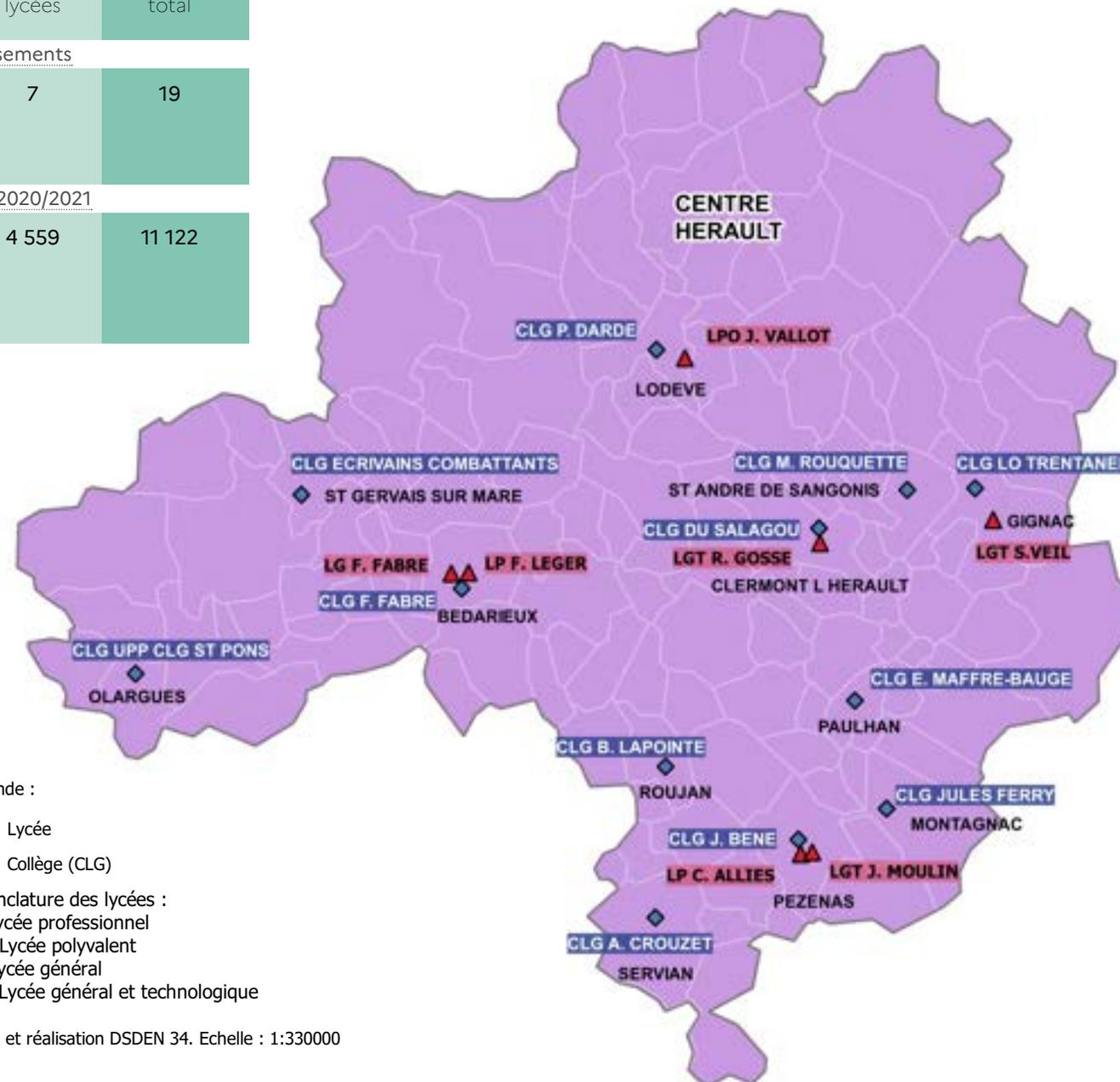
collèges	lycées	total
nombre d'établissements		
17	5	22
nombre d'élèves 2020/2021		
8 659	5 997	14 656



LE BASSIN DE FORMATION DE CENTRE HERAULT



collèges	lycées	total
nombre d'établissements		
12	7	19
nombre d'élèves 2020/2021		
6 563	4 559	11 122

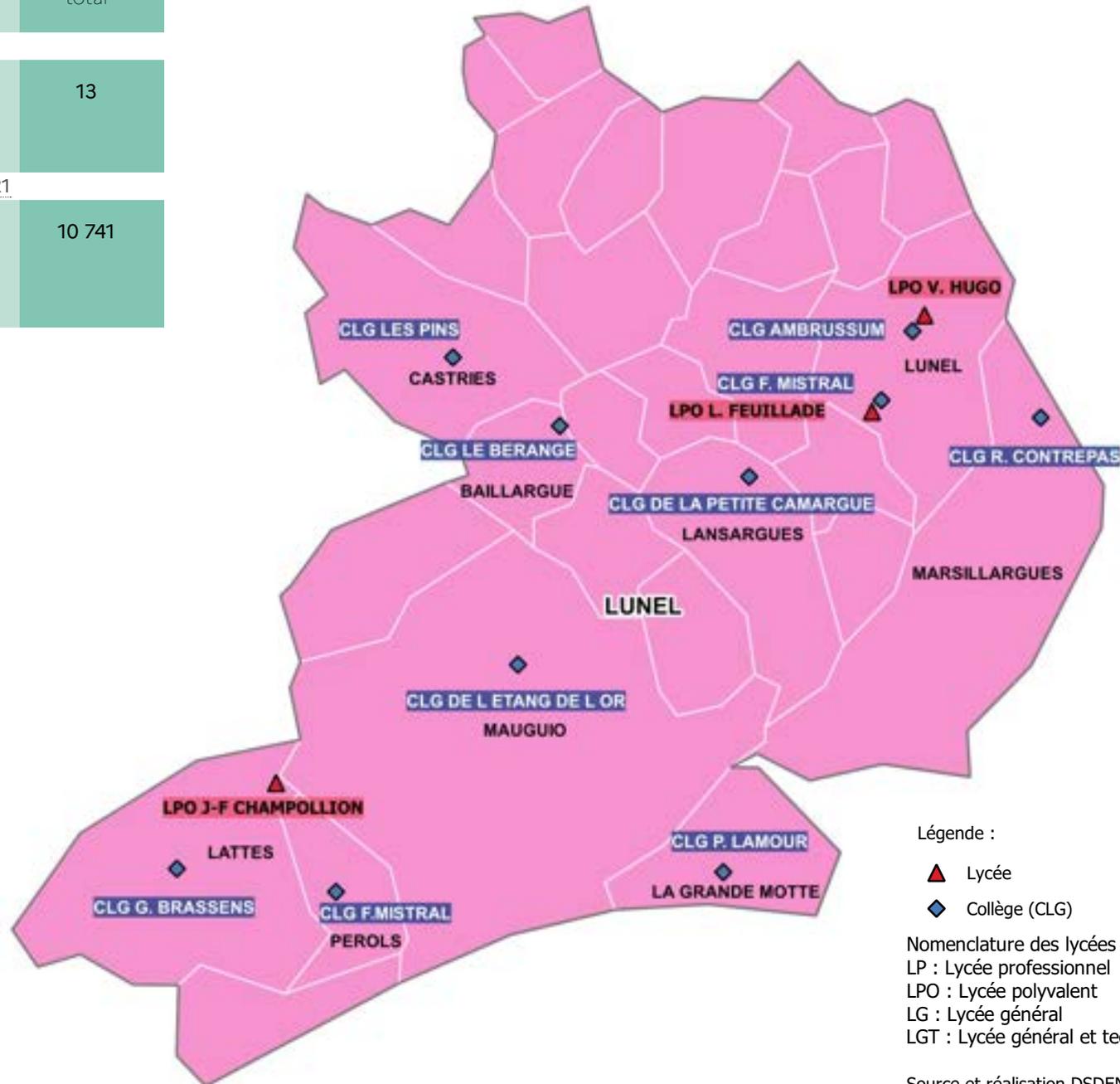


Source et réalisation DSDEN 34. Echelle : 1:330000

LE BASSIN DE FORMATION DE LUNEL



collèges	lycées	total
nombre d'établissements		
10	3	13
nombre d'élèves 2020/2021		
6 447	4 294	10 741



Légende :

▲ Lycée

◆ Collège (CLG)

Nomenclature des lycées :

LP : Lycée professionnel

LPO : Lycée polyvalent

LG : Lycée général

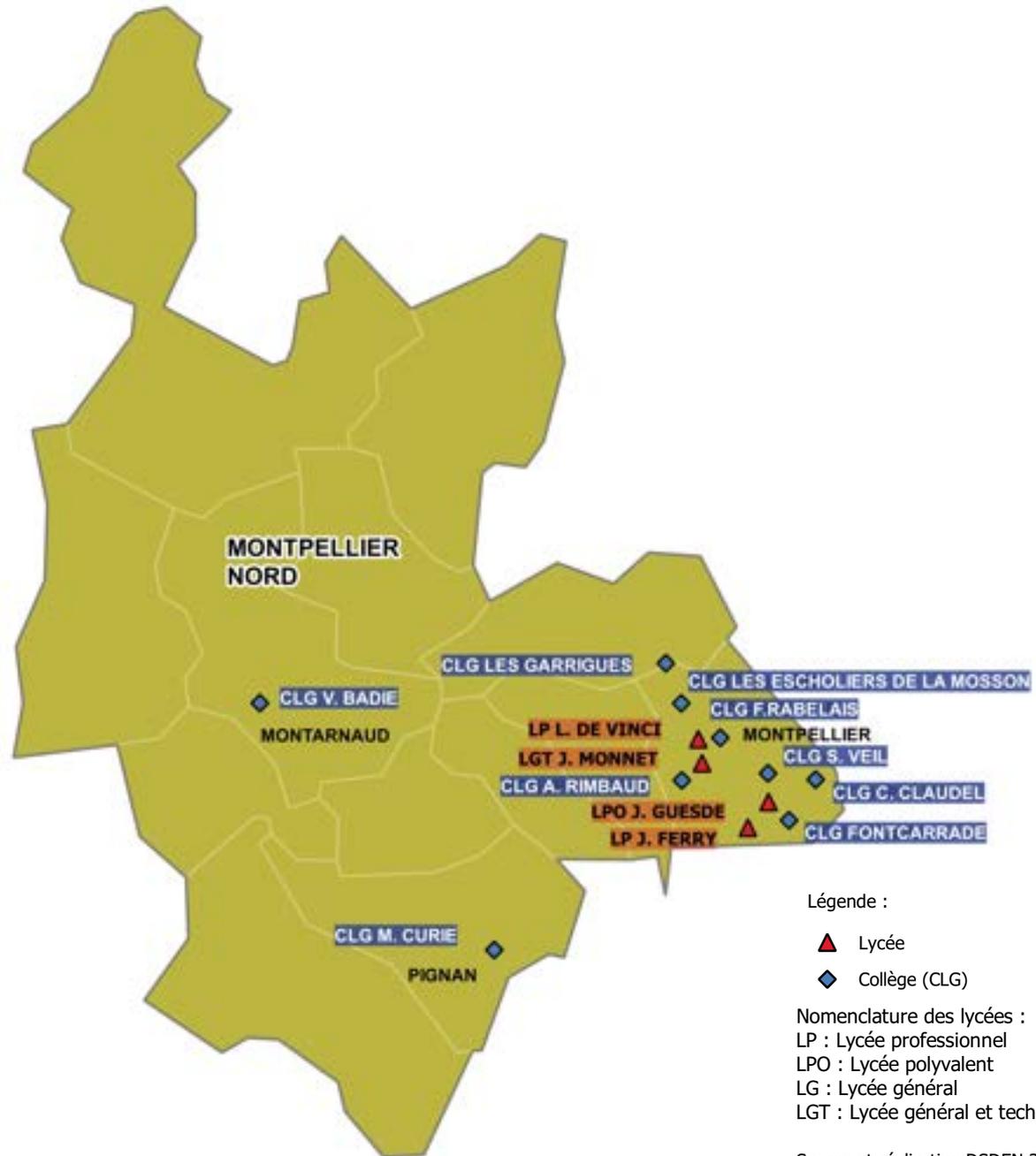
LGT : Lycée général et technologique

Source et réalisation DSDEN 34. Echelle : 1:140000

LE BASSIN DE FORMATION DE MONTPELLIER NORD



collèges	lycées	total
nombre d'établissements		
9	4	13
nombre d'élèves 2020/2021		
5 823	5 526	11 349

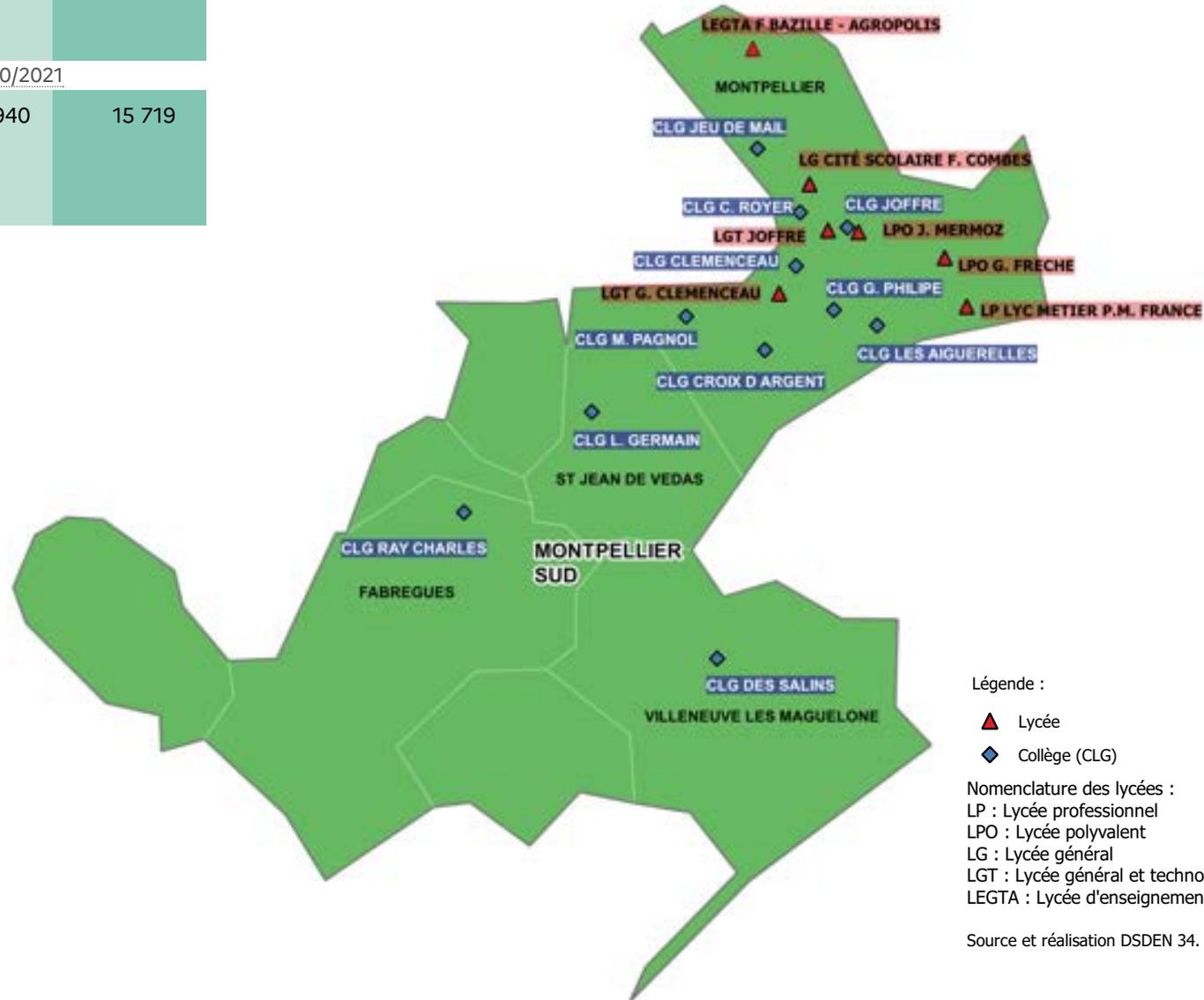


Source et réalisation DSDEN 34. Echelle : 1:140000

LE BASSIN DE FORMATION DE MONTPELLIER SUD



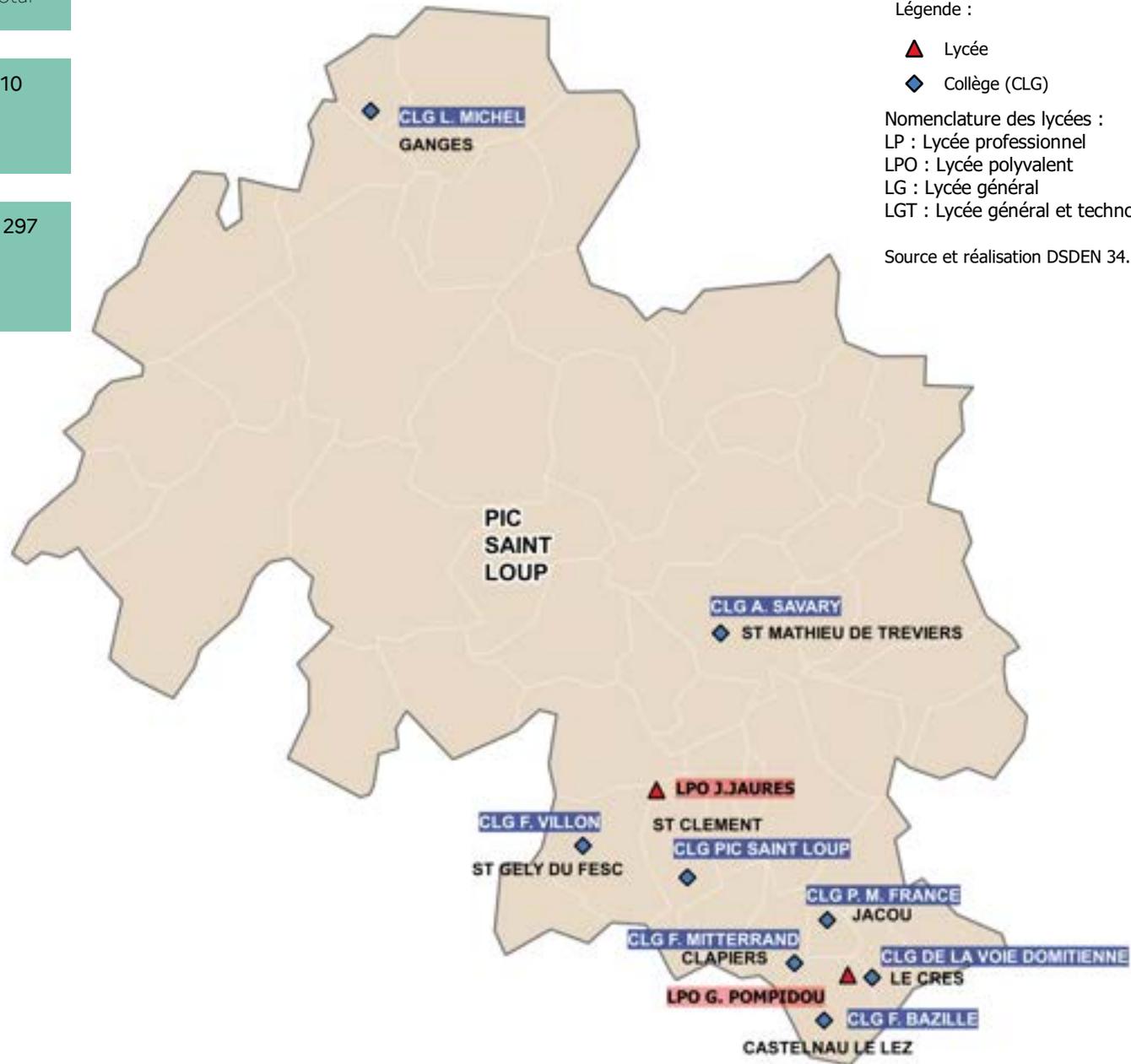
collèges	lycées	total
nombre d'établissements		
11	7	18
nombre d'élèves 2020/2021		
6 779	8 940	15 719



LE BASSIN DE FORMATION PIC ST LOUP



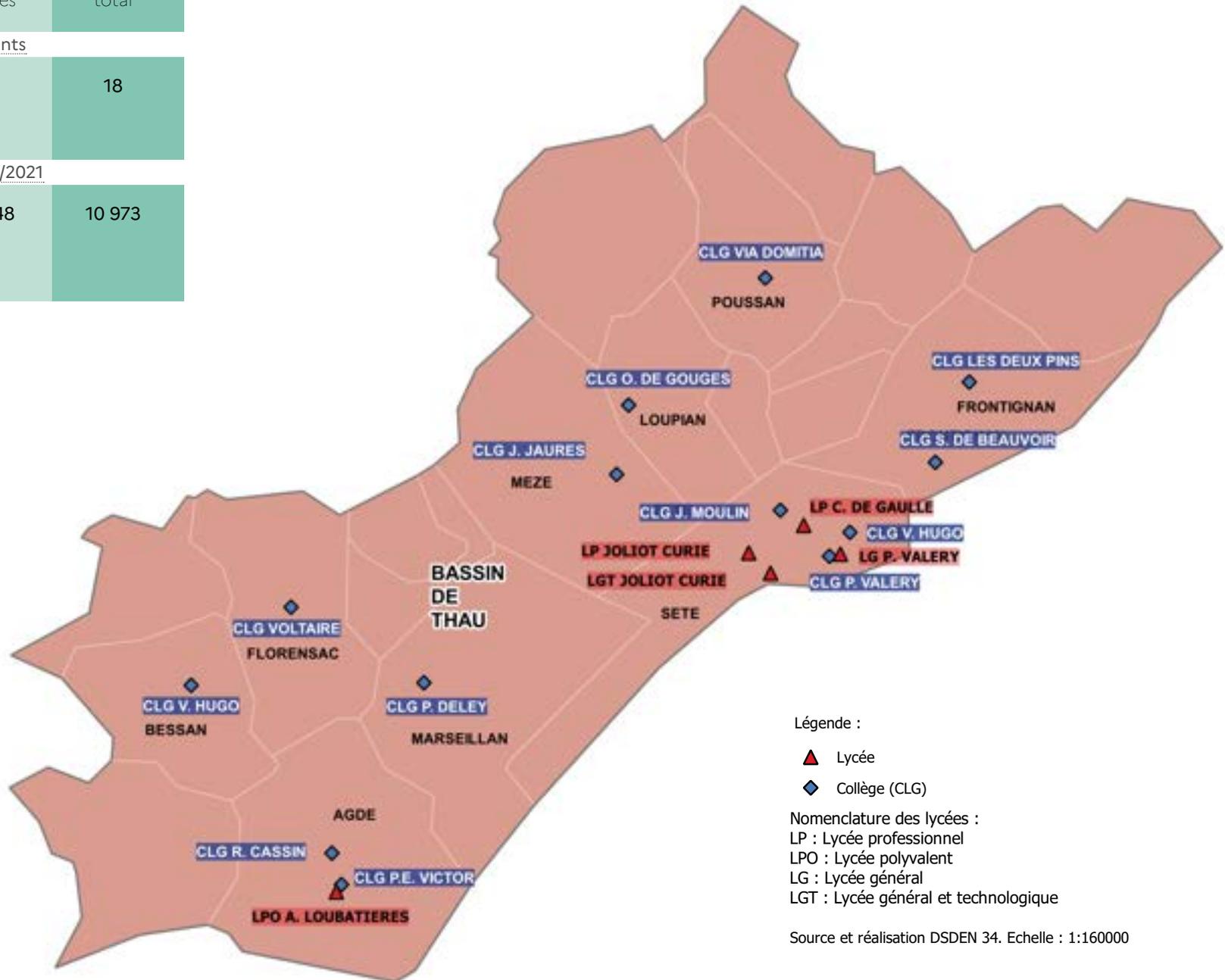
collèges	lycées	total
nombre d'établissements		
8	2	10
nombre d'élèves 2020/2021		
5 770	3 527	9 297



LE BASSIN DE FORMATION BASSIN DE THAU



collèges	lycées	total
nombre d'établissements		
13	5	18
nombre d'élèves 2020/2021		
6 725	4 248	10 973



Légende :

▲ Lycée

◆ Collège (CLG)

Nomenclature des lycées :

LP : Lycée professionnel

LPO : Lycée polyvalent

LG : Lycée général

LGT : Lycée général et technologique

Source et réalisation DSDEN 34. Echelle : 1:160000



Collège Clémence Royer à Montpellier, septembre 2020

LES OFFRES DE FORMATIONS DANS LES COLLEGES DE L'HERAULT

LES LANGUES ETRANGERES, LES CHAM ET LES SECTIONS SPORTIVES AU COLLEGE:

LV1, LV2, langues vivantes 1et 2, S.INT; sections internationales; S.BI, sections bilangues; OCC, Occitan bilingue, bilangue ou initiation; LCE, langues et cultures étrangères; LCA, langues et cultures antiques,CHAM, classe à horaires aménagés, S.SPORT, sections sportives.

A >> J

	LV 1	LV 2	S.INT	S.BI	OCC	LCE	LCA	CHAM	S.SPORT
AGDE PAUL EMILE VICTOR	ANG	ESP					LAT		FOOTBALL, RUGBY
AGDE RENÉ CASSIN	ALL, ANG	ALL, ANG, ESP		ALL			LAT		
BAILLARGUES LE BÉRANGE	ANG	ESP					LAT/GRE		
BEDARIEUX FERDINAND FABRE	ALL, ANG, ESP	ALL, ANG, ESP		ALL, ESP			LAT		VOLLEY-BALL
BESSAN VICTOR HUGO	ANG	ESP		ESP			LAT		
BEZIERS HENRI IV	ANG	ALL, ESP					LAT/GRE		VOLLEY-BALL
BEZIERS JEAN PERRIN	ANG	ALL, ESP		ALL			LAT	DANSE	FOOTBALL, RUGBY
BEZIERS KRAFFT	ANG	ESP			INIT		LAT	MUSIQUE	
BEZIERS LA DULLAGUE	ANG	ESP			INIT		LAT		HANDBALL
BEZIERS LUCIE AUBRAC	ANG	ESP			INIT		LAT		
BEZIERS PAUL RIQUET	ANG	ALL, ESP		ALL			LAT	THEATRE	
CAPESTANG PAUL BERT	ANG	ALL, ESP		ALL, ESP			LAT		
CASTELNAU-LE-LEZ FRÉDÉRIC BAZILLE	ANG	ALL, ESP, ITA		ITA, ALL			LAT/GRE		
CASTRIES LES PINS	ANG	ALL, ESP		ALL, ESP			LAT		VOLLEY-BALL
CAZOULS JULES FERRY	ANG	ESP		ESP	INIT				
CESSENON BASILE ROUAIX	ANG	ESP		ESP	INIT		LAT		
CLAPIERS FRANÇOIS MITTERRAND	ANG	ALL, ESP		ALL	INIT	ANG, ESP	LAT/GRE		
CLERMONT L'HERAULT DU SALAGOU	ANG	ALL, ESP		ALL	BILING		LAT		
FABREGUES RAY CHARLES	ANG	ESP				ANG	LAT		
FLORENSAC VOLTAIRE	ANG	ESP					LAT		TAMBOURIN
FRONTIGNAN LES DEUX PINS	ANG	ALL, ESP, ITA					LAT		
FRONTIGNAN SIMONE DE BEAUVOIR	ANG	ESP					LAT		HANDBALL
GANGES LOUISE MICHEL	ANG	ALL, ESP					LAT/GRE		
GIGNAC LO TRENTANEL	ANG	ALL, ESP		ALL			LAT		
JACOU PIERRE MENDÈS FRANCE	ANG	ALL, ESP		ESP			LAT		

LES OFFRES DE FORMATIONS DANS LES COLLEGES DE L'HERAULT

LV1, LV2, langues vivantes 1et 2, S.INT; sections internationales; S.BI, sections bilangues; OCC, Occitan bilingue, bilangue ou initiation; LCE, langues et cultures étrangères; LCA, langues et cultures antiques, CHAM, classe à horaires aménagés, S.SPORT, sections sportives.

L >> M

	LV 1	LV 2	S.INT	S.BI	OCC	LCE	LCA	CHAM	S.SPORT
LA GRANDE MOTTE PHILIPPE LAMOUR	ANG	ESP				ANG, ESP	LAT		
LANSARGUES LA PETITE CAMARGUE	ANG	ESP, ITA					LAT		
LATTES GEORGES BRASSEUS	ANG	ALL, ESP, ITA		ALL			LAT		
LE CRES LA VOIE DOMITIENNE	ANG	ALL, ESP					LAT/GRE		RUGBY
LODEVE PAUL DARDÉ	ANG	ALL, ESP		ALL	INIT		LAT		
LOUPIAN OLYMPE DE GOUGES	ANG	ALL, ESP		ALL	BILANG	ANG	LAT		
LUNEL AMBRUSSUM	ANG	ALL, ESP			INIT		LAT		RUGBY
LUNEL FRÉDÉRIC MISTRAL	ANG	ESP, ITA					LAT		FOOTBALL- HANDBALL
MAGALAS LES ARBOURYS	ANG	ESP					LAT,GRE		
MARSEILLAN PIERRE DELEY	ANG, ESP	ANG, ESP		ESP			LAT		FUTSAL
MARSILLARGUES ROGER CONTREPAS	ANG	ESP					LAT		
MAUGUIO L'ETANG DE L'OR	ANG	ALL, ESP		ALL, ESP			LAT		
MEZE JEAN JAURÈS	ANG, ESP	ANG, ESP		ESP	INIT		LAT		
MONTAGNAC JULES FERRY	ANG	ESP					LAT		
MONTARNAUD VINCENT BADIE	ANG	ESP					LAT		ESCALADE
MONTPELLIER ARTHUR RIMBAUD	ALL, ANG, ARA, ESP	ANG, ESP		ALL, ARA, ESP			LAT		NATATION
MONTPELLIER CAMILLE CLAUDEL	ANG	ALL, ESP	ANG		INIT	ESP	LAT		
MONTPELLIER CLÉMENCEAU	ANG	ALL, ESP		ALL	INIT		LAT/GRE		
MONTPELLIER CLÉMENCE ROYER	ANG	ALL, ESP, ITA		ESP			LAT	MUSIQUE	
MONTPELLIER CROIX D'ARGENT	ANG	ALL, ESP		ALL			LAT		
MONTPELLIER FONTCARRADE	ANG, CHI	ALL, ANG, ESP, ITA	CHI	ALL, ITA			LAT		
MONTPELLIER FRANÇOIS RABELAIS	ANG, CHI	ALL, ANG, ESP	CHI	ALL, ESP			LAT		HANDBALL
MONTPELLIER GÉRARD PHILIPPE	ANG	ALL, ESP		1			LAT		BASKET BALL
MONTPELLIER JEU DE MAIL	ANG	ALL, ESP			INIT	ANG	LAT	DANSE	TENNIS
MONTPELLIER JOFFRE	ANG, ESP	ALL, ANG, ESP, ITA, RUS	ESP	ALL, RUS			LAT/GRE		
MONTPELLIER LES AIGUERELLES	ALL, ANG	ANG, ESP	ALL	ALL					ESCALADE
MONTPELLIER LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON	ANG	ALL, ESP		ALL, ESP					
MONTPELLIER LES GARRIGUES	ANG	ESP					LAT/GRE		
MONTPELLIER MARCEL PAGNOL	ANG	ESP					LAT		
MONTPELLIER SIMONE VEIL	ANG	ALL, ESP	ANG	ALL	INIT				FOOTBALL-RUGBY
MURVIEL LES BEZIERS LE CÈDRE	ANG	ESP		ESP			LAT		

LES OFFRES DE FORMATIONS DANS LES COLLEGES DE L'HERAULT

LV1, LV2, langues vivantes 1et 2, S.INT; sections internationales; S.BI, sections bilangues; OCC, Occitan bilingue, bilangue ou initiation; LCE, langues et cultures étrangères; LCA, langues et cultures antiques, CHAM, classe à horaires aménagés, S.SPORT, sections sportives.

O >> Z

	LV 1	LV 2	S.INT	S.BI	OCC	LCE	LCA	CHAM	S.SPORT
OLARGUES ALEXANDRE LAISSAC	ANG	ESP							VTT
OLONZAC ANTOINE FAURE	ANG	ESP		ESP			LAT		
PAULHAN MAFFRE BAUGÉ	ANG, ESP	ANG, ESP		ESP			LAT/GRE		
PEROLS FRÉDÉRIC MISTRAL	ANG	ESP			INIT				
PEZENAS JEAN BÈNE	ANG	ALL, ESP		ALL			LAT		
PIGNAN MARIE CURIE	ANG	ALL, ESP		ALL			LAT		
POUSSAN VIA DOMITIA	ANG	ESP, ITA				ESP, ITA	LAT		
QUARANTE LOUIS CAHUZAC	ANG	ESP		ESP			LAT		ATHLÉTISME
ROUJAN	ANG	ESP		ESP			LAT		
SAINT ANDRE DE SANGONIS	ANG	ALL, ESP		ALL			LAT		
SAINT CHINIAN JEAN JAURÈS	ANG	ESP		ESP			LAT		CANOË-KAYAK
SAINT CLEMENT DE RIVIERE LE PIC ST LOUP	ANG	ESP		ALL			LAT		FOOTBALL, HANDBALL
SAINT GELY DU FESC FRANÇOIS VILLON	ANG	ALL, ESP		ALL		ANG, ESP	LAT		CANOË-KAYAK
SAINT GERVAIS SUR MARE	ANG	ESP							
SAINT JEAN DE VEDAS LOUIS GERMAIN	ANG, ARA	ALL, ANG, ESP	ARA				LAT/GRE		
SAINT MATHIEU DE TREVIERS ALAIN SAVARY	ALL, ANG, ESP	ANG, ESP		ALL, ESP					
SAINT PONS DE THOMIERES DU JAUR	ANG	ESP							
SERIGNAN MARCEL PAGNOL	ANG	ALL, ESP		ALL	INIT		LAT		
SERVIAN ALFRED CROUZET	ANG	ESP					LAT/GRE		
SETE JEAN MOULIN	ANG	ESP, ITA					LAT		FOOTBALL, KARATÉ
SETE PAUL VALÉRY	ANG	ESP, ITA		ESP					
SETE VICTOR HUGO	ANG	ALL, ESP					LAT		
VENDRES FRANÇOISE GIROUD	ANG	ESP			BILING		LAT		TENNIS
VILLENEUVE LES MAGUELONE DES SALINS	ANG	ESP		ESP			LAT		RUGBY



ANNUAIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'HÉRAULT

Collège du Pic St Loup, St Clément de Rivière , septembre 2021

LES COLLÈGES PUBLICS

VILLES	ÉTABLISSEMENTS	CHEFS D'ÉTABLISSEMENT	ADJOINTS	TELEPHONE	COURRIEL
AGDE	RENÉ CASSIN	PHILIPPE DEBAILLE	DOMINIQUE NICOLAS	04.67.01.08.10	CE.0341032M@AC-MONTPPELLIER.FR
	PAUL-ÉMILE VICTOR	SAMIRA CHICK	SYLVIE DELAYE	04.67.01.04.50	CE.0341893Y@AC-MONTPPELLIER.FR
BAILLARGUES	LE BÉRANGE	SARAH LETZELTER	BRIGITTE MESTRE	04.67.70.13.51	CE.0341577E@AC-MONTPPELLIER.FR
BÉDARIEUX	FERDINAND FABRE	SÉBASTIEN SIBILLE	CÉLINE FUSSIO COSTE	04.67.23.30.60	CE.0340119V@AC-MONTPPELLIER.FR
BESSAN	VICTOR HUGO	SYLVIE MACAUX		04.67.77.40.42	CE.0340008Z@AC-MONTPPELLIER.FR
BÉZIERS	LUCIE AUBRAC	PASCAL GAUDIN	AUDREY GAREMI	04.99.43.20.50	CE.0342132H@AC-MONTPPELLIER.FR
	HENRI IV	JEAN-PHILIPPE PAPINEAU	KARINE SABAH	04.67.49.10.46	CE.0340118U@AC-MONTPPELLIER.FR
	JEAN PERRIN	HERVÉ CLAVERIE	ISABELLE AZAIS	04.67.76.06.21	CE.0341066Z@AC-MONTPPELLIER.FR
	KATIA ET MAURICE KRAFFT	THIERRY GRAS	THIERRY ESCARBOUDEL	04.67.76.18.66	CE.0341321B@AC-MONTPPELLIER.FR
	LA DULLAGUE	SANDRINE LIBES	ELISABETH DEBLYCK	04.67.76.16.21	CE.0340016H@AC-MONTPPELLIER.FR
	PAUL RIQUET	BERNARD VILARO	YOANN GUICHET	04.99.43.26.30	CE.0340836Z@AC-MONTPPELLIER.FR
CAPESTANG	PAUL BERT	CAROLE ALMONT	CHRISTELLE CHABOT	04.67.49.82.22	CE.0341367B@AC-MONTPPELLIER.FR
CASTELNAU LE LEZ	FRÉDÉRIC BAZILLE	CHRISTOPHE CAUQUIL	ANNABELLE PIANCA	04.67.79.74.10	CE.0340086J@AC-MONTPPELLIER.FR
CASTRIES	LES PINS	ERIC JAVERZAC	BRIGITTE LORAZO COFAIS	04.67.70.11.61	CE.0341280G@AC-MONTPPELLIER.FR
CAZOULS LES BEZIERS	JULES FERRY	PASCAL GUILLOU	FANNY REYNES	04.67.93.60.93	CE.0340021N@AC-MONTPPELLIER.FR
CESSENON SUR ORB	UPP B. ROUAIX	FRÉDÉRIQUE GOYARD		04.67.89.66.52	CE.0340022P@AC-MONTPPELLIER.FR
CLAPIERS	FRANÇOIS MITTERRAND	CATHERINE-MARIE MAUPAS	SÉVERINE CORRE	04.67.55.90.20	CE.0341826A@AC-MONTPPELLIER.FR
CLERMONT L'HERAULT	LE SALAGOU	JEAN MICHEL ROL	CORINE LAFOND	04.67.96.04.31	CE.0341366A@AC-MONTPPELLIER.FR
FABREGUES	RAY CHARLES	SERGINE BOIX	DOMINIQUE VAYSSE	04.67.85.63.40	CE.0342077Y@AC-MONTPPELLIER.FR
FLORENSAC	VOLTAIRE	FABRICE PONCHAUT		04.67.77.77.88	CE.0340024S@AC-MONTPPELLIER.FR
FRONTIGNAN	LES DEUX PINS	MARC PIROT	LAURENCE DEOTTO	04.67.18.69.50	CE.0340025T@AC-MONTPPELLIER.FR
	SIMONE DE BEAUVOIR	CHRISTOPHE PORTAL	NOURA BEN SLIMANE	04.67.80.91.00	CE.0342052W@AC-MONTPPELLIER.FR
GANGES	LOUISE MICHEL	SYLVAIN KOESSLER	CHANTAL BOULA-LUAP	04.67.73.81.01	CE.0341424N@AC-MONTPPELLIER.FR
GIGNAC	LO TRANTANEL	DIDIER DELOZANNE	BRUNO LE PROVOST	04.67.57.50.41	CE.0341386X@AC-MONTPPELLIER.FR
JACOU	PIERRE MENDÈS FRANCE	ANNIE RAULET	MME DI GIOIA-CAYOL	04.67.16.31.31	CE.0342036D@AC-MONTPPELLIER.FR
LA GRANDE MOTTE	PHILIPPE LAMOUR	JEAN-LOUIS LOPEZ		04.67.56.43.60	CE.0341656R@AC-MONTPPELLIER.FR
LANSARGUES	PETITE CAMARGUE	CATHERINE BOURGOIN	FABRICE FERRANDEZ	04.99.63.21.40	CE.0342076X@AC-MONTPPELLIER.FR
LATTES	GEORGES BRASSENS	VINCENT FERRAND	GURVAN LE MAREC	04.67.65.21.48	CE.0341028H@AC-MONTPPELLIER.FR
LE CRÈS	LA VOIE DOMITIENNE	CYRILLE GUILLERMIN	CATHERINE LONGUET	04.67.70.32.78	CE.0341363X@AC-MONTPPELLIER.FR
LODÈVE	PAUL DARDÉ	CÉCILE AROUILIERE	ANNE ESCANDE	04.67.88.47.91	CE.0340117T@AC-MONTPPELLIER.FR
LOUPIAN	OLYMPE DE GOUGES	CACILIA MORANDAT	JEAN-BAPTISTE BLANC	04.99.57.20.80	CE.0342224H@AC-MONTPPELLIER.FR

LUNEL	FREDERIC MISTRAL	JEAN-LUC RANQUET	CATHERINE DARMON	04.67.83.49.30	CE.0340031Z@AC-MONTPPELLIER.FR
	AMBRUSSUM	GUILLAUME GOUCHAULT	ALAIN TREBUCHON	04.67.71.51.10	CE.0341825Z@AC-MONTPPELLIER.FR
MAGALAS	LES ARBOURYS	GILLES DESPAUX		04.67.36.20.70	CE.0340032A@AC-MONTPPELLIER.FR
MARSEILLAN	PIERRE DELEY	JOSEPH CERDAN		04.67.35.30.70	CE.0342130F@AC-MONTPPELLIER.FR
MARSILLARGUES	ROGER CONTREPAS	JÉRÔME BASSIER		04.67.83.42.80	CE.0340034C@AC-MONTPPELLIER.FR
MAUGUIO	L'ÉTANG DE L'OR	ARIEL FLORES	NORA PIQUER	04.67.99.18.50	CE.0341368B@AC-MONTPPELLIER.FR
MÉZE	JEAN JAURÈS	JÉRÔME PELTRIAUX		04.67.43.81.00	CE.0340973U@AC-MONTPPELLIER.FR
MONTAGNAC	JULES FERRY	RICHARD THUILLIER		04.67.24.06.13	CE.0340037F@AC-MONTPPELLIER.FR
MONTARNAUD	VINCENT BADIE	PATRICIA PAILLOUS	EMMANUELLE HAMEZ	04.99.62.31.70	CE.0342051V@AC-MONTPPELLIER.FR
MONTPPELLIER	FRANÇOIS RABELAIS	KRISTELL AUBIN	SABRYA DJELILATE	04.99.77.21.21	CE.0342131G@AC-MONTPPELLIER.FR
	CAMILLE CLAUDEL	OLIVIER BEDU		04.67.63.09.72	CE.0341034K@AC-MONTPPELLIER.FR
	ARTHUR RIMBAUD	PHILIPPE CROS	ERIC SZWARGOT	04.67.75.43.90	CE.0341278E@AC-MONTPPELLIER.FR
	CLÉMENCE ROYER	CHRISTINE LORMEAU	FLORENCE VERGUE-CUENCA	04.67.79.61.87	CE.0340048T@AC-MONTPPELLIER.FR
	GEORGES CLEMENCEAU	SYLVIE LE BOLLOCH	VÉRONIQUE DELALANDE	04.67.06.03.33	CE.0340111L@AC-MONTPPELLIER.FR
	CROIX D'ARGENT	JOËL VIDAL	FABIENNE FICHOT RONDET	04.67.42.94.15	CE.0340053Y@AC-MONTPPELLIER.FR
	FONTCARRADE	EL HOUSSINE MOUTAOUADHIA	PASCAL RADENNE	04.67.06.88.11	CE.0340051W@AC-MONTPPELLIER.FR
	GÉRARD PHILIPPE	REMI ARMAND	JÉRÉMIE FRUCHART	04.67.64.66.54	CE.0341364Y@AC-MONTPPELLIER.FR
	JEU DE MAIL	NADIA MOULLA	CÉCILE BASTIDE	04.67.52.11.50	CE.0340998A@AC-MONTPPELLIER.FR
	JOFFRE	RENAUD LOZAR	FATIMA M'DALLAL	04.67.15.95.40	CE.0341421K@AC-MONTPPELLIER.FR
	SIMONE VEIL	JOËL PLANES	DJAMEL SEKKAI	04.67.04.39.39	CE.0340955D@AC-MONTPPELLIER.FR
	LES AIGUERELLES	PATRICK BENCHIMOL	CLAIRE GOUTIERRE	04.67.65.64.64	CE.0341277D@AC-MONTPPELLIER.FR
	LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON	BERTRAND ROUDAIRE	ARSÈNE CREMONA	04.67.10.47.30	CE.0340996Y@AC-MONTPPELLIER.FR
	LES GARRIGUES	JEAN LUC DIMEUR	CHRISTINE MASSOL	04.67.10.73.00	CE.0340109J@AC-MONTPPELLIER.FR
	MARCEL PAGNOL	CHRISTOPHE BERLATIER	JONATHAN CALVET	04.67.27.42.09	CE.0341592W@AC-MONTPPELLIER.FR
MURVIEL LES BEZIERS	LE CÈDRE	LYNE GERAUD	LAURENCE MOREL PLA	04.67.37.83.07	CE.0340054Z@AC-MONTPPELLIER.FR
OLARGUES	UPP ST PONS	LUDOVIC BELLINI		04.67.97.72.08	CE.0340056B@AC-MONTPPELLIER.FR
OLONZAC	ANTOINE FAURE	OLIVIER CAGNOTIS		04.68.27.84.74	CE.0340057C@AC-MONTPPELLIER.FR
PAULHAN	EMMANUEL MAFFRE-BAUGE	CLAIRE DUPE	FRANCK LEFEVRE	04.67.25.00.17	CE.0340974Z@AC-MONTPPELLIER.FR
PEROLS	FREDERIC MISTRAL	MÉLODY VAEREWYCK		04.67.50.17.90	CE.0341537L@AC-MONTPPELLIER.FR
PÉZENAS	JEAN BENE	NATHALIE LEFEBVRE	CHRISTOPHE SANS	04.67.98.11.55	CE.0340837A@AC-MONTPPELLIER.FR
PIGNAN	MARIE CURIE	STÉPHANE FINET	OLIVIER BOUGHANDJOUR	04.67.47.61.35	CE.0341870Y@AC-MONTPPELLIER.FR
POUSSAN	VIADOMITIA	STÉPHANE RUSSO	AMANDINE ROY	04.67.78.20.13	CE.0340062H@AC-MONTPPELLIER.FR
QUARANTE	LOUIS CAHUZAC	KAROUMA SOUVANNAVONG		04.67.89.40.75	CE.0340063J@AC-MONTPPELLIER.FR
ROUJAN	BOBY LAPOINTE	CHANTAL TATA		04.99.57.22.61	CE.0342326U@AC-MONTPPELLIER.FR
SAINT-ANDRÉ DE SANGONIS	MAX ROUQUETTE	SORIA KHENICHE	BRUNO ROHAUT	04.99.63.69.77	CE.0342186S@AC-MONTPPELLIER.FR
SAINT-CHINIAN	JEAN JAURÈS	FRÉDÉRIQUE GOYARD		04.67.38.01.26	CE.0340065L@AC-MONTPPELLIER.FR

ST-CLÉMENT DE RIVIERE	LE PIC SAINT LOUP	ERIC IMPAGLIAZZO	DANIÈLE VARO	04.67.59.77.45	CE.0340110K@AC-MONTPPELLIER.FR
SAINTE-GELY DU FESC	FRANÇOIS VILLON	YAEL VERRECCHIA	ISABELLE DELAMARE	04.67.84.00.55	CE.0341764H@AC-MONTPPELLIER.FR
SAINTE-GERVAIS S/MARE	LES ÉCRIVAINS COMBATTANTS	SÉBASTIEN SIBILLE	CÉLINE FASSIO COSTE	04.67.23.63.49	CE.0340066M@AC-MONTPPELLIER.FR
SAINTE-JEAN DE VEDAS	LOUIS GERMAIN	BERTRAND FLEURY	ERIC VIVET	04.67.69.06.66	CE.0341276C@AC-MONTPPELLIER.FR
ST-MATHIEU DE TREVIERS	ALAIN SAVARY	PIERRE-YVES PETIT	STÉPHANE BORIE	04.67.55.24.22	CE.0341705U@AC-MONTPPELLIER.FR
SAINTE-PONS DE THOMIÈRES	LE JAUR	LUDOVIC BELLINI		04.67.97.01.43	CE.0340070S@AC-MONTPPELLIER.FR
SÉRIGNAN	MARCEL PAGNOL	EMMANUEL UTEZA	LAURENCE ROZANES	04.67.39.99.99	CE.0341388Z@AC-MONTPPELLIER.FR
SERVIAN	ALFRED CROUZET	DIDIER MARTINEAU	PIERRE MONTPPELLIER	04.67.39.90.20	CE.0341387Y@AC-MONTPPELLIER.FR
SÈTE	JEAN MOULIN	DENIS BAVIERE	ARMEL COMBES	04.67.53.24.30	CE.0341065Y@AC-MONTPPELLIER.FR
	PAUL VALERY	M.LAURE MANIFACIER	BENOIT FOUCAULT	04.67.51.62.90	CE.0340115R@AC-MONTPPELLIER.FR
	VICTOR HUGO	LAURENT BONNEL	MYLÈNE ASSIE	04.67.74.69.05	CE.0340972X@AC-MONTPPELLIER.FR
VENDRES	FRANÇOISE GIROUD	GUILLAUME MARAZEL	CAROLINE MARQUEZ	04.99.41.30.40	CE.0342050U@AC-MONTPPELLIER.FR
VILLENEUVE/MAGUELONE	LES SALINS	ALAIN CAMERINI	CORINNE MINGUEZ	04.99.51.29.30	CE.0342078Z@AC-MONTPPELLIER.FR



Collège de l'Etang de l'Ord à Muguio, septembre 2020

LES LYCÉES PUBLICS

VILLES	ÉTABLISSEMENTS	CHEFS D'ÉTABLISSEMENT	ADJOINTS	TELEPHONE	COURRIEL
AGDE	AUGUSTE LOUBATIÈRE	SAMIR ZIANE	YAMINA HADJI	04.67.94.21.07	CE.0340002T@AC-MONTPPELLIER.FR
BÉDARIEUX	FERDINAND FABRE	SÉBASTIEN SIBILLE	CÉLINE FASSIO COSTE	04.67.23.30.60	CE.034005W@AC-MONTPPELLIER.FR
	FERNAND LÉGER	JÉROME LISTELLO	NATHALIE BOURGUET FRANK	04.67.95.59.60	CE.0340006X@AC-MONTPPELLIER.FR
BÉZIERS	JEAN MOULIN	PIERRE FOURNIER	FRANÇOIS LE ROHELLEC	04.67.35.59.35	CE.0340011C@AC-MONTPPELLIER.FR
			LAURENT CAMBON	04.67.35.59.22	
	JEAN MERMOZ	ANNE AUCLAIR	NICOLAS CAHORS	04.67.30.36.21	CE.0340012D@AC-MONTPPELLIER.FR
	HENRI IV	JEAN-PHILIPPE PAPINEAU	SANDRINE SALVADOR	04.67.49.1046	CE.0340009A@AC-MONTPPELLIER.FR
CASTELNAU LE LEZ	GEORGES POMPIDOU	PIERRE-LOUIS GANNE	NADIA TONJI	04.67.02.99.10	CE.0341921D@AC-MONTPPELLIER.FR
			CHANTAL DUBREUIL		
CLERMONT L'HÉRAULT	RENÉ GOSSE	MICHEL IRRMANN	JULIEN VAILLE	04.67.88.43.80	CE.0340023R@AC-MONTPPELLIER.FR
GIGNAC	SIMONE VEIL	ANTOINE ROUX			CE.034@AC-MONTPPELLIER.FR
LATTES	JEAN-FRANÇOIS CHAMPOLLION	LAURENT THIEFFAINE	OLIVIA GRESSIER	04.67.13.67.13	CE.0341794R@AC-MONTPPELLIER.FR
			ADEL CHERKI		
LODÈVE	JOSEPH VALLOT	VINCENT VALETTE	MARINA DEVILLERS	04.67.88.48.60	CE.0340028W@AC-MONTPPELLIER.FR
LUNEL	LOUIS FEULLADE	GHISLAINE LEFORT	PATRICIA POULY	04.67.71.59.70	CE.0340030Y@AC-MONTPPELLIER.FR
			FRANÇOISE DELMAS		
	VICTOR HUGO	BERNARD HOLVOET	BRIGITTE SALIDO	04.99.13.70.30	CE.0342090M@AC-MONTPPELLIER.FR
MONTPELLIER	PIERRE MENDÈS FRANCE	BENOIT GRELLET	MARIE NOELLE AYMARD	04.67.13.35.00	CE.0340043M@AC-MONTPPELLIER.FR
			AHMED KALAMI		
	JEAN MONNET	NOËL CABRERA	PHILIP WEBBER	04.67.10.36.00	CE.0341736C@AC-MONTPPELLIER.FR
	JOFFRE	CATHERINE GWIZDZIEL	STÉPHANIE BARRES JACQUELINE PACTON	04.67.14.84.84	CE.0340038G@AC-MONTPPELLIER.FR
	JEAN MERMOZ	OLIVIER BRIARD	MARION ANSELME	04.67.20.60.00	CE.0340042L@AC-MONTPPELLIER.FR
			IRÈNE SANCHO-SITJAS		
			LIONEL JEAN- BAPTISTE		
	JULES FERRY	BRIGITTE LOUGE	GUILLAUME FAUX	04.67.10.74.01	CE.0340045P@AC-MONTPPELLIER.FR
	LÉONARD DE VINCI	THIERRY BONAFE	GILLES BORREL	04.67.10.40.10	CE.0341385W@AC-MONTPPELLIER.FR
	JULES GUESDE	FRÉDÉRIC PAGNEUX	NATHALIE PELTIER	04.67.10.33.70	CE.0340040J@AC-MONTPPELLIER.FR
			NATHALIE SANTIN		
	GEORGES CLEMENCEAU	SYLVIE LE BOLLOCH	MANUEL ANGLADE	04.67.06.03.33	CE.0340039H@AC-MONTPPELLIER.FR
	GEORGES FRECHE	VÉRONIQUE PARIS	BRUNO MIDELET	04.67.13.05.05	CE.0342225J@AC-MONTPPELLIER.FR
	FRÉDÉRIC BAZILLE / AGROPOLIS	NOËL BOISSONNADE	FRÉDÉRIC RENOULT	04.67.63.89.89	CE.0341915X@AC-MONTPPELLIER.FR

VILLES	ÉTABLISSEMENTS	CHEFS D'ÉTABLISSEMENT	ADJOINTS	TELEPHONE	COURRIEL
	CITÉ SCOLAIRE FRANÇOISE COMBES	ANNE MAYARD	ANNE-CLAIRE ANTIPHON	04.67.06.17.80	CE.0342266D@AC-MONTPPELLIER.FR
	EREA JEAN-JACQUES ROUSSEAU	PHILIPPE HARIG		04.67.10.41.41	CE.0340833W@AC-MONTPPELLIER.FR
PÉZENAS	CHARLES ALLIES	SÉBASTIEN RIVEMALE	HOURIA KHADRI	04.67.90.44.20	CE.0340061G@AC-MONTPPELLIER.FR
	JEAN MOULIN	VALÉRIE DESMARETZ	BERNARD CAMACHON	04.67.98.11.55	CE.0340059E@AC-MONTPPELLIER.FR
SAINT-CLÉMENT DE RIVIÈRE	JEAN JAURÈS	ARNAUD SOBCZYK	VINCENT BENCHETRIT	04.67.63.61.50	CE.0342066L@AC-MONTPPELLIER.FR
SAINT-PONS DE THOMIÈRES	JACQUES BREL	KATHY DUVIVIER	LIONEL ALBERT	04.67.97.39.10	CE.0340069R@AC-MONTPPELLIER.FR
SÉRIGNAN	MARC BLOCH	XAVIER MICHELIS	CORINNE MADRANGE	04.67.35.35.10	CE.0342091N@AC-MONTPPELLIER.FR
SÈTE	JOLIOT-CURIE	JEAN-FRANÇOIS PONS	CATHERINE JOUGLA	04.67.18.66.66	CE.0340076Y@AC-MONTPPELLIER.FR
			THOMAS FROMONT		
	CHARLES DE GAULE	MARIE-LAURENCE CANE	BARBARA ACQUAVIVA	04.67.46.73.00	CE.0340078A@AC-MONTPPELLIER.FR
	PAUL VALÉRY	MARIE-LAURE MANIFACIER	CHADIA HAMADEINE	04.67.51.62.90	CE.0340075X@AC-MONTPPELLIER.FR



Elèves du Lycée Joffre à Montpellier



INCLURE TOUS LES ÉLÈVES DANS LES APPRENTISSAGES

École Riquet Renan à Béziers

ACCUEIL ET SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

« ...dans les quartiers les plus défavorisés, dans certaines conditions, il est parfois bénéfique de pouvoir ouvrir l'école avant 3 ans aux jeunes enfants, et cela, c'est précisément aux élus locaux, aux professionnels de l'Education nationale, de l'apprécier ... »

Emmanuel Macron,
Président de la République,
27 mars 2019,
Assises nationales de la maternelle.

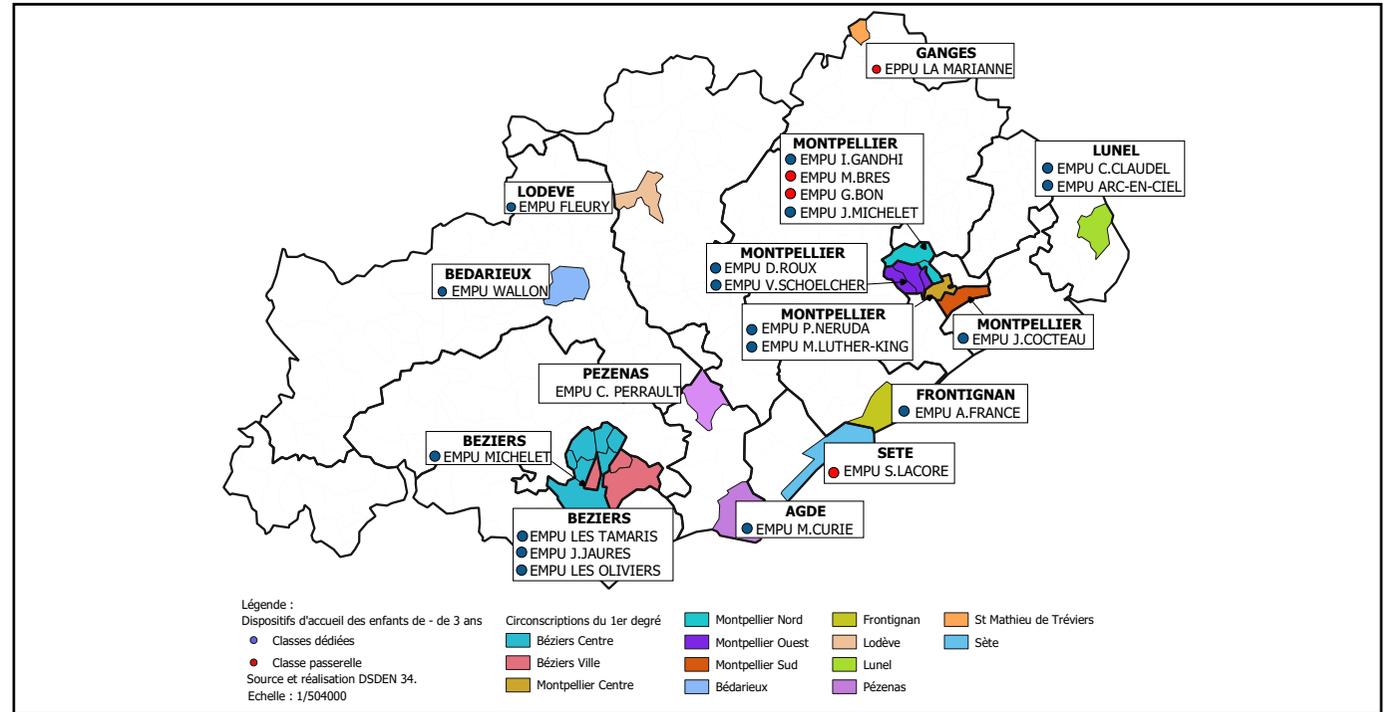
22 dispositifs spécifiques dans l'Hérault

Des classes spécifiques dédiées ont été créées dès la rentrée 2013, dans un dispositif partenarial pour créer les meilleures conditions d'une scolarisation progressive des enfants de 2 à 3 ans des familles éloignées de la culture scolaire. De 7 en 2013, le nombre de classes dédiées est progressivement passé à 17 avec le même cahier des charges.

5 classes dites passerelles préexistaient également dans le département de l'Hérault. Elles ont le même cahier des charges mais diffèrent selon les sites, sur le nombre d'enfants accueillis dans l'année, sur le temps de présence des enfants et de l'ATSEM. Elles ont été maintenues, correspondant aux besoins locaux.

Deux objectifs principaux

- une première scolarisation pour entrer progressivement dans les apprentissages ;
- la mise en place de la coopération entre les parents et l'école.



Au niveau local, un comité de pilotage

Pour chaque dispositif un comité de pilotage est mis en place. Ce comité, piloté par l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription concernée, est composé de l'enseignant de la classe et de l'ATSEM, du directeur, d'un conseiller pédagogique, d'un représentant du service éducation de la mairie et d'un médecin de la PMI. D'autres membres y sont associés suivant les sites : conseiller de la CAF, psychologue scolaire, assistante sociale, directeur de la crèche, des parents élus ...

Ses missions

Il définit le territoire d'orientation des élèves scolarisés. Il établit le projet du dispositif, prépare la scolarisation des enfants, suit le fonctionnement de la classe, en fonction du cahier des charges. Les membres du comité s'accordent sur les familles auxquelles il pourrait être proposé la scolarisation afin que le maire puisse procéder prioritairement à l'inscription et le directeur de l'école à l'admission des élèves. Il s'agit de travailler conjointement avec les structures de la petite enfance pour adapter des solutions au cas par cas, avec des possibilités de passage d'une structure à une autre. Tous les enfants ne sont pas en mesure d'assumer les contraintes propres à une scolarité, même adaptée : les familles peuvent échanger avec les personnels de ces services et les enseignants.

FOCUS

FOCUS

Au cours de l'année, l'intégration progressive des élèves, en PS, permet d'optimiser la capacité d'accueil du dispositif des - 3ans, à l'EPPU La Marianne de Ganges et l'EMPU C. Perrault de Pézenas.

DEUX OBJECTIFS PRINCIPAUX



Les apprentissages à l'école de l'épanouissement et du langage

Venir pour apprendre, pour affirmer et épanouir sa personnalité et pour prendre confiance en soi (programme cycle 1).

Les enfants y développent le langage oral et commencent à découvrir les écrits, les nombres et d'autres domaines d'apprentissage. Ils apprennent en jouant, en réfléchissant et en résolvant des problèmes, en s'exerçant, en se remémorant et en mémorisant.

Les enfants y sont aussi accueillis avec la plus grande bienveillance, dans le respect de leur rythme et de leurs besoins.

Le travail sur la séparation est conduit pour la vivre en douceur et permettre à l'enfant de devenir une personne à part entière.

L'enfant construit une moisson d'expériences ancrées sur le réel, expériences sur lesquelles s'organisent la construction progressive des compétences langagières et de la pensée (premiers liens entre action et résultat de son action).

Il repère les différents espaces de la classe et commence à intégrer des règles simples qui s'y rattachent.

Il comprend les différents moments éducatifs (passage aux toilettes, moment d'hydratation).

Il commence à accepter un rythme collectif et à ne pas être sous la dépendance exclusive de ses envies.

Il participe à des activités collectives : jouer ensemble, faire ensemble, découvrir ensemble, regarder ensemble, écouter ensemble, vivre ensemble de premiers projets collectifs (aller promener les poupées dehors, construire une maison pour la mascotte, pour les escargots ...).

Il apprend à repérer les différents moments de la demi-journée de classe (ritualisation) et fait des essais personnels.

Le carnet de suivi des apprentissages

(décret du 31/12/2015 Art. D. 111-3 et art. D.321-10)

L'enfant prend confiance en réalisant des réussites, qui sont les traces des étapes d'apprentissage atteintes. Il les verbalise en fonction de son développement.

Le renforcement de la coopération entre les parents et l'école et sa continuité (circ.n° 2013-142)

L'école encourage les parents à s'impliquer activement et positivement dans la scolarité de leur enfant. Elle accueille la famille et l'aide à mieux connaître ce qu'est l'école et à s'y sentir bien.

Les équipes éducatives informent, dialoguent avec les parents, ancrent des rencontres :

- une réunion précédant la rentrée (au mois de juin) « rencontre avec les parents pour une première scolarisation » peut permettre de présenter les enseignants de TPS et PS, le directeur, le médecin de PMI, la psychologue scolaire, les parents élus ;
- l'entretien individuel au moment de l'admission, permet de connaître les besoins et habitudes de l'enfant et de faire visiter l'école. (directeur et enseignant) ;
- des événements : fêtes de l'école, des ateliers enfants parents en classe programmés (1 par semaine pour 1/3 de la classe par exemple), des sorties initiatives (enfants parents) à la médiathèque, des organisations de tables rondes et de rencontres avec les partenaires, sur des thèmes retenus par le comité (le jeu, le sommeil, l'alimentation, la propreté, l'autorité, la séparation, le conflit...)

Cette coopération est l'affaire de toute l'école. Les parents sont associés au projet d'école. Les enfants accueillis dans les dispositifs iront en PS dans leur école de secteur à la rentrée prochaine. Il s'agira d'assurer une continuité de ces actions.



Inclure tous les élèves dans les apprentissages

La loi du 11 février 2005 a permis une augmentation significative de la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire, avec ou sans l'appui d'une aide humaine, ou avec le bénéfice d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (Ulis).

L'article L. 111-1 du code de l'éducation affirme que le service public de l'éducation veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants sans aucune distinction. Il consacre ainsi une approche nouvelle : **quels que soient les besoins particuliers de l'élève, c'est à l'école de s'assurer que l'environnement est adapté à sa scolarité.**

Dans l'Hérault, on note une augmentation quantitative indéniable du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements scolaires (+32% entre 2017 et 2020).

Pour l'année 2020-2021 :

- 9 432 élèves en situation de handicap sont scolarisés : (+11%)*
- dont 4 748 dans le 1er degré et 4 634 dans le 2nd degré ;
- 1 747 élèves bénéficient du dispositif Ulis 1er ou 2nd degré ; (+5%)*
- 5 937 élèves sont accompagnés par une aide humaine ; (+16%)*
- 1 301 élèves sont accueillis dans les Unités d'enseignement des établissements du médicosocial IME ou ITEP. (+2%)*

* par rapport à l'année 2019/2020

Afin de favoriser l'inclusion des élèves en milieu ordinaire, le département de l'Hérault dispose de 15 unités d'enseignement externalisées du médicosocial implantées dans des établissements scolaires, dont 3 sont des unités d'enseignement maternelle autisme (Mauguio, Grabels et Sauvian) et 1 Unité élémentaire autisme à Frontignan.

Des personnels mieux formés pour accompagner les élèves

Le plan académique de formation regroupe 22 journées de formation relative à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. Au-delà, des formations en présentiel, des formations à distance sont également proposées.

Des formations inter-catégorielles regroupant des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré et des personnels de vie scolaire, mais aussi des aides humaines ont favorisé les coopérations interprofessionnelles des acteurs et le partage de références communes.

Des stages d'école ou d'établissement permettent de former les équipes pédagogiques impliquées dans la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Accompagnement des équipes pédagogiques

Les enseignants spécialisés titulaires du CAPPEI sont les premières personnes ressources, au niveau local, qui peuvent être sollicitées pour la scolarité des élèves à besoins particuliers.

Les équipes enseignantes peuvent demander à être accompagnées par les Conseillers pédagogiques ASH.

La professeur ressource autisme accompagne aussi les enseignants du département impliqués dans la scolarisation d'élèves avec TSA. Elle contribue également à des formations spécifiques sur l'autisme.

Une équipe d'Enseignants Référents renforcée (ERSH)

4 nouveaux postes ont été créés à la rentrée 2020. Il y en a 4 de plus à la rentrée 2021. Cela permettra plus de disponibilité pour les familles et les équipes pédagogiques. Ainsi, 43 enseignants référents handicap (ERSH) assurent le maillage départemental en étant les interlocuteurs privilégiés de toutes les parties prenantes du projet personnalisé de scolarisation de l'élève en situation de handicap.

Le Comité départemental de suivi de l'école inclusive : pour coordonner et améliorer les parcours scolaires des élèves en situation de handicap

Le 7 juillet 2021, le Directeur académique de l'Hérault et le Délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé (ARS), ont co-présidé ce comité en présence du Directeur de la MDA, de représentants des communes, de représentants de parents d'élèves en situation de handicap et des représentants des organismes gestionnaires siégeant au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA). Ce comité se réunit régulièrement pour coordonner les moyens consacrés à l'école inclusive et à l'accompagnement médico-social des élèves en situation de handicap par les différentes autorités compétentes.



[Site internet](#)

FOCUS

Cap Ecole pleinement inclusive : formation de 1200 enseignants sur les TND

L'École inclusive réinterroge les pratiques et les postures professionnelles. L'Inspection de l'Éducation nationale ASH a piloté une formation dédiée aux Troubles du Neuro Développement (TND) pour tous les enseignants de maternelle. Cette journée s'est articulée autour de deux axes fondamentaux : la pédagogie et l'apport de connaissances scientifiques. Les enseignants ont bénéficié d'un parcours de formation hybride présentant des outils et des méthodes concrètes à mettre en œuvre dans leur classe ainsi que de l'éclairage du Professeur Amaria BADGHADLI, Chef du service de pédopsychiatrie au CHU de Montpellier. Cette Conférence, qui a rencontré un franc succès, témoigne du solide partenariat qui lie l'Éducation nationale et ses partenaires.



Par le SAPAD Service d'Aide Pédagogique À Domicile pour les enfants et adolescents malades ou accidentés

Le SAPAD organise et coordonne l'intervention des enseignants qui assurent la continuité de la scolarité, à domicile, auprès des enfants malades ou accidentés. Il s'agit d'un service de l'Éducation Nationale (DSDEN34) en partenariat avec l'ADPEP34, Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public.

Quelles sont les missions du SAPAD ?

Lors des périodes d'hospitalisation ou de convalescence à domicile, tout élève doit pouvoir poursuivre ses apprentissages.

Le SAPAD lui permettra d'éviter la rupture avec son environnement, de maintenir des liens avec sa classe, ses camarades, ses enseignants, de poursuivre ses acquisitions, de garder des repères, d'éviter le repli et le décrochage. Il s'adresse à tout élève dont l'état de santé entraîne une absence scolaire fréquente ou supérieure à 2 semaines.

L'intervention se fait sur le lieu de résidence de l'élève. Il s'agit généralement du domicile familial mais aussi à l'hôpital, en centre de rééducation ou dans son établissement scolaire (en cas d'emploi du temps adapté). Les professeurs de l'élève sont prioritairement recrutés pour intervenir, ils assurent le lien entre l'élève et le reste de l'équipe pédagogique de l'établissement.

Qui peut s'adresser au SAPAD ?

Les familles des élèves inscrits dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat, les chefs d'établissements scolaires, les enseignants des écoles, collèges et lycées (généralistes, technologiques et professionnels), les services de santé scolaire, les personnels hospitaliers de santé, les médecins traitants, les assistantes sociales, les mutuelles...

Quel coût ? Le service est totalement gratuit pour les familles.

Quelles démarches pour en bénéficier ?

La famille effectue la demande au moyen d'un formulaire à demander à : sapad@adpep34.org

Par l'Unité D'Enseignement du CHU

Pour la continuité de la scolarité des enfants et adolescents hospitalisés, des enseignants interviennent auprès des élèves, en salle de classe ou en chambre en liaison avec l'établissement scolaire d'origine (programme, manuels, contrôles...).

Moyens mis en œuvre :

- des enseignants ressources, spécialisés, du 1er degré, affectés sur les centres hospitaliers de l'Hérault ;
- enseignants 2nd degré, volontaires, en activité à temps plein à l'Éducation Nationale, sollicités pour certaines missions ;
- des cours en visioconférence avec la classe d'origine de l'élève ou avec des enseignants volontaires ;
- un centre d'examen : en cas d'hospitalisation sur une période d'examens (Brevet, Bac, BEP...), les épreuves peuvent être présentées sur le CHU
- Site de l'UE de Montpellier :

Avec un PAI : Projet d'Accueil Individualisé

Il s'agit d'un document écrit, établi à la demande des familles, destiné à définir des modalités de prise en charge spécifiques sur le temps scolaire des enfants et adolescents présentant des troubles de la santé évoluant sur une longue période. Il définit les adaptations à apporter à la vie de l'élève durant l'ensemble de son temps de présence à l'école: régime alimentaire, aménagements d'horaires, les dispenses de certaines activités, les adaptations pédagogiques, la prise de médicaments, le protocole en cas d'urgence.

Par le CNED pour motif médical

Les élèves qui ne peuvent bénéficier de ces dispositifs peuvent aussi choisir un enseignement par le centre national d'enseignement à distance (CNED), soit en formule complète réglementée, soit à temps partagé à condition qu'une convention soit passée avec l'établissement de l'élève, soit à la carte (certaines matières).

Les dossiers de demande sont à télécharger sur le site du CNED et doivent être transmis à la DSDEN de l'Hérault où ils sont validés par le DASEN après avis du médecin conseiller technique.



La visioconférence

La visioconférence contribue par sa modalité à maintenir le lien éducatif mais également amical et social au profit de l'enfant malade.

Elle va accompagner l'enfant dans son parcours de soin parfois nomade évitant ainsi les ruptures autres que celles inhérentes à la maladie.

Elle vient enrichir naturellement les dispositifs de l'école inclusive en peuplant de nouveaux espaces.

Des moyens de régulation

Des réunions pour accompagner l'élève dans son parcours et proposer le dispositif adapté.

Un outil de suivi de l'élève impliquant tous les acteurs engagés dans l'accompagnement : espace collaboratif.

LES UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE



Ecole bobby Lapointe , Pézenas

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire : Ulis

Le département de l'Hérault dispose à la rentrée 2020 de :

- 69 dispositifs Ulis écoles dont 3 privées ;
- 56 dispositifs Ulis collèges dont 2 privées ;
- 10 dispositifs Ulis lycées, dont 1 en EREA

846 élèves sont scolarisés en Ulis école.

818 élèves sont scolarisés en Ulis 2nd degré.

Chaque Ulis école dispose de 24 heures hebdomadaires d'aide collective (1 AVSco). Les Ulis du 2nd degré disposent généralement de 48 heures d'aide collective (2 AVSco).

La circulaire n°2015-129 du 21/08/2015 relative aux Unités locales d'inclusion scolaire rappelle que **les Ulis sont des dispositifs ouverts qui constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique**. Conformément à leur projet personnalisé de scolarisation (PPS), tous les élèves bénéficiant du dispositif Ulis sont inscrits dans leur classe de référence qui correspond approximativement à leur classe d'âge.

À l'heure de l'école inclusive, les coordonnateurs d'Ulis se doivent de **développer l'inclusion des élèves dans les classes de référence** en agissant auprès de leurs collègues en tant qu'enseignants ressources pour permettre l'inclusion réelle de tous les élèves dans les apprentissages.

Affectation en Ulis école et collège

Seuls les élèves disposant d'une d'orientation Ulis (ou IME) notifiée par la Maison de l'Autonomie (ex MDPH) peuvent être scolarisés en Ulis.

L'affectation est proposée par le pôle ASH de la DSDEN 34 après étude des informations transmises par les enseignants référents handicap. Des critères départementaux de priorité permettent d'assurer un traitement équitable des affectations.

Affectation en Ulis lycée

Seuls les élèves disposant d'une d'orientation Ulis (ou IME) notifiée par la Maison de l'Autonomie (ex MDPH) peuvent être scolarisés en Ulis lycée.

Le dossier de demande doit être constitué conformément à la circulaire ci-jointe et adressé au pôle ASH de la DSDEN34. Une pré-commission étudie la demande et donne son avis. Les résultats sont disponibles comme pour tous les collégiens fin juin sur Affelnet.

CONTACT : ce.0342069p@ac-montpellier.fr

FOCUS

Une nouvelles ressource départementale : le Professeur Ressource Autisme

Depuis la Rentrée 2018, un professeur des écoles spécialisé qui a suivi une formation nationale sur les TSA apporte son analyse et des conseils pratiques aux équipes pédagogiques.

Trois champs d'action :

Accompagnement des équipes (enseignant, AESH, Atsem) dans les classes ordinaires scolarisant des élèves TSA diagnostiqués ou en cours de diagnostic :

- Observation et analyse de l'élève pour définir ses besoins (Aménagements spatio-temporels ; structuration d'un espace de travail, d'un emploi du temps, d'activités à proposer) ;
- Apport de connaissances pratiques sur les postures de guidance et étayages nécessaires pour développer la communication et les interactions avec l'élève ; analyse des comportements problèmes et de leur fonction ;
- Coordination des prises en charge médico-sociales (Sessad, services de pédopsychiatrie, associations, Maison de l'Autonomie, professionnels en libéral).

Formation des personnels de l'Éducation Nationale à la question de la scolarisation des élèves TSA

Lien avec les Unités d'enseignement autisme (3 UEMA et 1 UEEA)

- Coordination des sorties des élèves d'unités d'enseignement autisme ;
- Lien avec les écoles accueillant ces élèves : visite de la classe et rencontre du nouvel enseignant ; visite de l'enseignant de classe ordinaire de l'UE pour observer le fonctionnement de l'élève dans un environnement scolaire adapté ;
- Mise en place d'une réunion inter-UE du département avec la CPC ASH pour mener une réflexion collective et un échange de pratiques sur ces dispositifs.

LE PIAL (PÔLE INCLUSIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉ)

RENFORCER ET SECURISER LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP AVEC LES PIAL

Le Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) est une organisation collective de gestion des besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans un territoire défini par le Directeur académique de l'Hérault. Optimisant la mobilisation des ressources humaines locales, il offre une meilleure réponse aux besoins spécifiques des élèves, tout en favorisant notamment le développement de l'autonomie dans leurs apprentissages.

Il est l'un des leviers de la scolarisation des élèves en situation de handicap et s'inscrit dans le volet « école inclusive » des projets d'école ou d'établissement.

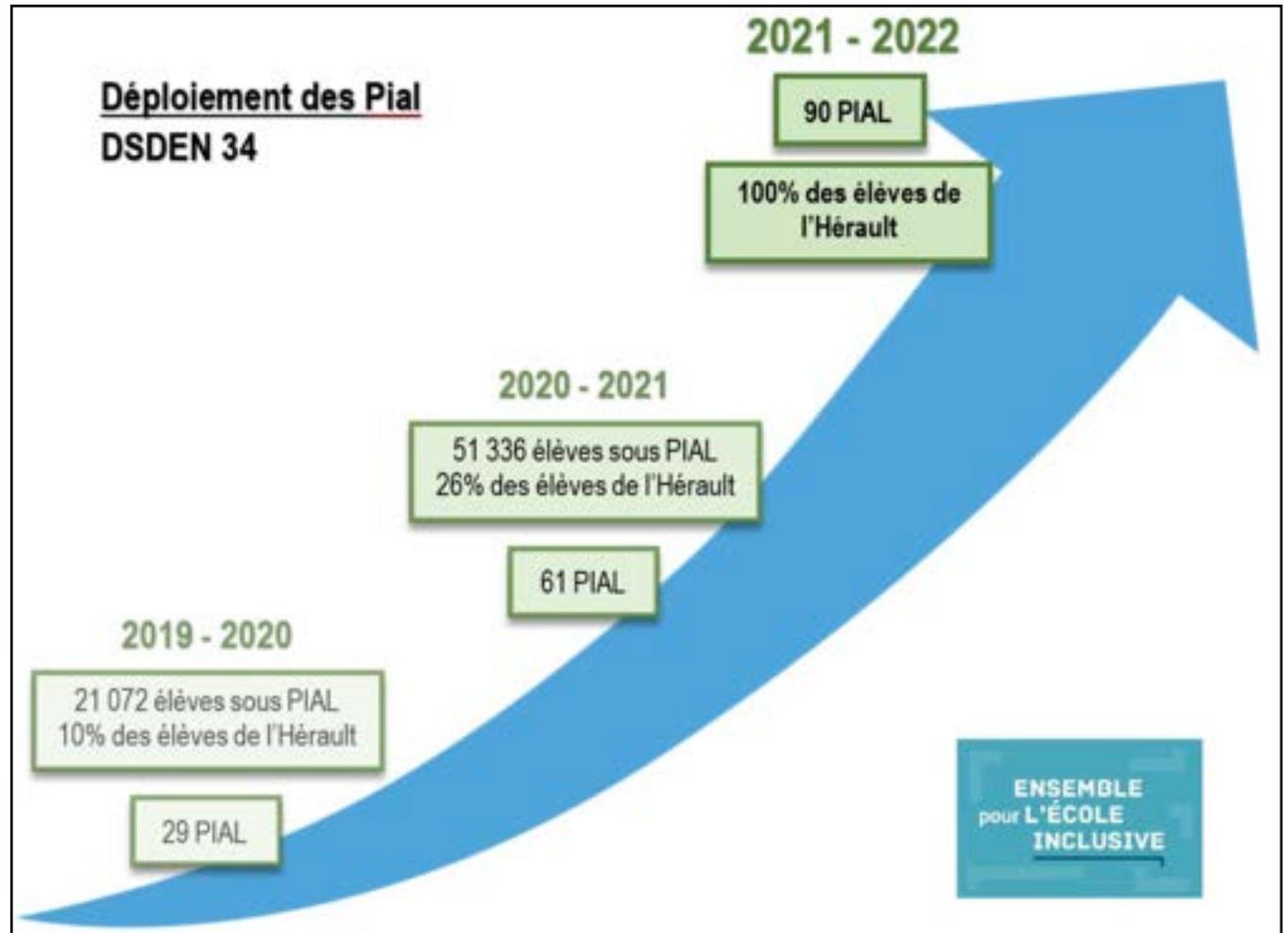
FOCUS

Maillage des Equipes départementales d'aide à l'inclusion (EDAI) et des Equipes mobiles d'aide à la scolarisation (EMAS)

Après une période expérimentale de 2 ans d'une équipe mobile portée par l'ITEP de Nazareth sur la métropole montpellieraine, l'ARS déploie 4 Equipes mobiles d'aide à la scolarisation (EMAS) pour couvrir tout le territoire départemental.

L'objectif de ces équipes est de renforcer et de sécuriser la scolarisation des élèves en situation de handicap en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative.

Grâce au travail partenarial entre la DSDEN de l'Hérault et la délégation départementale de l'ARS, les actions des 5 Equipes départementales d'aide à l'inclusion (EDAI) déployées par l'Education nationale et des 4 Equipes mobiles d'aide à la scolarisation (EMAS) financées par l'ARS, sont articulées et coordonnées pour répondre à l'ensemble des problématiques que rencontrent les professionnels dans les écoles et les établissements. Ces équipes pourront aussi venir en appui des PIAL.



Favoriser la continuité pédagogique

L'extension du taux de couverture du territoire départemental a été planifiée et analysée tout au long de l'année. Ainsi, à la rentrée 2021, 90 PIAL seront implantés sur des collèges, lycées ou secteurs du premier degré. Pour favoriser la continuité pédagogique des élèves accompagnés mais aussi permettre la mise en place d'une

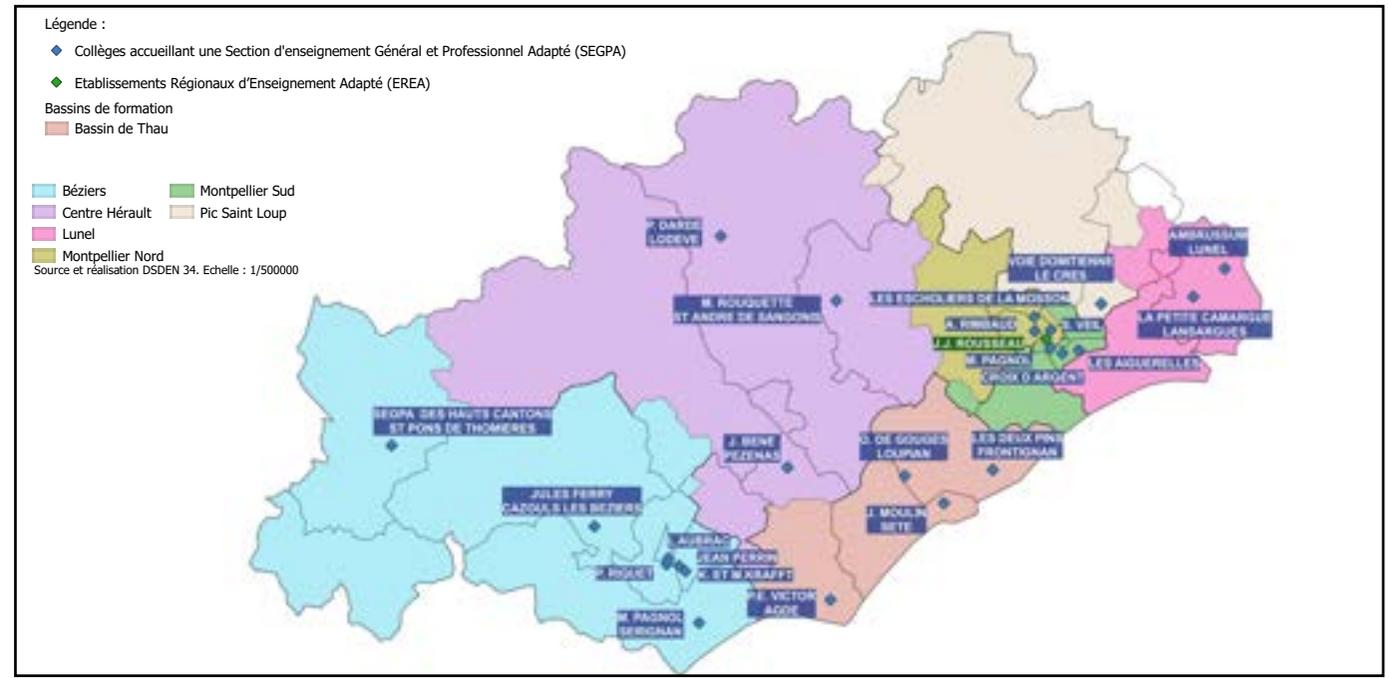
politique territoriale, les **dispositifs « interdegrés » ont été favorisés**. Cette organisation participe ainsi à la cohésion éducative, à la cohérence du parcours de l'élève et articule les projets d'accompagnement tout au long de sa scolarité. **A la rentrée, 100% des écoles et des établissements scolaires fonctionneront sous le dispositif PIAL.**

LES DISPOSITIFS ET LES STRUCTURES D'ADAPTATION

Le pôle ASH met en œuvre la politique éducative et la promotion de l'école inclusive, en proposant des enseignements adaptés aux élèves à besoins particuliers, en assurant la prise en charge des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes. Il participe à l'accompagnement pédagogique et administratif des personnels ASH exerçant sur des postes spécifiques et contribue aux formations professionnelle et initiale.

Il dispose pour accomplir ses missions:

- de 23 SEGPA, Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté en collège, accueillant des élèves affectés par la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEASD) ;
- d'un EREA, Établissement Régional d'Enseignement Adapté, avec internat, accueillant, dès le collège, des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap ;
- de 12 classes relais qui accueillent temporairement des élèves, en voie de déscolarisation et de désocialisation ;
- des RASED, réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, pôle ressource dans chaque circonscription du premier degré ;
- des brigades ASH de remplacement ;



- de 2 unités d'enseignement des centres pénitentiaires de Villeneuve-lès-Maguelone (5 enseignants) et de Béziers (5 enseignants) ;
- de l'association APAJ centre d'accompagnement de parcours adultes et jeunes ;
- de l'accompagnement des enfants ou adolescents malades ou accidentés qu'ils soient hospitalisés ou en convalescence à domicile avec :
 - l'unité d'enseignement du CHU de Montpellier, 10 enseignants spécialisés ;
 - le développement d'outils en visioconférence ;
 - deux enseignants spécialisés au CHU de Béziers ;
 - le SAPAD, Service d'Aide Pédagogique A Domicile.
- de l'accompagnement des enseignants ayant des élèves présentant des troubles des apprentissages, avec notamment la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisé (PAP).
- de la formation continue des personnels dans le domaine de l'ASH avec des actions inscrites au volet départemental du Plan académique de formation, à destination :
 - des directeurs nouvellement nommés ;
 - des conseillers pédagogiques de circonscription ;
 - des équipes enseignantes (stages école) ;
 - des professeurs des Lycées et collèges ;
 - des professeurs de lycée professionnel (formation inter catégorielle).
- de la formation des enseignants qui se présentent à l'examen professionnel du CAPPEI (Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée).

Il accompagne ses personnels au CAFIPEMF. (certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur).



collège Roger Contrepas à Marsillargues, juin 2021

LES DISPOSITIFS ET LES STRUCTURES D'ADAPTATION

L'EDAI en quelques chiffres

- 2 IEN ASH pilotes, Messieurs Cazanave et Bouvier.
- 20 membres répartis sur 5 secteurs (cf. carte).
- En 2020/2021, 125 situations réparties sur les 21 circonscriptions du département suivies par les 5 équipes du dispositif.

L'Equipe Départementale d'Aide à l'Inclusion

L'EDAI est un dispositif départemental expérimental déployé à la rentrée 2020. Il s'inscrit dans une procédure d'accompagnement des élèves connaissant un comportement hautement perturbateur.

Il répond à la demande du personnel enseignant d'une école qui s'interroge sur les modalités d'inclusion d'un élève présentant des difficultés de comportement, persistantes pour lequel plusieurs actions au niveau de l'école et de la circonscription ont été menées sans amélioration de la situation.

Il accompagne le personnel enseignant en proposant une co-construction visant à développer la posture et les gestes adaptés à la situation (des écoles maître formateur).

La composition des équipes

Chacun des 5 secteurs du département est composé de :

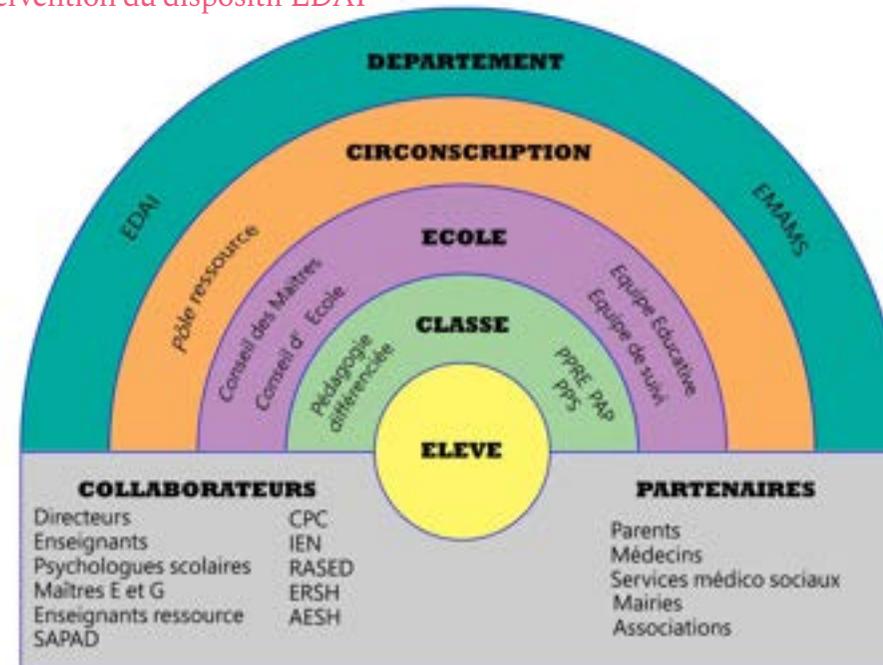
- Un psychologue de l'éducation nationale axant son analyse sur des dimensions psycho-sociales mais aussi permettant d'approfondir un travail partenarial (CAF, PRE...).
- Un professeur des écoles formateur permettant à l'enseignant d'enrichir ses gestes et postures professionnelles répondants au mieux à la situation.
- Un professeur des écoles spécialisé qui intervient sur le versant des aménagements, compensations et adaptations pédagogiques.

Modalités de demande d'intervention

L'enseignant souhaitant l'intervention de l'EDAI, remplit une fiche de demande qui sera validée par le directeur de l'école puis soumise à l'appréciation de l'inspecteur de circonscription avant transmission par mail à l'équipe du secteur concernée.

<https://acolad.ac-montpellier.fr/section/academie/ecole-inclusive>

Protocole d'intervention du dispositif EDAI



Une fois saisies, les équipes prennent contact avec l'équipe enseignante et engagent des approches multiples.

Elles effectuent des observations en classe rencontrent les différents acteurs de la situation, organisent des temps de recueil d'information, analysent la situation.

Elles élaborent des stratégies pour faire évoluer la situation, proposent des temps de réflexion, de formation, elles créent du lien avec les partenaires : les parents, les professionnels du médico-social, les associations..

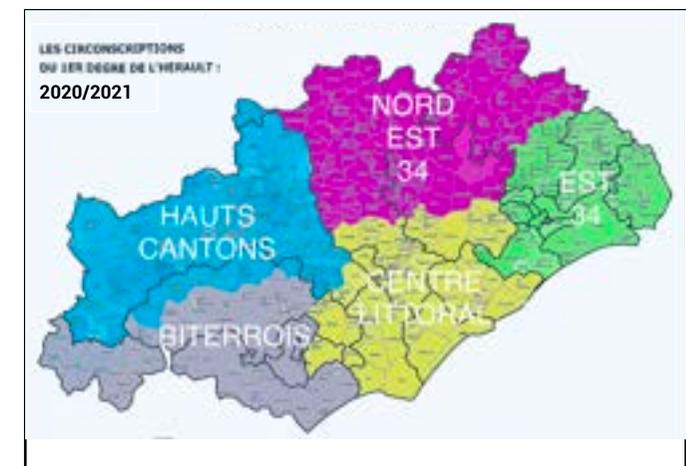
Pour répondre au besoin du terrain, elles participent à des instances coopératives et collaboratives (équipes éducatives, équipes de suivi, conseil des maîtres, conseil d'école...), à rencontrer les parents.

Leur action reste engagée tant que la situation l'exige.

Un dispositif qui évolue

Pour l'année 2021-2022, afin d'accompagner davantage les enseignants et d'envisager de nouvelles pistes de réflexion, la composition des équipes du dispositif seront renforcées.

Dès septembre, un quatrième membre, professeur des écoles, rejoindra chaque secteur. Il apportera un regard complémentaire à la situation par la prise en charge ponctuelle de la classe.



L'ACCUEIL ET LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES ALLOPHONES

La Scolarisation des élèves allophones de l'école au lycée

L'inclusion est la modalité première de scolarisation. A ce titre, les élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA) sont scolarisés dès leur arrivée dans une classe ordinaire correspondant à leur âge.

Plus de 1100 élèves provenant de plus de 70 pays différents intègrent tout au long de l'année les établissements du 1er et 2nd degré du département de l'Hérault.

Modalités d'inscription et d'évaluation

En école élémentaire, la scolarisation fait suite à une affectation prononcée par le service de la scolarité de la mairie de la commune de rattachement.

En collège et lycée, l'affectation est prononcée par l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services de l'Education Nationale de l'Hérault.

Tous les élèves ont droit à une évaluation initiale en langue d'origine et les modalités de mise en œuvre de cette évaluation diffèrent selon les lieux et les niveaux de scolarisation.

Les accueils et évaluations des élèves peuvent être centralisés au sein d'espaces dédiés : à Béziers, l'espace Jean Perrin pour le premier et second degré ; à Montpellier, l'espace L. Sedar Senghor pour le second degré.

Modalités de scolarisation

Scolarisés dans leur classe de référence, les EANA bénéficient en outre d'un enseignement spécifique de français langue seconde et de scolarisation.

Dans la très grande majorité des cas, cet enseignement est dispensé au sein de dispositifs appelés « unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants » (UPE2A). Cette prise en charge particulière, alternant temps de regroupement et inclusion en classe ordinaire, s'inscrit dans un temps limité à une année scolaire.

Les élèves non scolarisés antérieurement (NSA) peuvent bénéficier du dispositif pendant deux ans.

- UPE2A 1er degré : 35 UPE2A à hauteur de 9h de FLE minimum
- UPE2A collège : 14 UPE2A à hauteur de 12h minimum et 3 UPE2A-NSA
- UPE2A lycée : 5 UPE2A

Les élèves du secondaire sont préparés au diplôme d'études en langue française (D.E.L.F.), reconnu au niveau international. Trois niveaux peuvent être présentés : A1, A2 et B1

Les Espaces d'accueil

Béziers : Espace Jean Perrin

Collège Jean Perrin, 1 avenue Pierre Villon, 34500 Béziers
tél : 04 67 76 95 51

Accueil et évaluation de tous les élèves de la maternelle au lycée

Montpellier : Espace Senghor

Collège Les Aiguerelles, 686 avenue du Pont Trinquat, 34000 Montpellier.
tél : 04 67 99 30 91

Accueil et évaluation des élèves d'âge collège et lycée.

Le CASNAV

Le Centre Académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et les enfants de familles itinérantes et de voyageurs est à la fois pôle d'expertise auprès du DASEN de l'Hérault, instance de coopération et de médiation et centre de ressources et de formation pour les enseignants.

Mail: casnav34@ac-montpellier.fr
Tél : 04 67 91 50 14



Unité UPE2A à l'école Michel de l'Hospital , Montpellier

FOCUS

FOCUS

- La DDETS appuie la politique de l'Education nationale, en finançant un projet d'interprétariat en milieu scolaire sur support associatif (Ligue de l'enseignement). Dans plus de **20 langues sur l'ensemble du département**, ce projet, piloté par le CASNAV, permet de mobiliser un réseau de **médiateurs interprètes** susceptibles d'intervenir, **à la demande des écoles et établissements**, au moment du premier accueil et de l'évaluation initiale et à tout autre moment de la scolarité nécessitant une médiation.



Unité UPE2A au lycée Jules Ferry à Montpellier

LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES À HAUT POTENTIEL, EHP

« Reconnaître un EHP c'est lui donner toutes ses chances de s'épanouir, de développer ses potentialités et ses talents. »

Les élèves à haut potentiel (EHP) représentent 2 à 3% de la population scolaire (soit 3500 à 5000 élèves dans le département), tous milieux confon-dus. Certains d'entre eux peuvent présenter de tels problèmes scolaires liés à leur haut potentiel intellectuel qu'ils peuvent les conduire jusqu'à l'échec scolaire. C'est dire l'importance de pouvoir proposer à ces élèves des prises en charge pédagogiques adaptées.

Chaque établissement a vocation à prendre en compte les spécificités de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers et notamment celles des élèves à haut potentiel. Dans le cadre d'un PPRE EHP ou d'un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé), l'aménagement des apprentissages, le tutorat personnalisé ou bien en-core l'adaptation du rythme du cursus scolaire sont autant de pistes pédagogiques qui permettent l'inclusion des EHP. Les différenciations pédagog-giques proposées s'avèrent en outre très souvent efficaces pour l'ensemble des élèves de la classe.

Depuis 2009, l'académie de Montpellier multiplie les actions pour favoriser l'épanouissement et la réussite scolaire des élèves à haut potentiel. Nos réseaux, présents sur tous les territoires accompagnent la formation des enseignants et sont à l'écoute des familles et de l'ensemble des acteurs.

Notre Ecole inclusive est au cœur de l'École de la confiance. Changeons ensemble le regard sur ces élèves différents et atypiques et accueillons leurs spécificités pour assurer leur épanouissement. C'est une question, d'éthique, de déontologie et de société.

Outils pour mieux prendre en charge les spécificités des élèves à haut potentiel

Un Vademecum pour mieux connaître les EHP, avec grilles pour apprendre à les repérer :



Un livret de suivi pour mieux accompagner le parcours scolaire des EHP de la Petite Section à la 3^{ème} :



Un PPRE (Programme personnalisé de Réussite Educative) pour mieux répondre aux besoins de l'élève.



Parents ou enseignants
Téléchargez le formulaire de contact
Et envoyez le à :
eip34@ac-montpellier.fr



Référent EHP : Rémi Cazanave (Inspecteur de l'Éducation nationale)

FOCUS

Comme Sonya, Morgan, Julien, bénéficiez de l'accompagnement du Réseau EHP :

- Julien est un collégien HP de 4^{ème}, en outre sportif de haut niveau. Début octobre sa maman nous alerte : il s'ennuie et commence à décrocher. Nous rencontrons l'équipe, Julien et sa maman. Ensemble, nous décidons d'accélérer le cursus. Après les vacances d'automne il rentre au lycée en classe de 2^{nde}.
- Il poursuit ses études aujourd'hui sereinement et s'épanouit pleinement.
- Sonya est une élève de CE1 qui a bénéficié d'une accélération de cursus. Ses débuts au CE1 sont difficiles,

elle a du mal à se concentrer et présente des difficultés de passage à l'écrit dues à une dyspraxie avérée. Nous participons à une équipe éducative dans laquelle le haut potentiel et le trouble de Sonya sont abordés. Il est décidé de mettre en œuvre un PAP qui formalisent les aménagements pédagogiques répondant à ses besoins.

- Morgan est un élève de MS qui sait lire et qui est très agité. Une observation en classe et une réflexion conjointe avec l'équipe pédagogique permet à Morgan de bénéficier de décroissements en CP en lecture et mathématiques. Aujourd'hui, les crises de Morgan ont fortement diminué et il est épanoui et prend plaisir à se rendre en CP et à partager des activités avec les MS.



ACCOMPAGNER TOUS LES ÉLÈVES VERS LEUR RÉUSSITE SCOLAIRE

Collège Pierre Mendès France Jacou , Septembre 2020

12 réseaux d'éducation prioritaire dans le département de l'Hérault

7 réseaux REP+ (7 collèges + 50 écoles, 13613 élèves)
5 réseaux REP (5 collèges + 22 écoles, 7717 élèves)

Chacun est co-piloté par le chef d'établissement, l'IEN et l'IA-IPR référent et doté d'un projet de réseau. Un coordonnateur de réseau, contribue à sa mise en œuvre.

Des moyens renforcés et des dispositifs spécifiques, notamment :

- Toutes les classes de CP et CE1 dédoublées en REP et REP+ soit 144 CP et 142 CE1 ainsi que 19 classes de Grande Section (rentrée 2021);
- 15 dispositifs de « scolarisation des moins de 3 ans » en éducation prioritaire ;
- du temps dégagé pour les équipes et inscrit dans les services (REP+).

Le référentiel Éducation prioritaire, une action pédagogique structurée selon 6 axes :

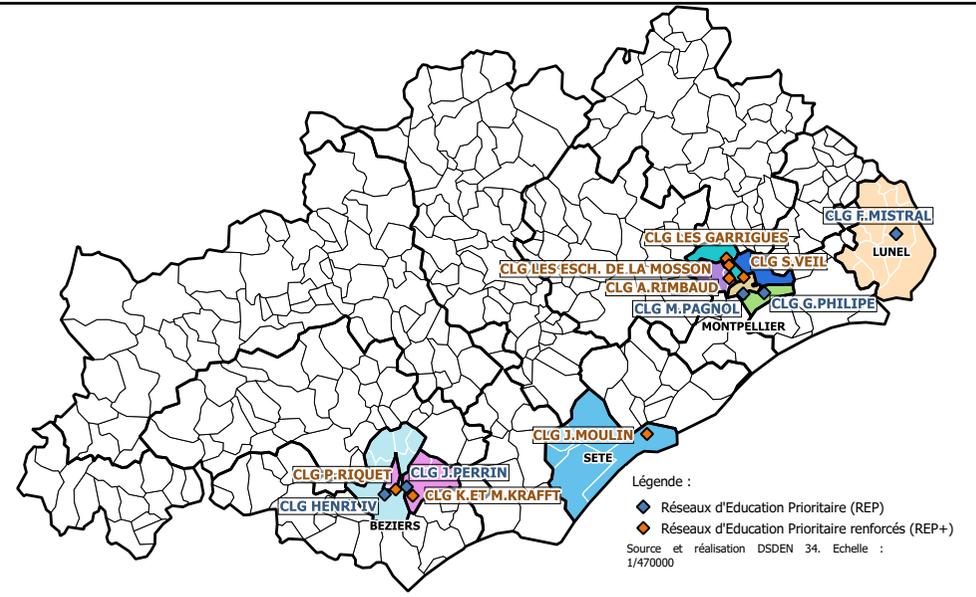
- garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences ;
- conforter une école **bienveillante** et **exigeante** ;
- mettre en place une école qui **coopère** utilement avec les **parents** et les **partenaires** ;
- favoriser le **travail collectif** de l'équipe éducative ;
- **accueillir, accompagner, soutenir et former** les personnels ;
- renforcer le **pilottage et l'animation des réseaux**.



Ecole les tamaris de Béziers



Le référentiel



FOCUS

Les Cités éducatives

Dispositif copiloté par l'État, la Ville et l'Éducation Nationale, il vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant et après le cadre scolaire. Le plan d'action se décline en 3 axes :

- 1 Conforter le rôle de l'École,
- 2 Promouvoir la continuité éducative en renforçant notamment le lien avec les parents,
- 3 Ouvrir le champ des possibles.

En 2021, deux nouveaux projets de cités éducatives labellisables, à Béziers et Sète, se sont ajoutés à celle de Montpellier Mosson.

Le périmètre des Cités Éducatives :

- Montpellier Mosson : les 3 réseaux REP+ Garrigues, Rimbaud, Escholiers de la Mosson (3 collèges et les écoles du réseau) ainsi que le lycée professionnel Vinci ;
- Béziers : les réseaux (écoles et collège) REP+ Riquet, REP Henri IV, le lycée Henri IV et 7 écoles de la circonscription de Béziers Ville ;
- Sète : Ile de Thuau : le réseau REP+ Moulin et les lycées C. de Gaulle et Joliot-Curie ; Centre ville QPV : les collèges V. Hugo et P. Valéry, 5 écoles et le lycée P. Valéry.

ZOOM

LES ACTIONS DE LA CITE EDUCATIVE MOSSON



En 2020-2021, la Cité Éducative de la Mosson a permis le soutien d'actions institutionnelles et d'une trentaine d'actions portées par des associations dans le cadre d'un appel à projet annuel.

Suite à la fracture numérique amplifiée par la crise sanitaire, elle a notamment permis :

- La mise à disposition de 120 tablettes numériques aux élèves de CM2
- Une action « TabLab » : ateliers de médiation numérique en direction des élèves et de leurs parents. Ces médiations ont été menées par 14 jeunes en service civique spécifiquement formés et qui bénéficient d'un parrainage.
- En 2021-2022, les actions de l'appel à projet déclinèrent en particulier les axes suivants : soutien à la parentalité et co-éducation, accessibilité au numérique, valeurs de la République et de la Laïcité.

Dédoublement des classes de GS, CP et de CE1 en éducation prioritaire

Dédoublement des classes de CP et de CE1 en réseaux d'éducation prioritaire

Département de l'Hérault – Rentrée 2021

« Donner à chacun les mêmes chances de réussir » (MEN, rentrée 2019)

Le dédoublement des classes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire vise à offrir aux enfants et aux élèves issus de milieux défavorisés un encadrement renforcé pour garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux, prédictifs d'un parcours scolaire réussi et de la formation d'un citoyen libre et responsable.

Sur le département de l'Hérault :

- depuis la rentrée 2019, l'ensemble des classes de CP et de CE1 implantées en réseaux d'éducation prioritaire sont dédoublées et le déploiement de la mesure a débuté pour les classes de GS ;
- en cette rentrée 2021, **287 classes de CP et de CE1** ainsi que **20 classes de GS**, respectivement réparties sur 38 et 8 écoles de Rep et Rep+, bénéficient ainsi de la mesure de dédoublement ;
- une mission départementale composée d'un groupe pluri-catégoriel de personnels (IEN, CPC, directeurs, formateurs et responsables INSPE académie de Montpellier / Faculté d'éducation de l'université de Montpellier) contribue au pilotage départemental de la mesure de dédoublement par :
 - l'élaboration de documents pour un accompagnement mutualisé et harmonisé sur le département, des pratiques pédagogiques et didactiques en classe dédoublée ;
 - la conception et la mise en œuvre d'actions de formation à destination des enseignants exerçant en classe dédoublée ou des équipes de circonscription.

RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE	REP+					REP				
	BÉZIERS CENTRE	BÉZIERS VILLE	MTP NORD	MTP OUEST	SÈTE	BÉZIERS CENTRE	BÉZIERS VILLE	LUNEL	MTP CENTRE	MTP SUD
NOMBRE D'ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES OU PRIMAIRES	5	6	7	11	2	4	1	6	3	1
NOMBRE DE CLASSES DÉDOUBLÉES	31	35	51	73	11	17	12	42	25	10
TOTAL CLASSES DÉDOUBLÉES REP+ / REP	201					106				
TOTAL CLASSES CP ET CE1 DÉDOUBLÉES	307									

Un accompagnement stratégique pour répondre aux besoins du terrain

Sur le département de l'Hérault le choix est fait de visiter à minima deux fois dans l'année, chaque classe dédoublée :

- sur décision du directeur académique, durant l'année scolaire 2019-2020, vingt maîtres formateurs ont été mobilisés pour aider au suivi et à l'accompagnement des professeurs, sur les huit circonscriptions concernées par la mesure de dédoublement ;
- **des documents-cadres départementaux**, conçus en référence aux préconisations et ressources ministérielles concernant les apprentissages fondamentaux, permettent de disposer de repères pédagogiques et didactiques communs pour « lire la classe » et **accompagner les professeurs dans l'évolution de leurs pratiques d'enseignement au profit de la réussite de tous les élèves.**
- Un protocole d'utilisation en est proposé mais celui-ci peut être adapté et personnalisé au sein de chaque circonscription.

FOCUS

La gestion du temps, une composante de l'efficacité de l'enseignement en classe dédoublée

En 2020-2021, la mission départementale de l'Hérault a analysé 142 emplois du temps de classes de CP et de CE1 dédoublées, en appui sur un outil construit à partir des orientations ministérielles concernant la gestion du temps des apprentissages en CP et CE1. Au cours de l'année 2021-2022, ce travail d'analyse se poursuivra, au service d'une gestion du temps en classe dédoublée qui soit pensée comme une composante essentielle de l'enseignement, contribuant en particulier au maintien de l'attention et de l'engagement de tous les élèves dans les apprentissages fondamentaux.

- Enseignantes associées à l'étude : mesdames Marcellin et Lassalvy (classe de CP, Ecole élémentaire du Parc, circonscription de Lunel).
- Formalisation de l'enseignement intégré de lecture, notamment de la fluence en CP et en CE1 dans les classes de mesdames Billod, Bot, Sanchez et Thorres, école élémentaire Mairan à Béziers.

LES JEUNES EN SITUATION DE DÉCROCHAGE

Plusieurs leviers progressifs sont mis en place pour s'assurer et garantir que tout jeune en situation de décrochage est identifié et accompagné.

Au niveau des établissements :

le référent décrochage : personne ressource chargée de la recherche de solutions, de la coordination interne et de la stratégie de lutte contre le décrochage.

Le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS): piloté par le chef d'établissement, il se réunit régulièrement pour repérer et accompagner les élèves en potentiel risque de sortie prématurée du système éducatif.

Au niveau des bassins et du département :

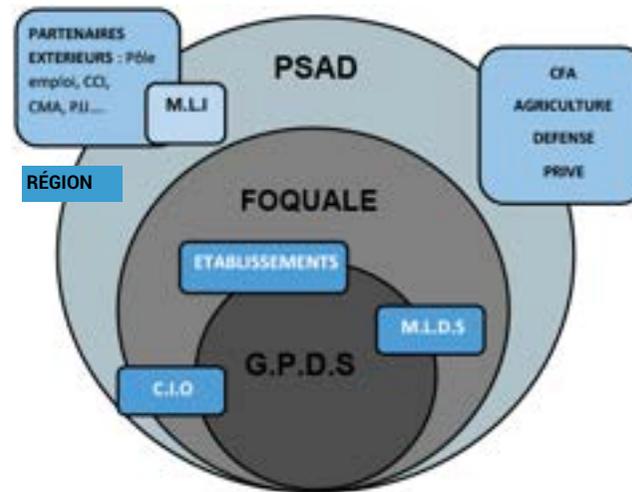
l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation, en lien avec le DASEN, assure la coordination des différents réseaux.

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) contribue à la prévention du décrochage scolaire, accompagne les élèves dans un parcours de raccrochage adapté et coordonne la mise en place d'actions de prévention et de remédiation.

Les réseaux FOQUALE (FORMATION QUALIFICATION EMPLOI) et les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) (voir encadré).

Dans les Centres d'information et d'orientation (CIO) :

le CIO contribue aux actions de prévention, d'intervention et de remédiation du décrochage et des ruptures scolaires au travers d'ateliers conduits au sein des GPDS, des réseaux FOQUALE et des PSAD.



Les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

La PSAD est co-animée localement par les directeurs de CIO et l'unité territoriale de la région.

Il s'agit d'un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes. Confié aux régions en lien avec les autorités académiques, son rôle est de proposer aux jeunes de plus de 16 ans, sans diplôme et sans emploi, des solutions de formation ou d'insertion.

Trois PSAD dans l'Hérault :

- Béziers/Pézenas,
- Lodève
- Montpellier/Sète/Lunel



[Lutte contre le décrochage scolaire](#)

Les réseaux FOQUALE

Un réseau FOQUALE rassemble les établissements et dispositifs **relevant de l'Éducation Nationale**. Il développe des mesures de remédiation et favorise la mutualisation des expériences réussies. Il facilite le retour en formation en identifiant toutes les ressources mobilisables.

Dans l'Hérault, les réseaux FOQUALE sont co-animés par deux chefs d'établissement et un directeur de CIO. Le comité FOQUALE regroupe des chefs d'établissement représentant les collèges, les lycées généraux et technologiques et les lycées professionnels.

Les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS)

Le groupe de prévention du décrochage scolaire est un outil de repérage et de prévention qui se situe en amont de toutes les autres actions, au sein même des établissements scolaires.

Le GPDS réunit dans chaque établissement, les conseillers principaux d'éducation, les directeurs délégués à la formation professionnelle et technologique, les assistants des services sociaux, les infirmiers, les psychologues de l'éducation nationale, les coordonnateurs MLDS et les enseignants.



ORIENTATION ET PARCOURS DES ÉLÈVES

Trop souvent encore, l'origine sociale des élèves reste un facteur déterminant pour leur réussite, et ce, indépendamment de leurs résultats scolaires. Une orientation co-construite avec l'élève, bien pensée et bien maîtrisée, est donc d'autant plus importante qu'elle est susceptible d'améliorer le parcours de chacun, quelles que soient ses chances de départ.

Assurer la réussite des élèves

En effet, l'enjeu du parcours d'orientation est d'assurer la réussite des élèves. Il s'établit sur des apprentissages solides, avec une véritable maîtrise des fondamentaux. Le passage entre l'école, le collège et le lycée doit aussi être fluide et consolidé, avec une approche de l'orientation qui s'intègre aux disciplines enseignées. Cela permet de mieux appréhender les questions d'orientation, de façon plus concrète, notamment pour les publics dont le lien avec le monde scolaire est fragile. C'est dans cette perspective que le Parcours Avenir est conçu car cet outil d'ouverture sur le monde tient compte de la singularité de chacun pour penser son itinéraire avec ambition.

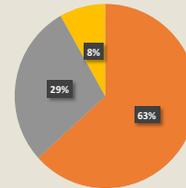
L'orientation, un processus progressif

L'orientation se caractérise souvent par des ajustements successifs, car il s'agit d'un processus évolutif, éventuellement réversible, qui se construit dans l'objectif de développer l'estime de soi et le sentiment de compétence des élèves.

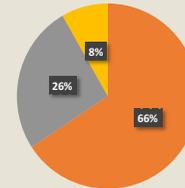
Les familles ont un rôle important à jouer, notamment pour nouer un échange fructueux autour des potentialités et des difficultés de l'élève, afin qu'une concertation s'établisse et que la situation de chacun soit largement anticipée.

Décision d'orientation après la 3^{ème}

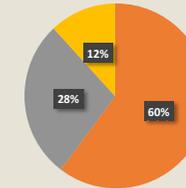
Bassin de Thau



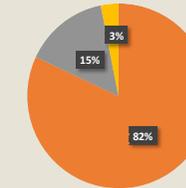
Bassin centre Hérault



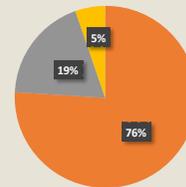
Bassin de Béziers



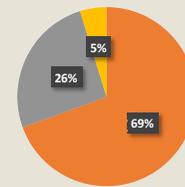
Bassin du Pic-Saint Loup



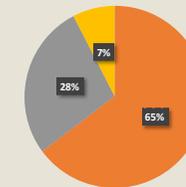
Bassin de Lunel



Bassin de Montpellier sud

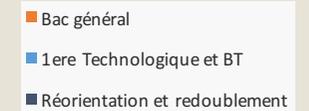
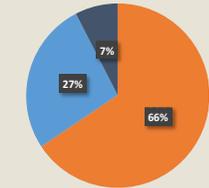


Bassin de Montpellier nord



après la 2^{nde} GT

Hérault 2019 - 2020



FOCUS

Dans le cadre de la continuité pédagogique, les CIO ont poursuivi et développé la mise à disposition d'outils numériques pour répondre aux enjeux du contexte actuel et aux évolutions des pratiques des élèves, des familles et des équipes éducatives dans le champ de l'orientation.

LES FICHES DIPLOMES

CIO DE MONTPELLIER CENTRE

Toutes les informations sur les CAP, les BAC PRO et les familles de métiers ainsi que sur les baccalauréats technologiques. Mais aussi les BTS, DUT et BUT et les DNMADE :



<https://www.ac-montpellier.fr/cid94012/fiches-diplomes-cio-montpellier-centre.html>

LES PADLETS

Afin d'accompagner les élèves et leurs familles dans l'accès à une information structurée et fiable les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) de l'Hérault ont élaboré des outils numériques facilitant les recherches, en voici quelques illustrations :

JE CONSTRUIS

MON PROJET

CIO DE LUNEL



COLLEGE



LYCEE

RESSOURCES EN

ORIENTATION

CIO PEZENAS



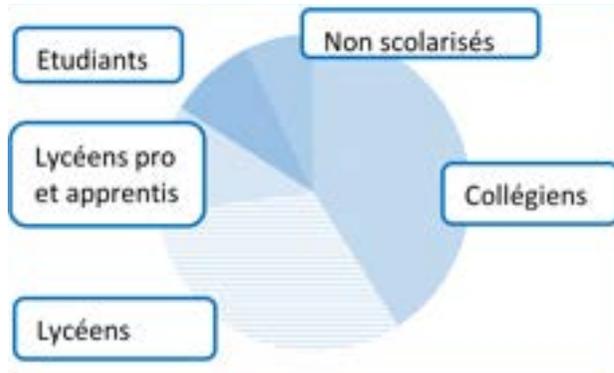
COLLEGE



LYCEE

Un accueil pour tous les publics au CIO

Scolaires, étudiants, apprentis, non scolarisés, nouvellement arrivés en France, adultes...
63 collèges, 29 lycées et 2 universités.



Les CIO et les psychologues de l'orientation au service

Des établissements

- Favoriser l'adaptation et la réussite des élèves ;
- Proposer des ressources aux équipes éducatives ;
- Conseil auprès des équipes et chefs d'établissements.

Des bassins de formation

- Observatoire et Animation des bassins de formation et des groupes de travail ;
- Formation des personnels dans le champ de l'orientation ;
- Organisation et participation aux salons.

les 55 psychologues de l'Education nationale , professionnels de l'orientation , experts du système éducatif accueillent les élèves dans les CIO à Lunel, Montpellier, Pézenas, Sète et Béziers



Pour les élèves et leurs parents :

En individuel

- Entretien conseil ;
- Questionnaire d'intérêts ;
- Bilans psychologiques, après examen de la situation.

En collectif

- Séances d'information et d'éducation à l'orientation dans le cadre du parcours avenir ;
- Ateliers spécifiques : adaptation, remobilisation, réorientation ;
- Aide aux choix d'orientation et à la prise de décision ;
- Information sur les études, les métiers, les procédures d'orientation ;
- Accompagnement à l'élaboration des dossiers de candidatures.

Des CIO partenaires

- du système éducatif ;
- des collectivités territoriales ;
- du service public régional d'orientation ;
- du monde économique et social.

Pour prévenir et lutter contre le décrochage

Pour observer, analyser et accompagner les évolutions du système éducatif et du marché de l'emploi sur le territoire.

LA REFORME DU BACCALAUREAT

Réforme du Bac Professionnel

Trois axes d'amélioration sont impulsés pour valoriser une filière professionnelle qui accueille 38% des lycéens en France, soit près de 700 000 élèves.

1- Des formations regroupées par « familles de métiers » :

- gestion administration et logistique ;
- relation clients ;
- construction durable, du bâtiment et des travaux publics .

Elles permettent une orientation progressive. Au lieu de choisir leur spécialité dès la 2nde, les élèves sélectionnent d'abord une « famille de métiers » et l'orientation se précise en classe de 1^{ère}.

2 - De nouveaux campus professionnels

Près de 80 lycées professionnels existent mais peu sont organisés sous forme de campus. La réforme entend les créer avec de véritables réseaux thématiques, à l'échelle régionale et nationale, en tenant compte du marché local. Dans l'Hérault, **le lycée Georges Frêche de Montpellier** propose un Campus autour de la gastronomie, l'hôtellerie et les tourisms.

3 - Un soutien pédagogique renforcé

Pour aider les lycéens à s'insérer dans la vie professionnelle ou à poursuivre leurs études en BTS, un accompagnement de 3h30 par semaine est inséré à l'emploi du temps des bacheliers. Les élèves en seconde passent un « test de positionnement ». Chacun aura ainsi une vision claire de ses acquis et de ce qu'il peut améliorer.

Réforme du Bac Général et Technologique 2021 Un tremplin pour la réussite.

Mise en œuvre depuis **la rentrée 2019**, avec la classe de seconde connaît les premières évolutions destinées à installer l'état d'esprit du baccalauréat 2021. cette réforme vise une meilleure prise en compte du travail des lycéens et un accompagnement plus performant de la construction de leur projet.

Elle se traduit, en seconde par :

- **un test de positionnement** en début d'année en français et mathématiques ;
- **un accompagnement personnalisé** concentré sur la maîtrise de l'expression écrite et orale ;
- **une aide à l'orientation** pour accompagner vers la classe de première.

Le baccalauréat 2021 repose sur :

- Un contrôle continu et des épreuves terminales ;
- Une épreuve anticipée écrite et orale de français en fin de première ;
- En fin de terminale, quatre épreuves :
 - deux épreuves écrites, sur les enseignements de spécialité ;
 - deux sur la philosophie (écrit et oral).
- Le contrôle continu est composé d'épreuves communes organisées pendant les classes de première et terminale.

4 principes restent inchangés :

- Le bac s'obtient à partir d'une moyenne générale de 10/20 ;
- Il n'y a pas de note éliminatoire ni de note plancher ;
- Le système actuel de compensation et de mentions est maintenu ;
- L'oral de rattrapage, en tant que seconde chance, est maintenu.



Tous les lycéens ou étudiants en recherche d'une réorientation (y compris sous statut apprenti) qui souhaitent s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur doivent constituer un dossier et formuler des vœux sur Parcoursup.



La procédure d'admission s'organise en trois phases tout au long de l'année scolaire :

- Phase 1 : ouverture de la plateforme d'admission Parcoursup, découverte des formations disponibles avec le moteur de recherche ;
- Phase 2 : inscription, formulation des vœux (10 maximum) et confirmation en finalisant le dossier avec les éléments demandés par certaines formations ;
- Phase 3 : consultation des réponses faites par les formations sur la plateforme, réception des propositions d'admission au fur et à mesure et en continu.

En phase complémentaire : le moteur de recherche des formations Parcoursup permet de consulter les formations encore disponibles pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission en phase principale.

LE PLAN MERCREDI : PENSER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Qu'est-ce que le PEDT Plan mercredi ?

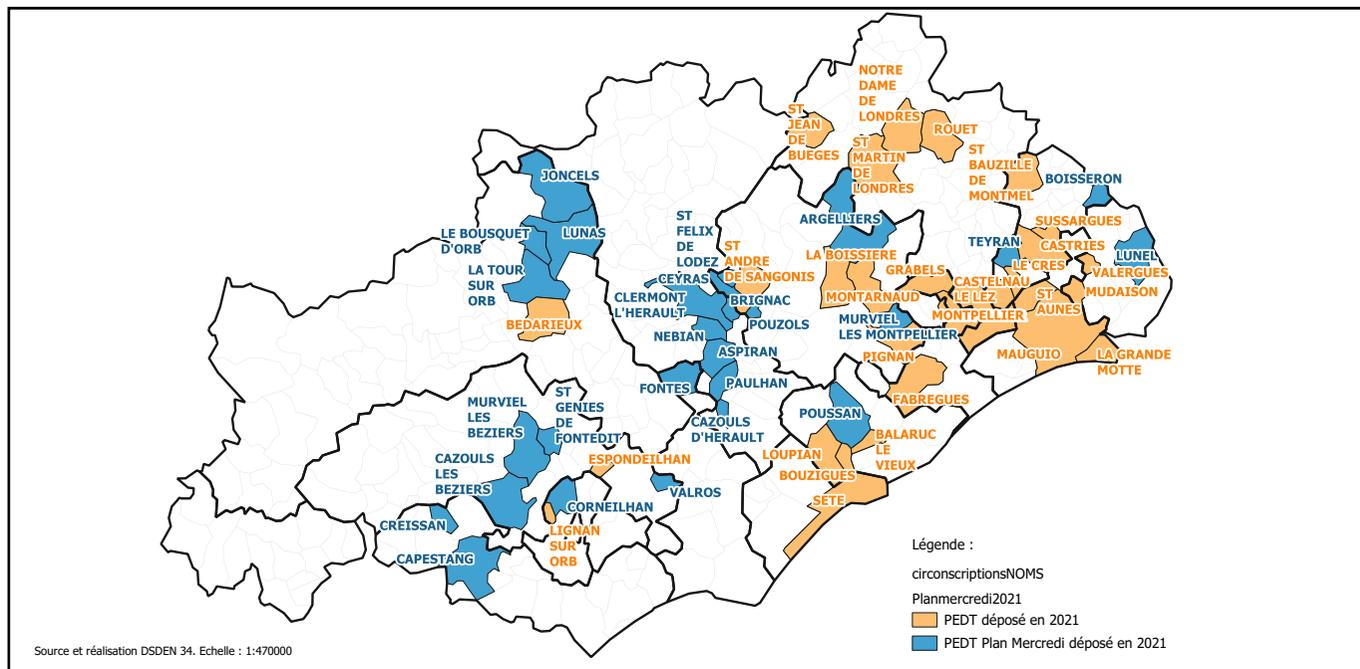
Le plan mercredi est partie intégrante du **Projet Éducatif de Territoire (PEDT)** de la collectivité. Il concerne tous les **enfants scolarisés de la maternelle au CM2**.

La philosophie du plan mercredi :

- Le mercredi devient un **temps éducatif** conçu dans le respect du **rythme des enfants** et en relation avec le socle commun de connaissance compétences, et de culture ;
- Valoriser son **territoire** : acteurs et ressources ;
- **Activités** sportives, culturelles : **Pour Tous** ;
- Complémentarité entre les divers temps de l'enfant, cohérence entre le temps scolaire et le temps périscolaire ;
- **Collaboration des partenaires éducatifs** autour de l'enfant.

Le **PEDT** : créé avec la réforme de 2013 pour aider les mairies à proposer des activités périscolaires de qualité dans une logique de territoire.

Le **PEDT** permet aux communes un **engagement** et une cohésion au niveau du territoire, un **partenariat** affiché entre **l'Éducation Nationale** et les **collectivités**, de bénéficier de l'assouplissement des taux d'encadrement, au **service** d'un **parcours** articulant les différents temps de l'Enfant.



Mise en œuvre du plan mercredi Charte qualité

- Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant ;
- Accessibilité et inclusion de tous les enfants ;
- Ancrage du projet dans le territoire ;
- Diversité et qualité des activités.

Réglementation

- Les accueils de loisirs périscolaires répondant à la charte qualité sont déclarés à la DDCS ;
- Le mercredi est un temps périscolaire.

Contractualisation d'un PEDT ou d'un PEDT plan mercredi

Une collectivité qui souhaite contractualiser un **PEDT** ou un **PEDT Plan Mercredi** peut contacter la DSDEN :

- par mail : rythmes.educatifs34@ac-montpellier.fr ou Marie-Claude.Gouloumes@ac-montpellier.fr
- par téléphone : 04.67.91.52.22

Pour la déclaration des accueils de loisirs périscolaires :

- par mail : landry.rafin@ac-montpellier.fr ou adelie.dimalta@ac-montpellier.fr
- par téléphone : 06.49.81.58.02

Pour des renseignements auprès de la CAF :

- par mail : maria-soledad.rivas-navarro@caferault.cnafmail.fr
- par téléphone : 04.67.22.99.80

FOCUS

Inauguration des COPIL mixtes en distanciel et en présentiel, par les communes de **Magalas, Valros**, dans le respect des protocoles sanitaires successifs, tout en maintenant une implication forte de tous les partenaires du PEDT.

FOCUS

Table ronde avec tous les acteurs et partenaires liés au PEDT avec pour objectif d'échanger sur l'existant dans la perspective d'améliorer l'offre proposée. **Ville de Saint Nazaire de Pézan, Galargues, Balaruc le Vieux.**



COMPRENDRE, APPRENDRE ET AGIR DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

Ecole maternelle Simone Signoret à Montpellier . Intervention de l'artiste Sunra

LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC)

À l'école des Arts et de la Culture : 100% des enfants et des jeunes de 3-18 ans

« Je parle de l'œuvre, l'œuvre me parle, je suis à l'œuvre... »

Le P.E.A.C doit permettre à tous :

- de **rencontrer** des œuvres et des artistes, de fréquenter des lieux culturels ;
- d'expérimenter une **pratique** artistique ;
- de **s'approprier** l'art et la culture d'hier et d'aujourd'hui.

L'équipe arts et culture de la DSDEN coordonne une offre riche sur l'Hérault en étroite collaboration avec les services de la Délégation Académique Arts et Culture et ses 80 enseignants missionnés dans les structures culturelles héraultaises. Elle accompagne de nombreux projets artistiques sur l'ensemble des circonscriptions, dans la volonté d'inscrire ces rencontres et ces pratiques artistiques dans un véritable parcours.

Le PEAC concerne l'ensemble des actions, dispositifs, projets, enseignements auxquels les enfants et les jeunes participent au cours de leur vie dans la complémentarité des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

C'est l'organisation et la structuration des conventions de généralisation de l'EAC qui permettent d'assembler et d'harmoniser ces différents projets et d'assurer une continuité et une cohérence de l'E.A.C pour chaque enfant et jeune de 3 à 18 ans.

En 2019 et 2020, 4 conventions de généralisation de l'EAC ont été signées sur notre territoire et permettent un partenariat fort entre l'Education nationale, les communes, les intercommunalités, la D.R.A.C, la DETS. et les acteurs locaux de l'E.A.C :

- Sète Agglo-pôle,
- Montpellier Méditerranée Métropole,
- Béziers Méditerranée,
- Cœur d'Hérault.

Contact : CPD Arts et Culture
Fabien.Jouve@ac-montpellier.fr

FOCUS SUR....

 L'éducation à l'image

Les parcours Ecoles, Collèges et Lycéens au cinéma sont des dispositifs nationaux déployés dans 17 cinémas de 15 municipalités du département. Chaque année, la découverte du cinéma comme art concerne plus de 15 000 élèves de 600 classes.

Le Centre ressources éducation à la culture numérique accompagne l'éducation à l'image par des ateliers de création, notamment dans le cadre du festival de films scolaires Enfant et Cinéma.



Enfant et Cinéma

La danse

Devenue discipline phare du département avec le Pôle de Ressources pour l'E.A.C Danse contemporaine, les projets danse avec les élèves sont de plus en plus nombreux. Leurs chorégraphies abouties sont mises à l'honneur lors de diverses rencontres organisées dans le département, notamment à la Cigalière à Sérignan, au Chai du Terral à Saint Jean-de-Védas.



Le Théâtre, l'écriture et la littérature

La DSDEN 34, en partenariat avec le réseau des bibliothèques et médiathèques du département, accompagne sur tout le territoire des projets ambitieux favorisant la découverte et la pratique de la littérature, la poésie, la B.D, le théâtre et l'écriture. Ainsi, le plan bibliothèque a permis de redynamiser 52 bibliothèques d'écoles rurales et prépare sa 4ème édition.

Des festivals comme Text'en scène à Pézenas, Riquet fait son festival à Béziers, des concours comme Eclats de dire, Dis-moi dix mots, Les petits champions de la lecture, des projets d'écriture comme Les mystères de Montpellier... ou encore les dispositifs Théâtre et langage et les résidences d'auteurs, d'illustrateurs ou de comédiens... sont autant d'occasions d'encourager les élèves à lire et à partager leurs lectures, avec leurs camarades, mais aussi avec leurs familles.



Les Mystères de Montpellier

L'éducation musicale : une priorité nationale

Plusieurs cursus instrumentaux d'excellence sont proposés en partenariat avec les conservatoires et école de musique d'Agde, Béziers et Montpellier, dont une section à horaires aménagés en lycée, ouverte en 2018. Bédarieux accueille également l'une des deux formations professionnelles de Lutherie guitare de France. Ces sections sont entre-autres invitées chaque année à se produire à la Fête de la musique organisée au sein du Rectorat.

Un Pôle de Ressources pour l'EAC Voix et Dialogue des cultures, en partenariat avec l'académie de Toulouse, la D.R.A.C, CANOPE, et 4 structures culturelles dont l'Opéra Orchestre de Montpellier et le Festival Arabesque sera par ailleurs mis en place dès 2020.

Afin de développer l'enseignement du Chant Choral dans le secondaire, la D.A.A.C en partenariat avec la DSDEN, l'Association Régionale des Chorales Scolaires et CANOPE aident au montage de projets d'envergure.



Plan chorale : Formation des enseignants

Un dispositif d'accompagnement des professeurs des écoles volontaires a été mis en place à la rentrée 2018. Élaboré et suivi par les conseillers pédagogiques en éducation musicale, il comprenait la création d'une équipe départementale de « **référénts chant choral** », la **formation** et le **suivi** par les référénts d'enseignants qui se lancent dans une pratique du chant choral, ainsi qu'un **stage de direction de chœur**.

Les contraintes liées au contexte sanitaire de l'épidémie de COVID n'ont pas permis de réaliser ces temps de formation en 2020/2021.

En 2021/2022, le volume de formation est réorganisé. Le Plan Chorale bénéficiera d'un temps dédié moins important.

Classes à horaires aménagés Musique - CHAM

Dans le département, plusieurs CHAM (Agde, Béziers et Montpellier) permettent à des élèves motivés par les activités musicales de recevoir une formation spécifique dans le domaine de la musique.

Au cours de l'année 2020/2021, une harmonisation des procédures d'accueil des élèves dans le dispositif a été réalisée. L'accompagnement du travail de concertation engagé entre les différents partenaires (équipes pédagogiques des écoles, des établissements d'enseignement spécialisé, collectivités) se poursuit cette année.

Contact : CPD Éducation Musicale
Thierry.Caperan@ac-montpellier.fr
Benjamin.Laib@ac-montpellier.fr

Projets fédérateurs : Chœurs d'Enfants des Écoles de Montpellier et de l'Hérault

Opération portée par la DSDEN de l'Hérault, initiée et menée par les conseillers pédagogiques départementaux en éducation musicale dont les objectifs sont :

- **initier le plus grand nombre d'élèves à la pratique du chant choral** (susciter la motivation, cultiver la notion d'effort accepté et d'œuvre collective) ;
- **fédérer des classes et des écoles** par le partage d'une culture commune ;
- **renforcer la compétence des enseignants** et favoriser les dynamiques de groupe ;
- **favoriser l'accès des élèves et des familles à des structures culturelles** de prestige.

Le projet s'articule autour de quatre points clés :

- la création de répertoires variés et adaptés ;
- la conception d'outils pédagogiques dédiés ;
- l'accompagnement des classes, des enseignants ;
- la restitution dans des lieux de culture reconnus.

L'ensemble de l'opération est placé sous le signe de **l'excellence pour tous** : compétences des enseignants, qualité des prestations des élèves, qualité des supports, musiciens/arrangeurs professionnels, accueil des spectacles, etc...

En 2020/2021, de nombreuses classes ont continué à chanter sur les répertoires départementaux. En fin d'année, la rencontre avec les musiciens, pilier du parcours d'éducation artistique de l'élève, a permis aux élèves de conforter les apprentissages réalisés depuis le début de l'année, de donner plus de sens à leurs connaissances et répondre à leurs attentes de découverte, de partage, et d'émotions.

Ce projet, qui regroupe depuis plus de 10 ans des milliers d'élèves, est conduit à Montpellier, Béziers, Bédarieux, Sète et reçoit le soutien des collectivités territoriales, de la DRAC, du réseau CANOPE et de l'association Swing Gum Enfance.

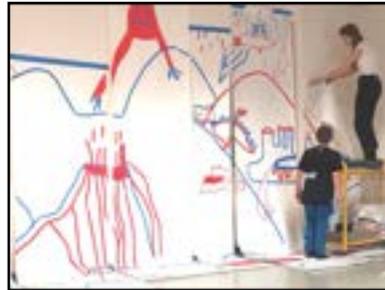
LES ARTS VISUELS

Renforcer les enseignements artistiques en articulation avec les acteurs de la culture

La DSDEN 34 conduit des actions permettant aux enseignants de **concevoir et mettre en œuvre l'enseignement des arts plastiques**. Les différents projets qu'elle conduit en partenariat avec la DRAC Occitanie et les collectivités locales, apportent notamment des outils et des éléments de réflexion pour la construction d'apprentissages fondés sur la pratique et la sensibilité des élèves, favorisant le va-et-vient entre expériences et connaissances, inter reliant constamment la pratique plastique et le recul réflexif, articulant pratique et culture artistiques.

Ce travail s'appuie sur des structures prestigieuses de notre territoire, comme le musée Fabre, le musée de Lodève, les musées Paul Valéry et Miam à Sète, le MRAC à Sérignan...

Dans **un souci d'équité des territoires**, les interventions d'artistes plasticiens financées par la DSDEN34 se déploient dans les circonscriptions pour la plupart éloignées des lieux de culture.



L'Art en Balade:

Faire venir l'art dans les écoles en mettant à disposition une vraie œuvre en classe et en accueillant un(e) artiste en résidence.

Véritable point de départ pour observer, se questionner, expérimenter, faire des liens avec d'autres artistes... et rendre compte de son expérience dans le livret prévu à cet effet.

- Cinq Arts mallettes du Pôle Art de l'Atelier Canopé sur certaines circonscriptions rurales ;
- ArtOmômes pour la ville de Montpellier ;
- Œuvres installées dans les écoles à Sète.

2020 / 2021,

près de 3000 élèves ont bénéficié directement des projets fédérateurs financés par la DSDEN 34, répartis dans 14 circonscriptions. Ces actions accompagnent la mise en œuvre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle.



[Arts visuels](#)



[les orpellières](#)

FOCUS SUR....

Les Petites Galeries : permettre aux élèves d'une même école d'accueillir un(e) artiste contemporain(e), de pratiquer les arts visuels avec lui/elle, de connaître le «métier» d'artiste et la démarche de création.

Inscrire les enseignants en équipe dans une démarche de projet culturel et actualiser leurs pratiques pédagogiques.



[Les petites galeries](#)



[Arts mallettes](#)



[ArtOmômes](#)

Création en Cours :

Dispositif national de soutien à de jeunes artistes, porté par les Ateliers Médecis (établissement public de coopération culturelle), en lien avec le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale pour encourager la création, l'accompagnement à l'insertion professionnelle des artistes, la transmission auprès des élèves et la présence de la culture dans tous les territoires. L'articulation et la porosité entre acte de création, partage et transmission sont au cœur du dispositif.

Les ressources

Le site [artsvisuels34](#) propose des dossiers en lien avec les projets fédérateurs, des expositions temporaires, des thématiques diverses, destinés à accompagner les professeurs d'école dans la mise en œuvre de leur enseignement.

- La conseillère pédagogique départementale en arts visuels, Anne. Ducl Anne.Ducl-Benezech@ac-montpellier.fr
- L'enseignante arts et culture à Sérignan, Claire Julien Claire.Varraud@ac-montpellier.fr
- L'enseignant du CR éducation à la culture numérique à Montpellier, Gilles Muller Gilles.Muller@ac-montpellier.fr

100% EAC (EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE)

Les centres ressources

En partenariat avec les collectivités territoriales, 7 centres ressources Education nationale sur le territoire, dont deux pour l'EAC :

CR Molière à Pézenas, théâtre et littérature ;
 CR éducation à la culture du numérique à Montpellier.
 CR les Orpellières à Sérignan, art, culture et patrimoine.



Centre des ressources des Orpellières

Chœurs d'enfants

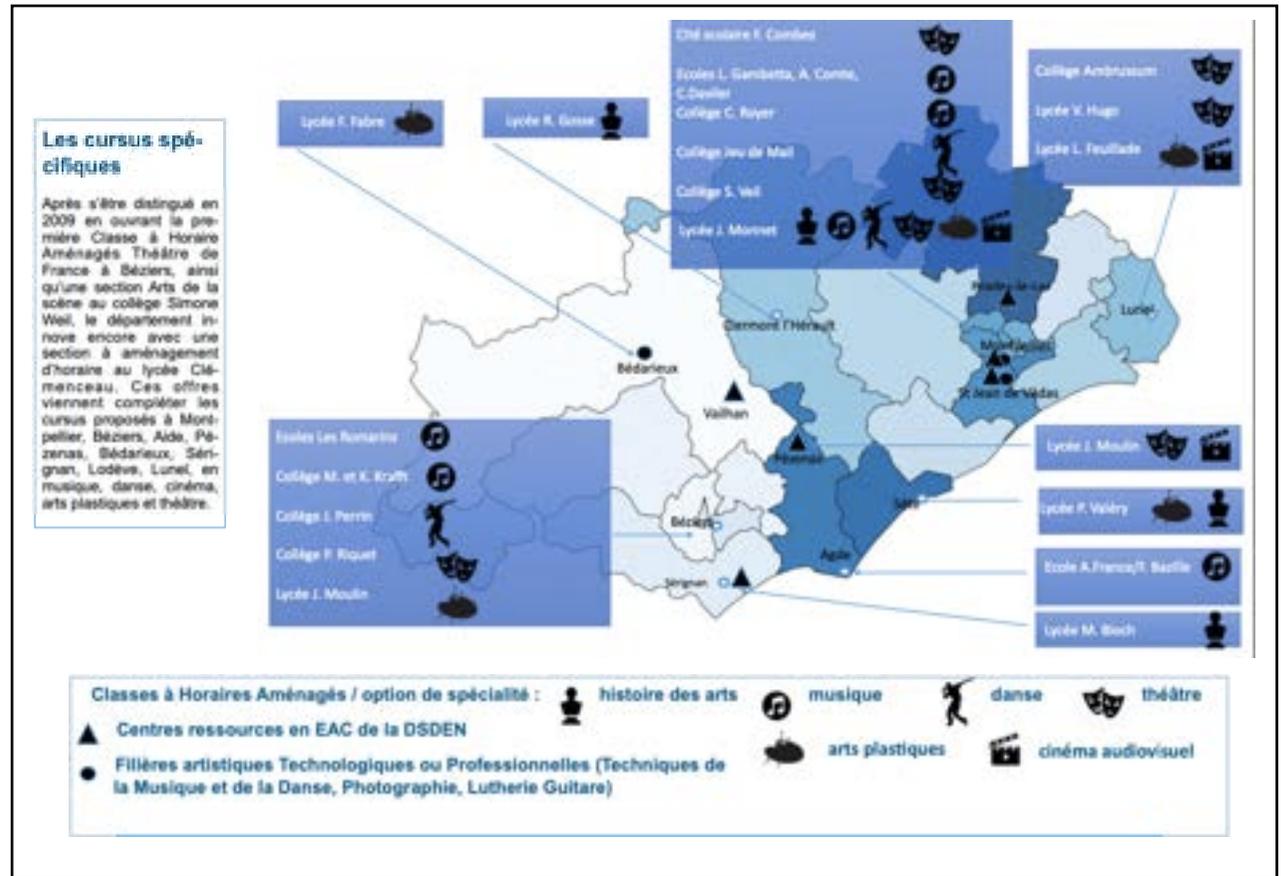
Chaque année, plus de 300 classes accompagnées à Montpellier, 35 classes en Pays d'Orb, 30 à Béziers, 20 à Sète

Des scènes prestigieuses : Théâtre Jean Vilar à Montpellier, Théâtre Molière à Sète, La Tuilerie à Bédarieux, Zinga Zanga à Béziers, Théâtre de Lamalou les Bains.

Les cursus spécifiques

Après s'être distingué en ouvrant la première Classe à Horaire Aménagés (CHA) Théâtre de France à Béziers, ainsi qu'une section Arts de la scène au collège Simone Weil, le département innove encore avec une section à aménagement d'horaire au lycée Clémenceau. La DSDEN 34 en partenariat avec le CRI a lancé en 2020 un nouveau cursus en CHA vocale dès le CE1.

Une nouvelle CHA théâtre ouvre ses portes à la cité scolaire F Combes à Montpellier en septembre 2021. Ces offres viennent compléter les cursus proposés à Montpellier, Béziers, Agde, Pézenas, Bédarieux, Sérignan, Lodève, Lunel, en musique, danse, cinéma, arts plastiques et théâtre.



Ecoles, collèges, lycées et cinéma

16 cinémas associés implantés dans 17 communes
 27 communes participantes
 16 600 élèves inscrits en 2020

Arts visuels et écoles rurales

1000 élèves concernés par le dispositif « petites galeries »
 20 écoles de Montpellier lieux de résidences d'artistes
 5 mallettes et 5 artistes sur les 3 circonscriptions les plus rurales pour l'art en balade.
 230 classes pour Arboébio.

Des projets théâtre dans tout le département

150 classes du centre et de l'Ouest du département accompagnées par le centre ressources Molière
 14 classes REP à initiation théâtrale à Béziers
 20 classes REP+ impliquées dans le projet théâtre et langage du Petit Bard

Contact : CPD Arts et Culture
 Fabien.Jouve@ac-montpellier.fr

LE PARCOURS SCIENTIFIQUE

ACCOMPAGNER – ASTEP

Avec la mobilisation d'étudiants en sciences de l'Université de Montpellier, une centaine de projets de recherches peuvent être accompagnés chaque année dans les classes de l'Hérault. Avec l'ASTEP (Accompagnement en Science et Technologie à l'Ecole Primaire) la démarche d'investigation est mise en œuvre de manière opérationnelle pour des milliers d'enfants du département

FORMER

Comment faire prendre conscience aux enseignants que finalement, faire des sciences à l'école, **c'est pas sorcier ?** Dans nos formations, les PE mettent la « main à la pâte » et s'engagent à faire des sciences dans leur classe. Le module "Dans la peau d'un chercheur", spécialement dédié aux enseignants en ULIS, permet d'envisager la démarche d'investigation sous l'angle de l'inclusion scolaire. Ce dispositif est parrainé par le laboratoire de recherche Charles Coulomb de Montpellier.

CRÉER DES RESSOURCES

Quatre centres de ressources développent des projets scientifiques innovants pour des centaines d'écoles et collèges de l'Hérault. **L'Écolothèque** (Saint Jean de Védas) dispose d'un domaine agricole à vocation pédagogique permettant aux élèves d'expérimenter des pratiques agroécologiques. **ÉducNatu'RE** (Prades le Lez) inscrit ses activités dans un domaine départemental de 200 hectares classé en zone Natura 2000. Le **CREDD** - Centre de Ressources Éducation au Développement Durable (Vailhan) met en avant le patrimoine local (moulins, garrigues, jardins...). Enfin, **Epidaure** (Montpellier) propose un hall d'exposition entièrement dédié à la prévention de la santé. Avec les Services éducatifs académiques, les Centres de Ressources assurent également une expertise reconnue pour les équipes de circonscription et auprès de nos partenaires : collectivités territoriales, associations, organismes de recherches...



Culture scientifique :
<http://sciences34.ac-montpellier.fr/>



FOCUS

EXPLORATEURS DE NATURE : Cette deuxième édition aborde la biodiversité cachée. Les élèves s'engagent à découvrir et valoriser la biodiversité en réalisant collectivement une exposition de dessins d'observation. Ce projet coopératif requiert la participation de toute la classe. Observer et dessiner la nature met en œuvre différentes actions dans lesquelles chaque élève va pouvoir s'impliquer en fonction de ses talents : la collecte, l'identification, le dessin d'observation scientifique... le choix des productions les plus représentatives pour constituer une affiche. Ce dispositif est ouvert aux écoles maternelles, élémentaires et collèges (6ème) du département.

ARBOEBIO Ce dispositif a pour ambition d'inscrire l'Éducation au Développement Durable dans le **parcours culturel scientifique et artistique de l'élève**. Arboébio aborde, chaque année, une thématique différente illustrant une facette de la biodiversité locale. Cette année, les élèves sont invités à adopter un arbre de proximité. Cet arbre devient le support d'explorations artistiques et d'investigations scientifiques. Un dossier pédagogique précisant les attendus est remis aux enseignants inscrits au projet.

MUTUALISER - PARTAGER

La plateforme numérique « **Carnets numériques de Sciences** » permet aux élèves et aux enseignants de partager leurs investigations. Les nombreux projets illustrés dans ces carnets permettent d'imaginer de nouvelles façons d'aborder le programme de sciences et de technologie à l'école. Plus de 200 carnets sont accessibles en lignes : <http://www.phgcreations-sciences.fr/>.

La **30^{ème} fête de la science** prévue du 1er au 11 octobre. Le thème de l'édition 2021 : **l'émotion de la découverte**. Lors de cet événement, le pôle d'expertise sciences propose, avec les partenaires locaux, différents événements (un village des sciences, des animations, des visites de sites...) aux écoles, collèges et lycées de tout le département.

« **Rencontre avec un chercheur** » les enseignants sont invités à accueillir un chercheur dans leur classe. L'idée générale est de faire découvrir à un jeune public le monde de la recherche et le métier de chercheur. En 2019, plus d'une vingtaine d'enseignants ont accueilli un chercheur dans leur classe à l'occasion de la fête de la science.

Contact : Philippe.Mahuzies-Sanuy@ac-montpellier.fr

L'EPS ET LE SPORT SCOLAIRE

L'éducation physique et sportive

Dénommée « éducation physique et sportive » à l'école élémentaire, « agir, s'exprimer comprendre à travers l'activité physique » en maternelle, il s'agit de la troisième discipline en termes de volume horaire d'enseignement obligatoire.

Tout au long de la scolarité, l'EPS a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble.

L'éducation physique et sportive répond aux enjeux de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle participe à la socialisation, à l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap, initie au plaisir, à la culture de la pratique sportive.

Le rôle des conseillers pédagogiques en charge de l'EPS consiste, dans le cadre des projets académique et départemental, à la mise en œuvre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, permettant à l'élève de :

- développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps ;
- s'approprier, par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils ;
- partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités ;
- apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière ;
- s'approprier une culture physique sportive et artistique.

Avec l'USEP, au travers de partenariats nationaux et locaux, sont organisés divers projets, actions et rencontres sportives dans le département.

LES PROGRAMMES

Cycle 1

Programme « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique » en Maternelle

Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars 2015

Cycle 2 / Cycle 3

Programmes EPS Élémentaire

Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015



Contact : CPD EPS :

Cecile.Gatouillat@ac-montpellier.fr

Fabrice.Ravel@ac-montpellier.fr

Les programmes

Cycle 1



Cycle 2



Cycle 3



<p>Comité départemental Golf</p> <p>Soutien logistique</p>	<p>Montpellier Rugby MHR</p> <p>Cycles et rencontres Rugby scolaire/ Arbitrage</p>	<p>Montpellier Méditerranée Métropole</p> <p>Cycles de Natation et Patinage sur glace</p>	<p>District de l'Hérault de Football</p> <p>Cycles et rencontres Balle au pied / arbitrage</p>	<p>Comité départemental Sport Tambourin</p> <p>Cycles et rencontres Sport tambourin</p>
<p>Association Rebonds</p> <p>Cycles de rugby scolaire</p>				<p>Sète Agglopôle</p> <p>Cycles de Natation</p>
<p>Hérault Sport</p> <p>Soutien financier, logistique et humain Multiactivités</p>				<p>Montpellier Handball MHB</p> <p>Cycles et rencontres de handball</p>
<p>Centres équestres</p> <p>Cycles d'équitation</p>	<p>Montpellier ville</p> <p>Intervention d'éducateurs</p>	<p>Compagnies de cirque</p> <p>Zepetra Balthazar Kerozen et Gazoline</p>	<p>Compagnies de Danse de l'Hérault</p>	<p>MEV Canoë Kayak</p> <p>Maison du Lez</p>
				<p>USEP</p> <p>Rencontres sportives et culturelles Vie associative Formations</p>

La réglementation

L'enseignement des activités physiques en EPS est soumis à une réglementation spécifique suivant l'encadrement envisagé, la nature des activités pratiquées et les conditions de pratique. Plusieurs textes précisent les modalités relatives aux différents cas de figure :

- Circulaire n° 2017-116 du 6-10-2017 : Encadrement des activités physiques et sportives
- Procédure départementale d'agrément des intervenants extérieurs
- Circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017 : Enseignement de la natation
- Circulaire Séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier degré



Savoir rouler à vélo

Le « Savoir Rouler à Vélo » est un axe majeur du plan Vélo et mobilités actives présenté par le Premier ministre le 14 septembre 2018.

La mesure consiste à favoriser le développement du « Savoir Rouler à Vélo » relatif à l'apprentissage du vélo pour une pratique plus sécurisée.

À l'horizon 2022 (échéance fixée par le Premier ministre dans le Plan vélo et mobilités actives), la généralisation du programme devrait permettre aux jeunes entrant au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité.



Lien vers le site : <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>

Référents dossiers :

Michel Vidal : michel.vidal@ac-montpellier.fr

Cécile Gatouillat : cecile.gatouillat@ac-montpellier.fr

Plan Aisance Aquatique

Au regard de l'augmentation du nombre de noyades accidentelles en France notamment chez les moins de 6 ans, et dans le cadre des nouvelles orientations souhaitées par Roxana Maracineanu, le ministère des Sports se mobilise pour lutter contre les noyades en lançant le plan « Aisance aquatique ». La DSDEN et le SDJES accompagnent la mise en œuvre de ce plan dans le département de l'Hérault.

Présentation du plan : <https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/aisanceaquatiquedp2020.pdf>

Référents dossier :

Guillaume DECHAVANNE : guillaume.dechavanne@ac-montpellier.fr

Thierry NICOT : thierry.nicot@ac-montpellier.fr



30' d'activité physique quotidienne

Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la démarche École promotrice de santé qui fédère toute action éducative et tout projet pédagogique de promotion de la santé dans le projet d'école.

Pour le comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO) Paris 2024, elle participe du programme Génération2024 et favorise le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des enfants, et contribue ainsi à leur donner envie de découvrir les disciplines olympiques et paralympiques.



Contacts :

fabrice Ravel

fabrice.Ravel@ac-montpellier.fr



Contacts :

fabrice Ravel

fabrice.Ravel@ac-montpellier.fr

Le label Génération 2024

Suite à l'élection de Paris comme ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, ce label est créé pour les établissements scolaires et universitaires. Des projets et des réalisations sont menés pour déployer ce label et sensibiliser, par la pratique, les élèves aux valeurs de l'Olympisme.

De nombreuses initiatives ont vu le jour, notamment lors des temps forts que sont la semaine départementale du sport scolaire, la semaine olympique et paralympique, la journée olympique et paralympique.

Les établissements et écoles labellisés proposent à la fois des séances de pratique physique et sportive, des ateliers sur la culture olympique ou encore sur des thématiques de société telles que l'égalité filles/garçons, la sensibilisation à l'environnement et au développement durable, la santé, l'engagement associatif et citoyen, la sensibilisation au handicap et à l'inclusion, le sport de haut niveau. Certains sportifs de haut niveau se sont déplacés dans les écoles ou établissements ou ont accueilli les élèves sur leurs sites d'entraînement, pour le plus grand plaisir des uns et des autres.

FAIRE ENTRER L'ÉCOLE DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

ENT école, socle numérique de base, numérique éducatif

L'Environnement Numérique de Travail académique proposé par le rectorat et financé par les communes connaît, depuis le début de la crise sanitaire, un essor considérable. Véritable portail de communication, les enseignants, les élèves et les parents, en se connectant avec des identifiants ont accès à une large gamme de services numériques (cahier de texte numérique, stockage de documents, exercices interactifs, blog de l'école, cahier de vie en maternelle...).

Cet environnement répond aux exigences de sécurité des données des utilisateurs et notamment des élèves mineurs.

Plus de 70% des écoles et des élèves du département bénéficient d'un accès à l'ENT-école.

Juin 2021 :

Plus de 1 200 000 connexions cumulées, soit une moyenne de 135 000 connexions par mois.

560 000 connexions parents

450 000 connexions élèves

200 000 connexions enseignants

Afin d'intégrer les évolutions permises par les usages du numérique, la DSDEN inscrit son action dans le cadre de la feuille de route académique numérique académique.

Appel à projets pour un socle numérique

Dans le cadre du Plan de relance et du volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a connu un énorme succès. Pour le département de l'Hérault, 126 dossiers ont été déposés. Cet appel à projet, centré sur le premier degré, vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

Ainsi, dès septembre 2021, de nombreuses écoles du département bénéficieront d'un socle numérique de base en termes de matériels et réseaux informatiques ainsi que de services et ressources numériques.



Bienvenue sur l'ENT-école
l'Environnement Numérique de Travail
des écoles de l'Académie de Montpellier



FOCUS : DES PRATIQUES INNOVANTES

Solution Navi

Dans le cadre d'un appel à projet du ministère de l'Éducation nationale, un groupe d'enseignants et de conseillers pédagogiques de l'Hérault a contribué au développement de la solution numérique NAVI, l'assistant pédagogique pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture au cycle 2.

En s'appuyant sur les apports des neurosciences et des techniques d'intelligence artificielle, NAVI propose des parcours pédagogiques personnalisés consacrés à la mémorisation et à la remédiation.

De nombreux enseignants du département ont rejoint le projet pour maintenant contribuer au test de la solution en classe, étape essentielle, avant un déploiement à plus grande échelle.



Tiers lieu premier degré à Castelnaud le Lez

A l'initiative commune de la DSDEN et de la commune de Castelnaud le Lez, l'@académie numérique, nouvel espace d'apprentissage favorisant la créativité, la collaboration, les pensées critiques et l'informatique propose :

- Une démarche de recherche -action en lien avec la CARDIE
- L'accueil des classes des écoles de la commune sur des projets innovants mêlant résolution de problème, pensée critique, créativité et collaboration (robotique, impression 3 D, astronomie, production d'écrits avec le numérique, broderie numérique)
- Des «afterworks» entre professionnels, proposés dans un cadre extrascolaire pour développer les compétences des utilisateurs (utilisation des machines numériques, ouverture sur le monde associatif et professionnel

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES ETRANGÈRES (ELV) DANS LE 1ER DEGRÉ

L'enseignement de la langue vivante à l'école élémentaire vise l'acquisition de compétences et de connaissances qui permettent l'usage plus assuré et plus efficace d'une langue autre que la langue française. Il s'agit pour tous les élèves d'atteindre au moins le niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) dans les cinq activités langagières. Dans le cadre du parcours linguistique de l'élève, des compétences du niveau A2 pourront être validées dès le début du cycle 3.



Afin de répondre aux objectifs définis par le « plan national langue vivante » le département de l'Hérault se mobilise autour :

- d'une **couverture qualitative et quantitative** pour l'enseignement de l'anglais mais également de l'espagnol, du chinois, de l'allemand et de l'italien ;
- d'une **exposition régulière** aux langues vivantes étrangères permettant aux élèves d'apprendre à échanger en langue cible ;
- d'une **démarche actionnelle**, ludique et dynamique, qui dédramatise l'erreur et permet d'évaluer positivement les élèves ;
- de **projets interdisciplinaires** qui développent une approche plus créative des différents champs disciplinaires. Les aspects culturels s'en trouvent renforcés de même que l'ouverture à l'international.



Ressources en ligne (ci-dessus)
Production d'élèves (ci-dessous)



Les langues vivantes pour tous

Dans le cadre des pratiques régulières mises en œuvre, **les langues vivantes sont une discipline à part entière** : elles constituent un objet d'enseignement dont tous les élèves de l'école élémentaire bénéficient du CP au CM2, à hauteur d'une heure trente par semaine.

A l'école maternelle, l'éveil à la diversité linguistique recouvre deux volets, d'une part un éveil à la pluralité des langues et d'autre part, une première découverte

Les actions et animations développées par le pôle départemental langues vivantes de l'Hérault : **concours d'écriture autour d'un album, journées linguistiques thématiques**, ressources pour la semaine des langues, permettent de donner un sens concret et explicite à ces apprentissages.

Les langues vivantes pour chacun

Afin de répondre à des parcours scolaires spécifiques, des modalités innovantes pour l'ELV sont encouragées dans le département de l'Hérault :

- **les 8 sections internationales** en écoles élémentaires, proposent un enseignement de la LVE et en LVE avec une couverture horaire hebdomadaire renforcée (au moins trois heures) ;
- **22 écoles** inscrites dans un **dispositif EMILE** favorisent les croisements entre enseignements et multiplient les occasions d'utiliser les langues vivantes dans d'autres disciplines : sciences, arts visuels, EPS, mathématiques, etc ...
- **des séances d'anglais en visioconférence**, animées par des locuteurs natifs sont mises en œuvre pour les élèves scolarisés en zone rurale.

Contacts :

Benedicte.caron@ac-montpellier-fr

Anne.lgual@ac-montpellier.fr

FOCUS

Enseignement du chinois en section internationale

Lien pour télécharger la vidéo « Apprendre le chinois dès le plus jeune âge », chaîne Youtube de l'Académie de Montpellier : <https://bit.ly/3izZ30q>



En 2020/21, sur l'Hérault : Arabe (Algérien et Marocain) et Turc.

22 enseignants étrangers sont répartis sur l'ensemble du département.

Les langues d'origine sont des supports pédagogiques pour :

- Formaliser une langue non scolaire ;
- Valoriser des cultures et des langues d'origine ;
- S'ouvrir sur le monde et aux langues étrangères.
- Développer le plurilinguisme ;
- Favoriser la cohésion sociale dans l'école ;



[Lien](#)

FOCUS

 En 2020/21 : Lors de la crise sanitaire, les enseignants se sont impliqués dans la continuité pédagogique pour les 2000 élèves de l'Hérault qui ont participé au dispositif ELCO.

Rentrée 2021 : EILE - Enseignements Internationaux de Langues Etrangères

Modalités de l'enseignement : un enseignement optionnel

Les cours ont lieu en plus des 24 heures-élèves obligatoires : sur demande des familles.

- Cet enseignement s'adresse aux élèves de CE1 jusqu'au CM2, à partir des programmes de 2010.
- Les compétences acquises par les élèves, niveau A1 du CECRL, sont renseignées dans le LSU.
- Les cours sont de 1H30 par semaine.

Les enseignants sont mis à disposition par les pays partenaires.

L'ouverture des cours est conditionnée à la signature des accords bilatéraux avec les pays partenaires durant l'été 2020.



Formation des enseignants :

- Mise en place administrative ;
- **Didactique des langues** : Ateliers, projets, différenciation, acculturation, création de ressources, pédagogie actionnelle et communicationnelle.

- Visite formative

Acteurs référents :

- un correspondant EILE dans chaque équipe de circonscription ;
- une IEN référente ;
- une conseillère pédagogique référente pour la formation ;
- la direction dans chaque école.

Contact :
Céline SERVA : celine.serv@ac-montpellier.fr

Langue Vivante Régionale : l'Occitan

Un projet pédagogique académique conçu par les conseillères pédagogiques départementales LVR de l'académie :

- pédagogie de projet / Interdisciplinarité ;
- approche actionnelle / Démarche communicationnelle ;
- supports pédagogiques : album et CD pour chaque élève et apports didactiques sur m@gistère pour chaque enseignant ;
- les rencontres départementales : « Las Encontradas ».

L'occitan, et ses variantes dialectales sont des supports pédagogiques pour :

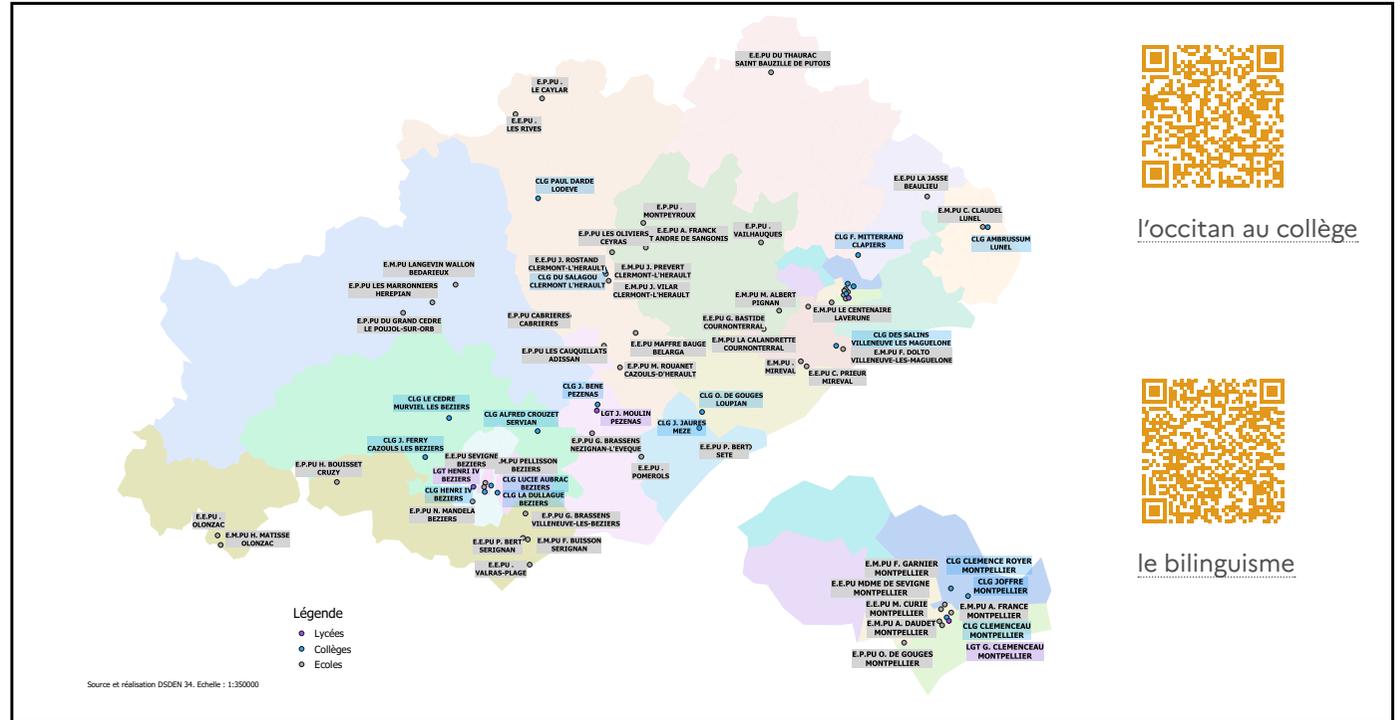
- éveiller aux langues dès le plus jeune âge ;
- développer le bi-plurilinguisme ;
- comprendre les passerelles linguistiques des langues romanes ;
- s'ouvrir sur le monde et aux langues étrangères.

Modalités de l'enseignement

- **L'initiation** en maternelle et en élémentaire ;
- **L'enseignement à temps partagé** avec une langue étrangère en élémentaire ;
- **L'enseignement renforcé** : une discipline en langue occitane.
- **L'enseignement bilingue** en maternelle, et en élémentaire, à parité horaire.

Quatre communes proposent des cursus bilingues, de la petite section au CM2 :

Clermont l'Hérault ; Mireval ; Montpellier ; Béziers.



Formation des enseignants

Un stage académique

Ouvert à tout enseignant qui souhaite s'impliquer dans ce projet, quelles que soient ses compétences linguistiques.

Des journées de formation

Cette année, des journées dédiées à des problématiques spécifiques de l'enseignement en classe bilingue, à la création de ressources, à la mutualisation des outils pédagogiques.

Des ateliers sur le Projet Pédagogique

Dispositif pour les équipes enseignantes : mettre en œuvre un axe culturel et linguistique du projet d'école.

Contact : celine.serv@ac-montpellier.fr

FOCUS

Projet 2021/2022 : Espelofit descobrís Occitania.

Thématiques : axe linguistique et culturel sur la toponymie ; les noms de lieux liés au relief, à l'eau, à la végétation et aux activités humaines ; contes et légendes ; axe interdisciplinaire espace et géométrie, repères géographiques, éducation à l'environnement.



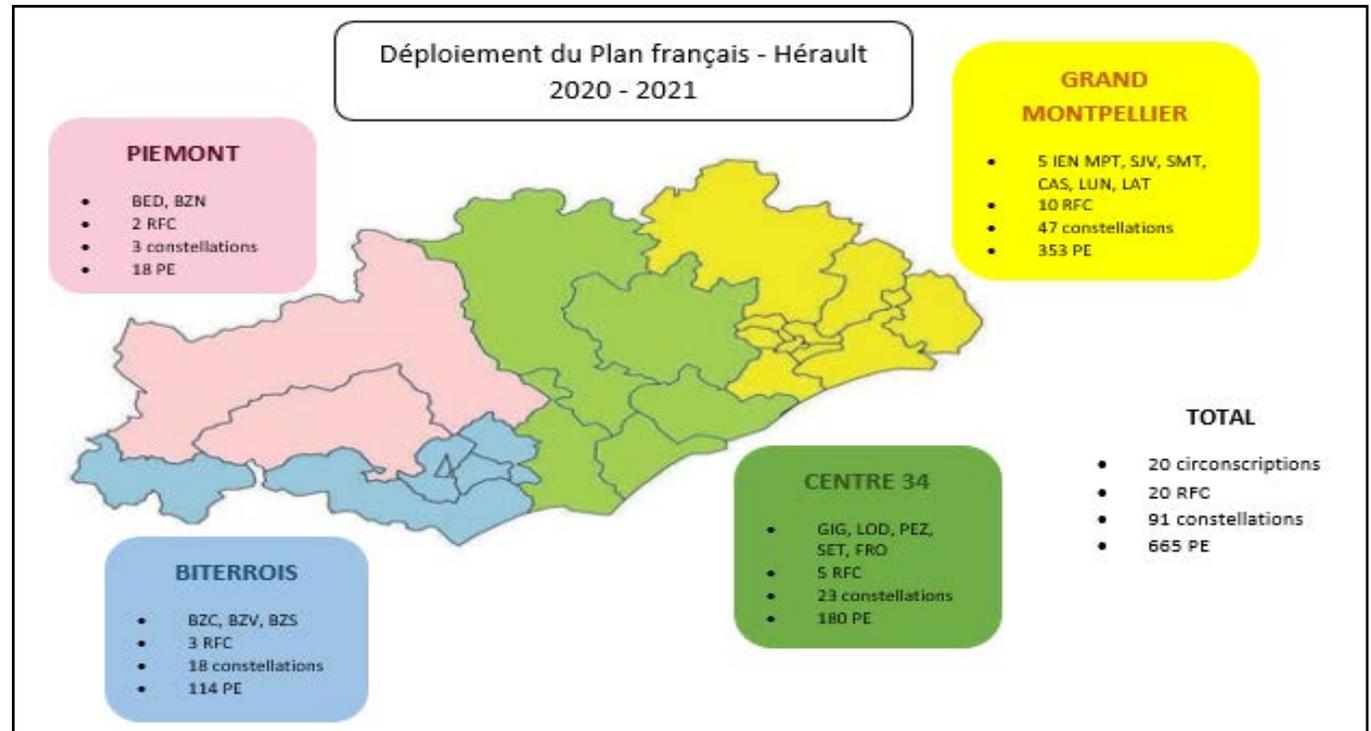
LE PLAN FRANÇAIS

Le lancement du plan français – septembre 2020

Le Plan français vise à développer dans le premier degré l'expertise didactique, pédagogique et disciplinaire des formateurs et à faire évoluer les modalités d'accompagnement des professeurs des écoles pour renforcer les pratiques pédagogiques indispensables à la maîtrise des fondamentaux par tous les élèves.

La formation des référents français

Levier essentiel de la réussite du dispositif, la formation des Conseillers Pédagogiques de Circonscription Référents français s'articule entre formations nationale et académique.



FOCUS



Paroles d'élèves

A l'école Germaine Richier (circonscription Montpellier centre) la constellation a choisi de travailler sur la thématique de l'oral comme levier d'amélioration du climat scolaire. Les élèves s'expriment sur leurs progrès à l'oral et la façon dont ils ont vécu les séances :

« Pendant les séances d'oral, on s'écoute, j'aime beaucoup. On n'a pas forcément les mêmes points de vue, c'est très intéressant. » (Jannah, CE1) ; « J'ai appris à parler plus lentement et plus fort grâce à la grille d'évaluation. » (Faris, CM2) ; « J'ai appris à parler devant un public. » (Romaïssa, CM2) ; « Grâce aux exposés et aux poésies, je parle moins vite et je fais des phrases plus courtes. » (Lina, CE2) ; « J'ai appris à parler de mes émotions et je me sentais mieux. (Kayrenn, CP) ; « J'avais un peu peur au début que les autres me jugent mais j'ai vu qu'ils ne me jugeaient pas, j'ai eu la confiance de prendre la parole. » (Margo, CE1) ; « Je n'ai plus peur du regard des autres. » (Sacha, CM1) ; « Je me suis amélioré : je parle plus fort. » (Zakaria, CP).

Le plan de formation à destination des CPC-référents français comporte 24 journées, dont 6 journées aux contenus définis nationalement et 18 journées définies et assurées au niveau académique.

Ces 24 journées de formation des CPC-référents français seront étalées sur trois ans selon la programmation suivante :

- année N (pour le premier cycle de formation, 2020-2021), 4 journées nationales, 6 journées académiques ;
- année N+1 (2021-2022) : 1 journée nationale, 6 journées académiques (si 6 journées en année N) ou moins (si plus de 6 journées en année N) ;
- année N+2 (2022-2023) : 1 journée nationale, 6 journées académiques

Pour l'année 2020-2021, l'accompagnement académique et national des CPC-référents de l'Hérault a permis d'aborder de nombreux thèmes tels que la production d'écrits, l'oral, la fluence de lecture, la compréhension et l'étude de la langue.

Les référents français de circonscription

Au cœur du Plan français, les 20 CPC-référents français de l'Hérault ont travaillé à la formation et l'accompagnement de constellations de 6 à 8 professeurs des écoles, chacun identifié sous l'autorité de l'IEN de circonscription.

Les constellations

L'organisation en constellation a pour but de créer un espace de formation de proximité et d'inscrire les enseignants dans une dynamique de travail collégial, autour d'une thématique commune, favorable au développement professionnel et à une meilleure expertise disciplinaire au service de la réussite des élèves.

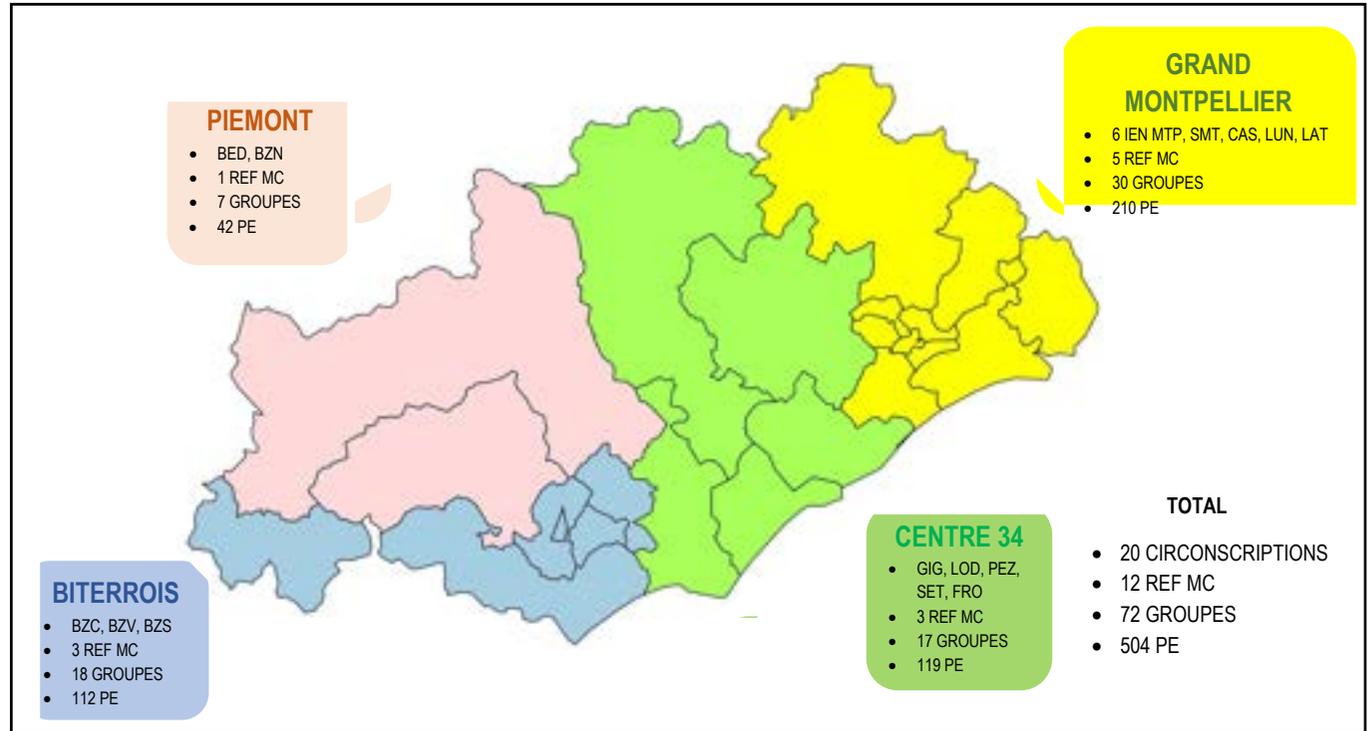
Dans l'Hérault, les CPC-référents ont pu mettre en œuvre différents dispositifs d'accompagnement et de formation. Les observations croisées, entre autres, ont permis d'initier et de favoriser le travail collaboratif entre les enseignants.

Le lancement du plan mathématiques Villani-Torrossian

Sur la base du rapport rédigé par l'Inspecteur général Charles Torrossian et le député Cédric Villani, la mobilisation est lancée dans les académies afin de renforcer la compétence en mathématiques dans les écoles et les établissements scolaires avec la mise en œuvre progressive des « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques ».

Dans le département de l'Hérault, la mise en œuvre du Plan Mathématiques Villani-Torrossian a débuté à titre expérimental en mars 2019 avec 2 référents mathématiques (enseignants déchargés à mi-temps, soit un poste temps plein au total) et 2 circonscriptions préfiguratrices. Cette première expérimentation concernait 6 groupes d'enseignants identifiés par leur IEN pour un total d'une cinquantaine d'enseignants.

En 2019-2020, 12 référents mathématiques (enseignants déchargés à mi-temps soit six postes temps plein au total) ont été déployés pour l'ensemble des vingt circonscriptions du département auxquels s'est ajouté un conseiller pédagogique dédié à l'accompagnement du Plan.



Le rapport Villani-Torrossian

Ce rapport pointe la nécessité d'accompagner les professeurs en exercice vers une meilleure expertise disciplinaire pour rendre la didactique et la pédagogie des mathématiques plus efficaces auprès des élèves.

Le rendement de la formation continue n'étant pas proportionnel au volume horaire consacré, il faut atteindre 9 demi-journées de formation sur une année, la modalité la plus efficace étant le travail constellations d'enseignants sur ce temps long.

21 mesures pour
l'enseignement des
mathématiques



Les référents mathématiques de circonscription

Levier essentiel de la réussite du dispositif, la formation des 12 référents mathématiques de l'Hérault s'articule en 24 journées de formation (6 au niveau national et 18 au niveau académique).

Les référents mathématiques ont travaillé à la formation et l'accompagnement de 48 constellations de 7 à 8 professeurs des écoles chacun identifiés par la circonscription, sous l'autorité de l'IEN.

Leur accompagnement s'inscrit dans une dynamique de cheminement entre pairs dans un cadre de confiance et cherche à développer de manière collaborative des connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques en mathématiques.

FOCUS

Le défi maths comme levier de réussite dans la liaison GS/CP.

La référente mathématiques de la circonscription de LUNEL a accompagné une liaison GS/CP ciblée sur la résolution de problème, entre 3 GS de l'école Pont de Vesse et à 4 CP dédoublés de l'école Victor Hugo, toutes dans le REP Mistral. Fondée sur la coopération, entre les adultes pour la conception, entre les enfants pour la réalisation, ce projet finalisé dans un rallye mathématiques, établi à partir d'un état des lieux des besoins des élèves, visait à les placer dans une situation d'apprentissage propice à adopter une posture de « vrai chercheur », évitant ainsi une attitude attentiste.

Éléments de référence

LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Code de l'éducation - Loi pour l'École de la confiance du 26 juillet 2019

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture - Programmes disciplinaires des 1^{er} et 2nd degrés

Accord-cadre pour former la jeunesse sur les enjeux de protection de la biodiversité du 5 juin 2019

Programme de développement durable à l'horizon 2030 – ONU : 17 objectifs de développement durable (ODD) et 5 enjeux transversaux (peuples, planète, prospérité, paix et partenariats).

Transition écologique : nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030

circulaire n° 2019-121 du 27 août 2019

<https://www.education.gouv.fr/bo/19>



8 mesures d'accompagnement et d'actions pour la biodiversité et le climat

- faire de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité ;
- identifier un binôme d'éco-délégués par collège et par lycée, avec un objectif : 20 000 éco-délégués en 2020 ;
- consacrer une séance annuelle complète des Conseils académiques de la vie lycéenne et du Conseil national de la vie lycéenne et du CNVL aux thématiques du développement durable ;
- intégrer les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable ;
- engager les écoles et les établissements dans une démarche de développement durable vers la labellisation E3D ;
- étudier le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège ;
- intégrer les enjeux du développement durable dans TOUS les diplômes des voies technologiques et professionnelles ;
- créer, dès la rentrée 2019, un prix «EDD 2030» pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées.



Remise du label E3D Niveau 3 à l'école Julie Daubié de Montpellier en présence des écodélégués

Les enjeux

L'éducation à l'environnement et au développement durable fait partie des priorités éducatives au regard des enjeux poursuivis :

- permettre aux élèves d'appréhender le monde dans toute sa complexité selon une approche systémique environnementale, sociétale, économique, culturelle, et de solidarité entre les générations et entre les pays ;
- contribuer à la compréhension des questions vives sociétales (changement climatique, biodiversité etc.) ;
- développer la rigueur, l'autonomie de réflexion et l'esprit critique ;
- être force de propositions.

Ainsi, cette éducation contribue pleinement à la construction par l'élève de sa posture de futur citoyen libre de prendre des décisions éclairées, bienveillant, respectueux des autres et de sa personne, responsable car conscient de la portée de ses actes vis-à-vis de lui-même et d'autrui.



Le pilotage à différentes échelles

Cette éducation transversale, reconnue par la labellisation E3D, s'appuie sur :

- l'intégration des thèmes et des enjeux du développement durable dans les programmes d'enseignement ;
- l'existence d'éco-délégués en établissement ;
- des dynamiques collectives (communauté éducatives, partenaires) autour de projets co-construits ;
- une politique co-construite au sein des établissements dans le cadre du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) ;
- les démarches globales reconnues par la labellisation E3D qui associent l'ensemble de la communauté éducatrice de l'école/l'établissement et en font un lieu d'expérience concrète du DD ;
- des temps forts (semaine du développement durable).

Le Comité Départemental d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CDESC) sera chargé d'impulser la politique départementale et de valoriser les initiatives locales.

FOCUS



Label E3D Dans l'académie de Montpellier, les écoles s'engagent pour le développement durable et les élèves deviennent des acteurs majeurs de la transition écologique. En 2021, dans l'Hérault, ce sont 31 écoles/établissements

nouvellement labellisés « E3D – École/Établissement en Démarche de Développement Durable » (10 « niveau 1 », 13 « niveau 2 » et 8 « niveau 3 ») sur 79 écoles et établissements de l'Académie de Montpellier.

PARCOURS CITOYEN : ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET ÉDUCATION À LA DÉFENSE



Le Service national universel (SNU)

Objectifs

Le Service national universel (SNU) est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit les objectifs suivants : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle. Les jeunes concernés par le SNU

Le Service national universel (SNU) s'adresse, après la classe de 3e, aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 17 ans. Au niveau de l'éducation nationale, les jeunes de 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle et 1ère année de CAP sous statut scolaire ou d'apprenti, sont concernés (pour les apprentis, la participation au SNU sera possible avec l'accord de l'employeur).

242 jeunes héraultais engagés dans le SNU 2021 ont réalisé leur séjour de cohésion dans l'un des départements suivants : Aveyron, Haute-Garonne, Hérault, Lot, Pyrénées orientales, Tarn, Tarn et Garonne.

Dans l'Hérault, deux centres, situés à Palavas les Flots et à Montagnac, ont accueilli 285 jeunes issus de différents départements (Aude, Eure, haute Garonne, Hérault, Pyrénées orientales, Morbihan, Paris et Tarn).

Les Cadets de la Défense

20 élèves de 3ème issus des collèges de la Voie Domitienne (Le Crès), Simone Veil, Arthur Rimbaud, Les Garrigues et Escholiers de la Mosson (Montpellier) ont constitué la deuxième promotion des Cadets de la Défense de l'Hérault à la rentrée 2020.

Le dispositif « Cadets de la défense 34 » est issu d'un partenariat entre la Délégation militaire départementale de l'Hérault et la DSDEN 34, avec l'appui de l'Association Régionale des Auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) et de partenaires financiers.

Dispositif hors-temps scolaire, il contribue au développement des compétences du parcours citoyen. Basé sur le volontariat des jeunes filles et garçons, il propose aux élèves de 14 à 16 ans des activités à vocation éducative, ludique, sportive et citoyenne. Ces actions sont encadrées par des militaires d'active ou de réserve et des enseignants volontaires.

Les Cadets de la Gendarmerie

La Gendarmerie Nationale, l'Education Nationale et les Réservistes Citoyens de la Gendarmerie ont créé un partenariat afin d'offrir la possibilité à des lycéens de suivre le parcours des Cadets de la Gendarmerie au lycée G. Pompidou de Castelnaud le Lez.

Les objectifs sont les suivants : promouvoir le sens civique de jeunes garçons et filles âgés de 15 à 21 ans ; renforcer le lien Armée-Nation ; développer l'esprit citoyen au travers de projets collectifs dans le domaine de l'environnement, des activités sportives, de la solidarité, du respect des différences, de l'ouverture aux autres ; faire découvrir la Gendarmerie Nationale et les possibilités de recrutement qu'elle offre.

Les Cadets bénéficient d'un enseignement incluant une information sur les concours Gendarmerie, des cours d'économie, de droit, d'environnement pendant 10 mercredis après-midi ou samedis matin (hors vacances scolaires) soit au lycée, soit au sein des infrastructures départementales de la Gendarmerie Nationale.



FOCUS

Une classe défense et sécurité globale (CDSG) est un projet pédagogique et éducatif interdisciplinaire et pluriannuel, mené à l'initiative d'un établissement scolaire, en partenariat avec une unité militaire marseillaise. Il consiste en des temps de rencontres et d'échanges entre les élèves et les militaires répartis tout au long de l'année. En lien avec les programmes scolaires, les CDSG contribuent à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans une approche concrète, complémentaire et transversale. Grâce à la rencontre avec des militaires, d'active ou de réserve, qui incarnent l'engagement et les valeurs citoyennes, elles offrent aux élèves l'occasion de partager une expérience riche et constructive dans laquelle ils peuvent s'identifier. **Au niveau du département, la CDSG du collège L'étang de l'Or de Mauguio est fonctionnelle depuis la rentrée 2018.**



Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES-34)

Centre de loisirs municipal de Castelnau le Lez, accueil durant les congés de printemps en avril 2021 des enfants de personnels indispensables à la gestion de l'épidémie.

Depuis le 1er janvier 2021, dans le cadre de la réforme de l'Organisation Territoriale de l'Etat, les missions liées aux politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, de sport et d'engagement sont rattachées au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Mise en œuvre par la circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019, elle a pour objectifs de :

- développer une vision complète de l'enfant, de l'adolescent et du jeune au cours de leurs différents temps de vie ;
- renforcer la continuité éducative entre les temps scolaire et périscolaire, entre les approches de l'éducation formelle et informelle ;
- promouvoir une société de l'engagement dont le service national universel (SNU) sera, aux côtés du service civique notamment, un vecteur majeur.

Les 4 missions du SDJES :

- **qualité éducative et accessibilité à l'offre d'activités sportives et d'accueils de mineurs (ACM) ;**
- **sécurisation des activités sportives et des ACM ;**
- **soutien à la vie associative et à l'éducation populaire ;**
- **promotion de l'engagement et de la citoyenneté.**

1. QUALITÉ ÉDUCATIVE ET ACCESSIBILITÉ À L'OFFRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET D'ACCUEILS DE MINEURS (ACM)

Le SDJES s'engage dans :

- la promotion et accompagnement des projets éducatifs de territoire en faveur de l'égalité d'accès aux activités sportives et aux loisirs éducatifs ;
- la mobilisation et gestion des moyens financiers au service des projets éducatifs (BOP 163, BOP 219, aides à l'emploi, équipements sportifs, partenariats) ;
- la mise en œuvre territoriale des politiques et dispositifs éducatifs ministériels (ANS, Plan vacances apprenantes, appels à projets) ;
- la formation continue et l'accompagnement des intervenants éducatifs (Plan départemental de formation, SAF, jury BAFA, VAE...).

PEDT-Plan Mercredi : la continuité éducative (cf page 70)

Vacances apprenantes - Colos apprenantes

Face à la persistance des enjeux de la crise sanitaire le dispositif «Vacances apprenantes», mis en œuvre en 2020, a été reconduit en 2021. Il est déployé au travers de 2 volets : « École ouverte » et « Colos Apprenantes ». Le second volet a pour objectif de permettre aux mineurs les plus en difficulté de partir en vacances au sein de séjours de vacances.

Ces séjours, dûment déclarés auprès du SDJES, bénéficient du label «colos apprenantes», garantissant ainsi la sécurité, la qualité éducative et le renforcement des apprentissages.

Les «Colos apprenantes» sont proposées par les organisateurs de colonies de vacances : associations d'éducation populaire, collectivités territoriales, structures privées, comité d'entreprise. Elles bénéficient d'un label délivré par l'État et proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Elles offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique et de préparer ainsi dans de bonnes conditions la rentrée prochaine.



Savoir rouler à vélo

Le programme « Savoir Rouler A Vélo » (SRAV) est l'une des quatre mesures du Plan Vélo (développement des itinéraires cyclables, marquage des vélos, « forfait mobilité durable », formation à l'autonomie à vélo).

Les enjeux : Promouvoir la culture du vélo comme mode de déplacement actif et durable et lutter ainsi contre la sédentarité tout en préservant l'environnement.

L'objectif : Accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité, par l'apprentissage du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège.

Avec qui ? : Programme interministériel EN, Sport, délégation Sécurité Routière, Transition Ecologique, Fédération scolaire USEP, UNSS, Fédérations Vélo, Cyclisme, Usagers de la Bicyclette, Fondations de la route Mgen, Prévention Maïf

Pour qui ? : Les enfants de 6 à 11 ans dans le temps scolaire ou hors temps scolaire.

Comment ? Dans l'Hérault, un diagnostic initial a été réalisé sur les activités autour du vélo pour les enfants de 6 à 11 ans. Il a permis d'appréhender le niveau de déploiement du programme.

Sous la présidence du Directeur des Services départementaux de l'Education Nationale, le comité de pilotage a réuni les représentants locaux des fédérations nationales, les services déconcentrés de l'Etat ainsi que la collectivité départementale. Les fédérations interviennent dans les différents temps, plusieurs collectivités locales s'engagent et organisent les conditions de cette autonomie.



Les services de l'Etat coopèrent afin de soutenir et accompagner les collectivités, les écoles, les intervenants. Bientôt un millier d'enfants auront bénéficié du programme. Pour amplifier cette dynamique, le SDEJES s'engage à :

- augmenter la formation des personnels ;
- équiper les structures ;
- travailler l'évaluation partagée pour améliorer les conditions d'apprentissage de l'autonomie à vélo ;
- multiplier le nombre d'enfants bénéficiaires, notamment ceux qui sont éloignés de la pratique du vélo.

Mission prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique

Site internet dédié :

<https://sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/>

Destinée aux non nageurs, l'aisance aquatique se distingue de l'apprentissage des nages codifiées. Elle ouvre la possibilité de poursuivre vers des activités aquatiques de loisirs, sportives ou santé. Elle se construit dans un bassin où le pratiquant n'a pas pied et sans matériel d'aide à la flottaison. Elle vise une expérience positive de l'eau et une adaptation au milieu aquatique : l'entrée et la sortie de l'eau, l'immersion, la découverte de la flottaison, la capacité à modifier la forme de son corps dans l'eau, à s'y orienter ainsi qu'à pouvoir s'y déplacer 10 mètres pour rejoindre le bord du bassin sont autant d'étapes de sa construction.

Cet apprentissage peut débuter dès 3 ou 4 ans. Il est néanmoins possible de s'y engager à tout âge si on ne sait pas nager, si on n'est pas à l'aise dans l'eau ou encore si on a eu de mauvaises expériences aquatiques.

L'aisance aquatique: la porte d'entrée vers le savoir nager pour les enfants de 4 à 6 ans

Les « CLASSES BLEUES » se déroulent sous forme d'un apprentissage massé de l'aisance aquatique, sur le temps scolaire. L'apprentissage dans ce cadre s'organise sur une ou deux semaines avec une pratique quotidienne ou biquotidienne de séances de 40 à 45 minutes. La même organisation dans le temps extrascolaire (stage centre de loisirs et vacances) s'appelle un « STAGE BLEU ».

Formations d'intervenants en Aisance Aquatique

Des formations d'intervenants en Aisance Aquatique sont organisées sur le territoire, métropole et outre-mer. Elles rassemblent conseillers pédagogiques, professeurs des écoles, maîtres-nageurs, responsables d'équipements et peuvent aussi accueillir éducateurs spécialisés, professionnels de l'enfance, ou encore parents.

- 1 : Décliner des actions de prévention des noyades dans le département.
- 2 : Intégrer la nouvelle norme pour la signalétique des baignades ouvertes au public d'accès gratuit.
- 3 : Sécuriser les lieux de baignades repérés comme dangereux. Limiter ou organiser les activités aquatiques et nautiques pour diminuer les risques et conserver une continuité des pratiques sportives.
- 4 : Coordonner une réflexion sur l'ouverture annuelle des bassins découverts.
- 5 : Former les acteurs de l'apprentissage de la natation à l'aisance aquatique.
- 6 : Mettre en œuvre des stages bleus et des classes bleues encadrées par des personnels formés à l'aisance aquatique.
- 7 : Développer l'enseignement de la natation en temps scolaire notamment dans les territoires où il est inexistant (soit 37% des communes). Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes.

2/ LA SÉCURISATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DES ACM COMPREND :

- la veille juridique et accidentogène ;
- le plan départemental « Inspection contrôle évaluation » : conception du plan et réalisation des contrôles d'établissements d'APS et d'ACM ;
- l'instruction des télédéclarations : cartes professionnelles d'éducateurs sportifs ; accueils collectifs de mineurs ; BNSSA ; ARQUEDI ;
- la gestion des signalements, mise en œuvre des enquêtes administratives et mesures de police administrative (CDJSVA) ;
- l'élaboration et mise en œuvre des plans de prévention des risques identifiés (violences sexuelles, noyades...)

En charge de la sécurisation des pratiques sportives et des accueils collectifs de mineurs (ACM), Le SDJES assure :

- le contrôle a priori sur pièce et sur déclaration ;
- le contrôle sur place des établissements d'Activités Physiques et Sportives et des ACM ;
- l'accompagnement des acteurs de terrain ;
- la formation des éducateurs sportifs, des organisateurs, directeurs et animateurs d'ACM ;
- la mise en œuvre des mesures administratives.

Les contrôles sont ciblés à partir d'une analyse du risque réactualisée chaque année.

Le plan départemental violence dans le sport et l'animation (PDVSA)

Objectifs

Suite à La convention nationale pour la prévention des violences sexuelles dans le sport, organisée par le ministère chargé des sports, le 21 février 2020 à PARIS, le PDVSA 34 a pour ambition de proposer une réponse adaptée aux incivilités, violences verbales ou physiques mais également aux faits de violences sexuelles intervenant au cours ou en marge d'activités sportives ou d'animation.

4 axes d'intervention

- 1. une veille déontologique de l'encadrement ;
- 2. un plan de formation des dirigeants de clubs et des éducateurs ;
- 3. une sensibilisation des jeunes publics ;
- 4. des mesures de protection des usagers.



La cellule enquêtes et suites administratives

Pour répondre aux faits de violences, le SDJES 34 s'est doté en 2020 d'une cellule spécialisée dans l'examen et le traitement de ces phénomènes. Elle intervient dans les domaines du sport et de l'animation.

À réception des signalements transmis par les usagers, les clubs, ou les services administratifs de l'État ou des collectivités territoriales, la cellule mène des enquêtes permettant de vérifier la réalité des faits, de les qualifier et d'évaluer leur niveau de gravité. Les crimes et délits sont immédiatement transmis au Procureur de la République. En fonction des manquements relevés vis-à-vis de la réglementation en vigueur, des mesures de protection des usagers sont mises en œuvre sous différentes formes. Elles peuvent aller jusqu'à l'interdiction d'exercer la profession d'éducateur pour les personnes physiques ou la fermeture pour les établissements dont l'organisation ou le fonctionnement ne présenteraient pas de garanties suffisantes pour la sécurité physique ou morale des pratiquants.

Le plan en 2021

2 actions majeures prévues :

MAI 2021 : Formation à la prévention des risques et à la gestion des faits de violence dans le sport et l'animation dans le but de :

- Reconnaître les situations anormales ;
- Recueillir la parole des victimes ;
- Signaler les faits de violence à l'autorité administrative.

18 OCTOBRE 2021 : Séminaire départemental des acteurs de terrain sur le thème de la violence dans le sport et l'animation, à MONTPELLIER.

3/ SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE ET À L'ÉDUCATION POPULAIRE PAR :

- l'élaboration et l'animation de la stratégie départementale ;
- l'animation du réseau des acteurs de l'accompagnement à la vie associative (PAVA CRIB) ;
- l'instruction et la délivrance des agréments Jeunesse et éducation populaire (JEP) ;
- l'accompagnement des acteurs et des projets associatifs, conseil et soutien financier (FONJEP, FDVA) ;
- la reconnaissance de l'engagement associatif (Médailles Jeunesse Engagement Vie associative).

La délivrance d'agrément d'association de Jeunesse et d'Éducation Populaire

Au travers de cet agrément, le ministère reconnaît comme partenaire particulier et privilégié les associations qu'il souhaite aider et qui s'engagent à respecter un certain nombre de critères précisés ci-dessous. L'agrément revêt par ailleurs un caractère valorisant : c'est un label de qualité qui reconnaît la valeur éducative de l'association. Il existe un seul agrément appelé «jeunesse-éducation populaire», s'appliquant à des associations ayant des activités de jeunesse et/ou d'éducation populaire.

Les postes FONJEP

Les postes Fonjep sont des aides de 7 000 € à 8 000 € versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié, et sont attribuées pour 3 ans renouvelables deux fois.

Les campagnes FDVA (Fonds pour le développement de la Vie Associative)

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est un dispositif financier de l'État de soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement. Comme chaque année, un appel à projets national pour la formation des bénévoles et des notes d'orientation régionales sont publiés pour lancer la campagne (généralement Janvier pour la formation des bénévoles et Février pour les soutiens au fonctionnement global ou projet innovant).

Le soutien à la Vie Associative

Le Service Départemental a une mission de soutien à la vie associative. Pour cela, le service s'appuie sur les CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles) ainsi que certains PAVA (Points d'Appui à la Vie Associative) afin de diffuser, accompagner et soutenir les associations locales.

Les priorités restent les « petites associations », qui ont un objet social en lien avec une dimension d'intérêt général.

Le service vise à provoquer des rencontres inter-associatives, de l'échange de pratique et la valorisation des actions mutualisées garantissant le développement de la vie et des initiatives locales.

Les médailles

Depuis la promotion de juillet 2014, le champ d'intervention de la médaille de la Jeunesse et des Sports est élargi à l'engagement associatif dans tous les secteurs d'activité. La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est donc destinée à récompenser les personnes bénévoles (dont service civique et services militaires) qui se sont distinguées d'une manière particulièrement honorable au service :

- de l'éducation physique et des sports ;
- des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives ;

- des colonies de vacances, des œuvres de plein air, des activités de loisir social et de l'éducation populaire ;
- d'activités associatives au service de l'intérêt général ;
- de toutes les activités se rattachant aux catégories définies ci-dessus.

Chaque année, le département de l'Hérault a le contingent suivant :

- 3 médailles OR pour 15 ans d'ancienneté ;
- 13 médailles ARGENT, 10 ans d'ancienneté ;
- 43 médailles BRONZE, 6 ans d'ancienneté.



4/ PROMOTION DE L'ENGAGEMENT ET DE LA CITOYENNETÉ PAR :

- le Service Civique : élaboration de la stratégie départementale et coordination des acteurs, agrément et habilitation, formation des tuteurs, contrôle et évaluation ;
- le Service National Universel (SNU) : animation et conduite de l'équipe projet, organisation, mise en œuvre et suivi des séjours de cohésion et des Missions d'Intérêt Général (MIG), évaluation du dispositif ;
- la Réserve civique (RC) ;
- la Mobilité internationale ;
- l'information des jeunes ;
- les initiatives des jeunes.

Le Service Civique universel

Engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, le Service Civique est un creuset de vivre ensemble, de cohésion nationale et soutient la participation des jeunes à la vie de la nation.

Plus de 500 000 jeunes se sont engagés au niveau national dans une mission d'intérêt général depuis l'avènement du Service Civique le 10 mars 2010. Parmi eux, 9717 jeunes héraultais se sont engagés dans des missions de Solidarité, de l'environnement, de santé, de sports, de culture et loisirs et de mémoire et Citoyenneté.

En 2021, des moyens humains et financiers sans précédent ont été mobilisés pour développer davantage le Service Civique. Le dispositif rentre dans «le plan un jeune une solution». On passe ainsi d'une cible de 145 000 jeunes en 2019 et 165 000 en 2020 à 245 000 jeunes en 2021. Pour le département de l'Hérault, la cible des contrats signés en 2021 est de 3952.

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous souhaitez vous engager pour une mission d'intérêt général, vous êtes un organisme d'intérêt général et vous souhaitez accueillir des jeunes dans le cadre de l'engagement du Service Civique, cliquez : <https://www.servicecivique.gouv.fr/>

La Réserve Civique

Si vous souhaitez vous engagez ou sollicitez l'appui de bénévoles dans le cadre des activités de votre organisme d'intérêt général, <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/> permet l'engagement bénévole et occasionnel de citoyens et étrangers résidents régulièrement sur le territoire français.

Être réserviste civique, c'est être acteur d'un ou plusieurs projets d'intérêt général, inspirés par les valeurs de la République, proposés par des organismes publics et à but non lucratifs.

Information jeunesse

L'information jeunesse est un dispositif consacré par un label délivré par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. C'est la garantie et l'obligation d'un accueil libre, anonyme et de qualité des jeunes cherchant des informations de type généraliste aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne (logement, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale...), mettre à disposition une documentation thématique en libre consultation et des espaces spécialisés

Le réseau est ouvert à tous les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi), mais aussi aux parents, enseignants, travailleurs sociaux...

Le réseau IJ compte 19 structures IJ labellisées

La Boussole des jeunes

Alors que l'information à destination des jeunes est abondante et qu'il existe un réseau dense d'acteurs et de professionnels de jeunesse, il s'avère que les jeunes expriment dans les enquêtes menées, être encore « **peu ou mal informés** ».

« **La Boussole des Jeunes** » a été mise en place pour répondre à la problématique de l'accès à l'information et pour lutter contre le **non recours aux droits et aux services dont les jeunes peuvent bénéficier**

Cet outil numérique est destiné aux jeunes âgés de 15 à 30 ans qui s'interrogent sur les services, droits et dispositifs existants pour eux sur leur territoire. Ils y trouvent **Des professionnels de proximité** qui proposent des services (emploi, logement, loisirs, santé...) et qui s'engagent à les accompagner.

La Boussole des jeunes sera inaugurée à Montpellier Méditerranée Métropole en Décembre 2021 et sera déployée sur le reste du territoire du département à partir de 2022.

Vous êtes une collectivité territoriale, un organisme à but non lucratif... vous souhaitez mettre en place une Boussole des jeunes ou une structure information jeunesse labellisée, contactez le SDJES de L'Hérault :

khalifa.gueye@ac-montpellier.fr ou le CRIJ Occitanie antenne de Montpellier.



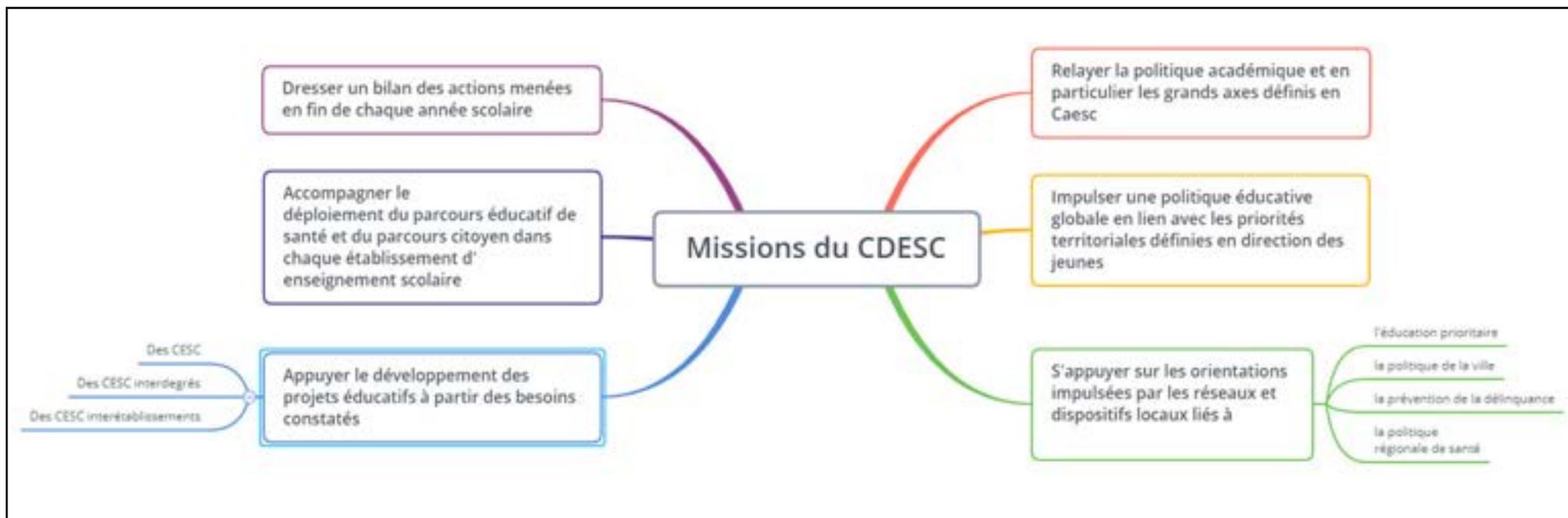
6ème édition du forum dédié au service civique



SOUTENIR LES ÉLÈVES, LES PERSONNELS ET LES ÉTABLISSEMENTS

Octobre 2020, réunion de rentrée des médecins, infirmières et assistantes sociales de l'Éducation nationale.

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET LA CITOYENNETÉ



Éléments de référence

- loi pour l'École de la confiance du 26 juillet 2019
- loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 – article 30-3 : comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- BO n°30 du 25 août 2016 – circulaire 2016-114 du 10-8-2016 : éducation à la santé – orientations générales pour les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- BO n°5 du 4 février 2016 - circulaire n° 2016-008 du 28-1-2016 : actions éducatives - Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves
- BO n° n°25 du 23 juin 2016 - circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016 : actions éducatives – le parcours citoyen de l'élève

Composition du CDESC 34

Le CDESC est présidé par l'IA-DASEN et peut comprendre des :

- représentants des élèves ;
- chefs d'établissement ;
- inspecteurs de l'éducation nationale et directeurs d'école ; IA-IPR ;
- personnels enseignants, médecins, infirmiers(ères) et assistants(es), conseillers(ères) techniques auprès de l'IA-DASEN ;
- parents d'élèves ;
- représentants du conseil départemental ;
- des acteurs institutionnels départementaux (dont les forces de l'ordre, la justice) ;
- des représentants des acteurs associatifs complémentaires de l'École publique intervenant dans les champs de l'éducation à la santé et à la citoyenneté ;
- des membres de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale.

Pilotage départemental

Chacun des 7 bassins sera représenté par un membre, au sein du CDESC.

Des groupes de travail départementaux porteront leur réflexion sur la problématique :

« Comment co-construire les parcours santé et citoyen afin de favoriser la réussite des élèves, leur épanouissement, leur responsabilisation et la prise d'initiatives ? »

Cette année, les thématiques suivantes seront traitées :

- promotion d'un climat scolaire serein : lutte contre les discriminations et le harcèlement, bien-être, respect et estime de soi ;
- éducation à la santé : lutte contre les conduites addictives, éducation à la sexualité ;
- éducation citoyenne : éducation à l'environnement et au développement durable.

PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SCOLAIRES (PLCVS)

Les textes de références

Circulaire n° 2014-037 du 28-03-2014, Dispositifs relais, Schéma académique et pilotage : ateliers, classes et internats.

Circulaire n° 2019-122 du 3-9-2019, Plan lutte contre les violences scolaires.

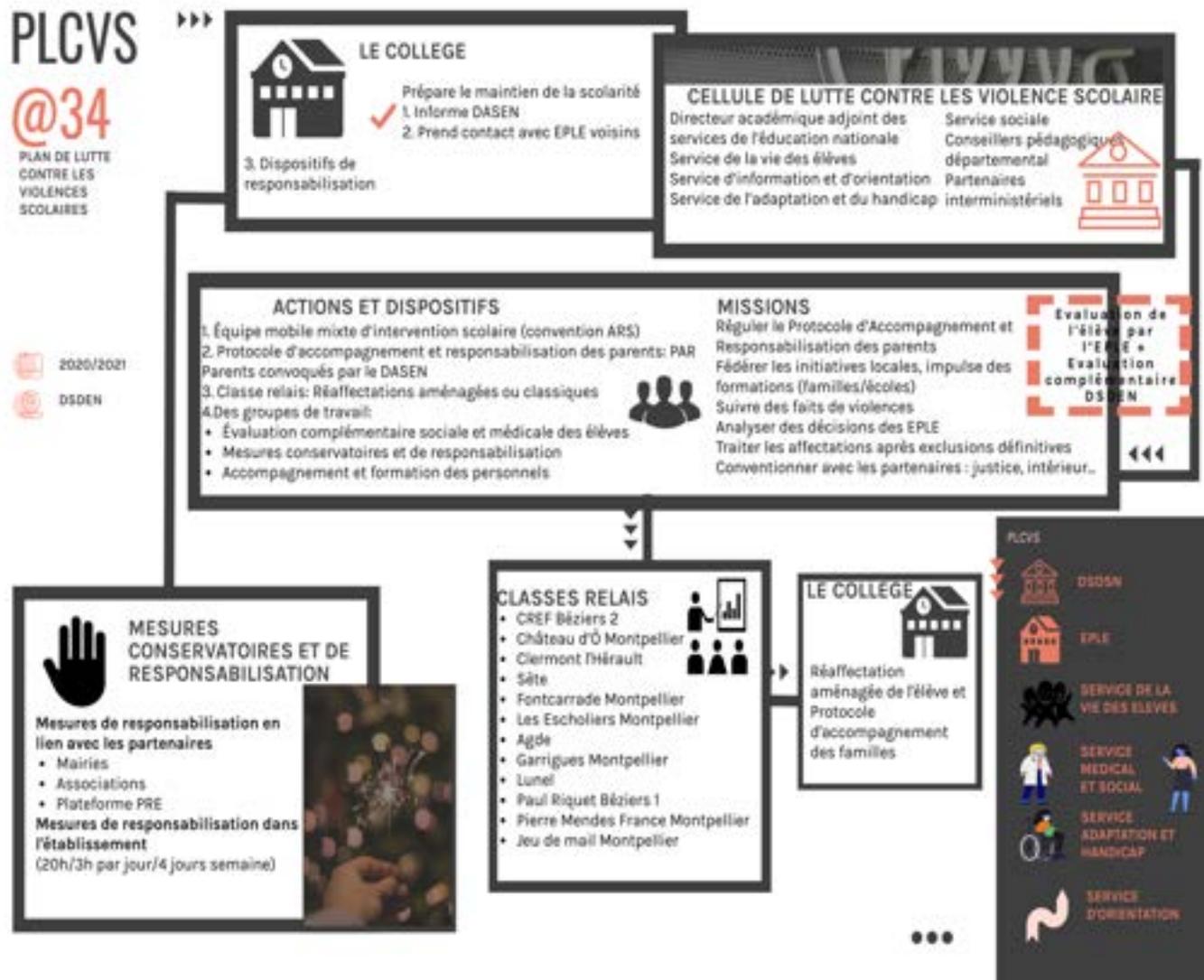
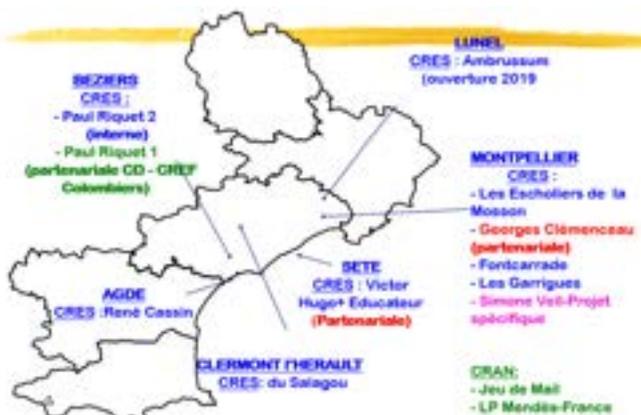
Circulaire n° 2015-153 du 16-9-2015, Partenariat renforcé justice-éducation nationale.

Décret n° 2019-906 du 30 août 2019 relatif à la discipline dans les établissements d'enseignement du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de la mer

FOCUS

Le dispositif relais Château d'O en partenariat avec la Protection Judiciaire de la jeunesse et un réseau d'EPL.

Les dispositifs relais ordinaires comme SAS avant une rescolarisation rapide : travailler en réseau d'EPL.



LA PROMOTION DE LA SANTÉ EN FAVEUR DES ÉLÈVES

Elle regroupe **les infirmiers, les médecins de l'éducation nationale** et les agents administratifs qui travaillent en étroite collaboration. Ils contribuent au bien-être et à la réussite scolaire de tous les élèves.

Ils veillent à la bonne qualité de vie des élèves en matière d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de climat scolaire.

Ils élaborent le parcours éducation de santé de l'élève.

Ils veillent à l'accueil individualisé des élèves présentant une spécificité (maladie chronique, handicap...).

Ils exercent leurs conseils techniques en matière de santé auprès des Inspecteurs de l'éducation nationale, des chefs d'établissement et des directeurs d'écoles.

Ils participent aux cellules de soutien et d'écoute en cas d'évènement grave survenu au sein de la communauté éducative.

Ils contribuent à des actions d'information et de formation des personnels, à la veille sanitaire en lien avec l'ARS, à la protection de l'enfance, ainsi qu'à des actions de recherche (enquête, études...).

Ils portent une attention plus particulière sur les élèves des établissements d'éducation prioritaire et des zones rurales.

L'infirmier de l'éducation nationale est le référent santé de proximité, c'est donc **l'interlocuteur de 1^{ère} intention** auquel doivent s'adresser les chefs d'établissement, les inspecteurs de l'éducation nationale et les directeurs d'écoles.

Le médecin de l'éducation nationale est le **professionnel de santé de 2^{NDE} intention**, il doit être saisi à l'aide d'une fiche de demande d'intervention du médecin scolaire qui sera adressée au centre médico-scolaire du secteur concerné. Les médecins et les infirmiers sont garants du secret professionnel.

Missions des infirmiers

Les infirmiers de l'éducation nationale interviennent auprès des élèves scolarisés du CP au lycée et sont sous l'autorité hiérarchique du chef d'établissement. Il est le référent santé, tant dans le domaine individuel que collectif.

Missions spécifiques des infirmiers de l'éducation nationale

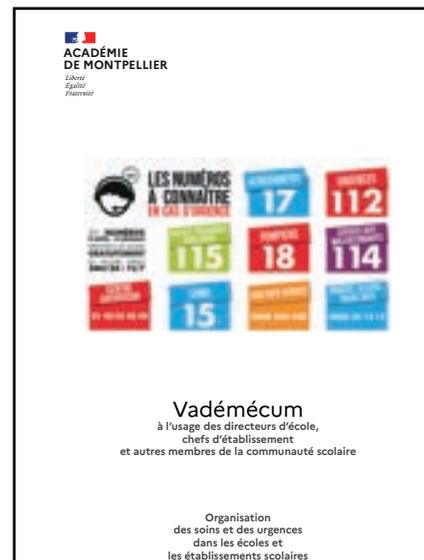
- accueil et accompagnement des élèves dans le cadre de la consultation infirmière ;
- dépistage infirmier à la demande ;
- dépistage obligatoire de la 12^{ème} année ;
- suivi individualisé des élèves ;
- mise en œuvre des PAI
- organisation des soins et des urgences ;
- Education à la santé ;
- Participation à la gestion du climat scolaire.

Missions des médecins

Les médecins de l'éducation nationale interviennent auprès des élèves scolarisés de la grande section au lycée et sont sous l'autorité hiérarchique du médecin conseiller technique départemental auprès du DASEN.

Missions spécifiques des médecins de l'éducation nationale :

- bilans de la 6^{ème} année ;
- avis médical pour l'affectation des élèves mineurs aux travaux réglementés ;
- validation des PAP (plan d'accompagnement personnalisé) pour les élèves présentant un trouble spécifique des apprentissages ;
- mise en place des PAI pour les élèves atteints de maladies chroniques évoluant sur une longue durée ;
- participation pour le suivi de scolarisation en cas de situation complexe des élèves ;
- Examen à la demande notamment pour les élèves présentant des difficultés susceptibles d'entraver leur scolarité (apprentissage, mal-être, souffrance psychique...).

CONTACT 1^{er} DegréCONTACT 2nd Degré

LE SERVICE D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ÉLÈVES

Les assistants sociaux qui travaillent au service social en faveur des élèves ont différentes missions.

Ils accueillent les élèves et les familles à leur demande ou sur demande d'un membre de l'équipe éducative

Quelles sont ses missions ?

- la prévention de l'échec scolaire ;
- la contribution à la protection de l'enfance ;
- l'amélioration du climat scolaire ;
- l'éducation à la santé et à la citoyenneté, l'accès aux droits ;
- l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers ;
- l'orientation et le suivi des élèves devant bénéficier d'une orientation spécifique ;
- le soutien et l'accompagnement des parents ;
- la participation à la formation initiale et continue des travailleurs sociaux.

Les assistants sociaux interviennent dans plusieurs établissements. Si votre collègue ou lycée ne bénéficie pas de la présence régulière d'un assistant social, il peut être sollicité en cas d'urgence par l'établissement.

Particularités :

La profession d'assistant de service social est soumise au secret professionnel. L'assistant de service social est un « confident nécessaire ».

L'assistant de service social est le seul personnel habilité à se déplacer au domicile des élèves et de leurs familles.

Et concrètement ?

Les élèves ou leurs responsable légaux peuvent solliciter un rendez-vous avec l'assistant de service social en contactant l'établissement. Les élèves peuvent également se rendre dans son bureau hors temps de cours :

- que la difficulté soit passagère ou durable ;
- qu'il s'agisse d'un conflit dans l'établissement ou à la maison ;
- qu'il s'agisse d'une difficulté d'intégration ou encore de harcèlement ou de racket ;
- qu'il ne soit pas facile de financer les fournitures, la demi-pension ou une sortie scolaire ;
- que la difficulté soit tout autre.

Le service social scolaire est un lieu de parole pour les élèves.

Il faut se renseigner auprès de l'établissement pour connaître le nom de l'assistant social, l'endroit où est situé son bureau et ses jours de présence car il travaille dans plusieurs collèges ou lycées.



Texte de référence

FOCUS

LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Pour le service social scolaire, lutter contre **l'absentéisme et l'échec scolaire** constitue un enjeu majeur pour promouvoir l'insertion et lutter contre l'exclusion. La prise en charge de l'absentéisme et le décrochage s'articule d'abord en équipe éducative (CPE, enseignants, MLDS, ...) et dans une dimension partenariale lorsque le champ scolaire et le champ psycho-social, convergent. L'action du service social scolaire se conjugue alors avec d'autres institutions sociales ou médico-sociales.

En effet, l'absentéisme révèle parfois des situations familiales dégradées dans lesquelles protéger les enfants ou les adolescents s'impose.

L'exclusion scolaire, sous toutes ses formes, constitue trop souvent la première étape, souvent décisive et irréversible, d'une exclusion sociale. Elle peut être mise en relation avec des phénomènes de précarisation, de marginalisation voire de délinquance de la jeunesse. L'échec scolaire devient alors synonyme de rupture et les conséquences de sorties prématurées du système scolaire sont donc très lourdes. Le service social scolaire fait ainsi face dans le quotidien de son action à un double défi pour résoudre les situations de décrochage.

Le premier consiste à accompagner l'adaptation de l'enseignement en garantissant à tous les élèves l'accès aux études et à une qualification et en parallèle promouvoir la réussite du parcours personnel et professionnel en favorisant l'égalité des chances.

Le second consiste à être un levier dans la réduction des inégalités sociales en participant à la réduction des facteurs psycho-sociaux de l'échec et du décrochage scolaire.

Le décrochage scolaire est un processus qui peut être réversible, c'est pourquoi c'est une des missions à laquelle nous nous consacrons tous les jours.

S. DEBOURDEAU, CTSS auprès du DASEN 34
sandrinedebourdeau@ac-montpellier.fr

Le service médical en faveur des personnels

Les médecins de prévention de l'Hérault sont chargés de mener des actions en milieu professionnel et d'assurer la surveillance médicale des agents.

Ils sont soumis au respect du secret médical.

Ils assurent le suivi des personnels en difficulté (consultations à la demande de l'agent ou de l'administration).

Ils émettent un avis sur les demandes de bonification au titre du handicap dans le cadre du mouvement (1^{er} degré uniquement) et sur les demandes d'allègement de service (1^{er} et 2nd degré).

Ils organisent le suivi médical des agents présentant des risques professionnels particuliers, des personnels en situation de handicap.

Ils proposent des entretiens médicaux à toute personne le sollicitant.

Docteur Joëlle VARRICCHIONE, (1^{er} degré)

Docteur Pascale AUGÉ, (2nd degré)

ce.servmed@ac-montpellier.fr
04 67 91 45 40

La Division des Personnels du 1^{er} Degré (DIPER)

Le bureau des affaires médicales (SPE) conseille les personnels sur les différentes mesures relatives aux congés longs de maladie et à l'adaptation de leur poste de travail en fonction de leur état de santé.

Il assure le traitement et le suivi des demandes de :

- congé de longue maladie (CLM) ;
- de congé de longue durée (CLD) ;
- disponibilité pour raison de santé ;
- retraite pour invalidité ;
- réintégration suite à ces congés ;
- temps partiel thérapeutique ;
- affectation sur poste adapté ;
- allègement de service et bonification au titre du handicap.

Cyril COUDERT,

cyril.coudert@ac-montpellier.fr
04.67.91.52.75

Le service social en faveur des personnels (DSDEN 34)

Il s'adresse à tous les personnels en activité, titulaires, contractuels ou retraités, enseignants, administratifs, techniques ou sociaux et de santé.

Domaines d'intervention :

- mobilité professionnelle à savoir mutation (étude des dossiers de mutation pour raison sociale grave) ;
- postes adaptés ;
- souffrance au travail ;
- information et orientation à savoir droits administratifs et droits sociaux ;
- vie familiale et sociale : changement de situation, garde d'enfants, logement difficultés matérielles ou budgétaires.

L'assistante sociale en faveur des personnels intervient dans le strict respect de la vie privée, fondée sur l'obligation du secret professionnel.

Danièle FRAUD,

daniele.fraud@ac-montpellier.fr
04.67.91.52.98

Christine LOBATO,

christine.lobato@ac-montpellier.fr
04.67.91.52.76

Séverine MARIN-LAFLECHE,

severine.marin-lafleche@ac-montpellier.fr
04.67.91.52.89

La correspondante handicap

Au sein du service de l'Accompagnement Individualisé des Personnels (SAIP) la correspondante handicap accompagne les personnels handicapés dans leurs démarches et les aide à faire valoir leurs droits. Pour plus d'informations se reporter à la page accessible

Nathalie VALETTE,

correspondant-handicap@ac-montpellier.fr
04.67.91.45.21

à partir du [lien](#) ou du QR code ci-après :



[Lien](#)

La division des affaires médicales, des retraites et de l'action sociale (DAMERAS)

La DAMÉRAS est chargée de la gestion administrative et financière des accidents de service et des accidents du travail des personnels du 1^{er} degré public de l'Hérault.

Pour plus d'informations, se reporter à la circulaire académique du 29 mars 2019, accessible à partir du [lien](#) ou du QR code ci-après :



[Lien](#)

Céline BAUZAC,

Celine.BAUZAC@ac-montpellier.fr
04.67.91.45.65

Le bureau des affaires juridiques et disciplinaires (BAJD)

Les agents publics bénéficient d'une protection fonctionnelle appelée également protection juridique ou statutaire organisée par leur administration dans deux situations :

- en cas d'attaques (menaces, violences, outrages, etc.), à condition que l'agent victime établisse un lien direct de causalité entre les attaques subies et les fonctions exercées ;
- en cas de mise en cause de l'agent devant une juridiction judiciaire, pour des faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle.

Lorsque les conditions d'octroi sont remplies, la Rectrice apprécie et détermine les modalités les plus appropriées et conformes à l'objectif de protection poursuivi. Celles-ci peuvent consister, par exemple, en des actions de prévention et de soutien, une prise en charge partielle ou totale des frais d'instance, ou la réparation des dommages causés aux biens.

Pour constituer un dossier de demande de protection se reporter à la circulaire académique du 29 septembre 2017, accessible à partir du [lien](#) ou du QR code ci-après :



[Lien](#)

Les espaces d'accueil et d'écoute (EAE)

Dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de l'éducation nationale et la MGEN, les EAE permettent aux agents qui le souhaitent d'échanger avec un(e) psychologue en face à face ou par téléphone.

Ces entretiens se déroulent dans le respect de la vie privée et du secret professionnel.

L'objectif est de répondre aux difficultés personnelles ou professionnelles des agents.

Ces entretiens sont gratuits et la confidentialité y est garantie, ils sont limités à trois par an, et, si nécessaire, la personne peut être orientée vers des ressources adaptées.

Les entretiens en face à face se déroulent :

La prise de rendez-vous individuel se fait à partir du numéro national : 0 805 500 005 (appel gratuit) de 8h30 à 18h30.

Montpellier

locaux de la MGEN,
122 Rue Henri Noguères

Béziers

locaux :
Espace Canopée 31 rue Pélisson

LE COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)



Le CHSCT SD 34

Le CHSCT Spécial Départemental 34 est une instance consultative, spécialisée dans l'examen des questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des agents de l'Hérault..

Il est compétent pour connaître toutes les questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels des écoles, des établissements d'enseignement et de formation du second degré et des services administratifs, situés dans le ressort territorial du département de l'Hérault. Il apporte son concours au comité technique départemental (CTD34).

Il est présidé par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN).

Les représentants du personnel sont au nombre de 7 titulaires et 7 suppléants.

Il est réuni 3 fois par an au minimum.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail, à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Une délégation émanant du CHSCTSD 34 effectuée à intervalles réguliers des visites dans les écoles, les établissements publics d'enseignement et de formation du second degré et les services administratifs du département selon un calendrier prévisionnel annuel des visites.

Le secrétaire du CHSCT est désigné par les représentants des personnels en leur sein. Il est l'interlocuteur privilégié du président et des autres acteurs de la santé et de la sécurité au travail, il facilite le dialogue entre les représentants des personnels et l'administration.

Secrétariat du CHSCT SD 34
chsct-sec.d34@ac-montpellier.fr
 Tel : 06.29.34.07.05.

Le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST)

La prévention des risques professionnels repose sur les enseignements tirés des accidents mais également sur une vigilance quotidienne concernant les incidents, les « presque-accidents » et les situations à risques dont on doit conserver la mémoire.

Le registre santé et sécurité au travail (R SST) contient les observations et les suggestions des personnels et des usagers, relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Le RSST répond à plusieurs objectifs :

Permettre à tout personnel ou usager de :

- signaler une situation qu'il considère comme anormale ;
- formuler des suggestions pour l'amélioration des conditions de travail ;
- assurer la traçabilité de la prise en compte d'un problème, afin de traiter dans les meilleurs délais les signalements ;
- conserver un historique des signalements ;
- S'inscrire dans la démarche de prévention départementale et académique.

Dès qu'un signalement est porté sur le registre, le Directeur met en œuvre les mesures conservatoires de sa compétence et/ou transmet au Maire et/ou à l'IEN les signalements qui relèvent de leur compétence respective.

Pour toute personne ayant une adresse académique : L'inscription d'un signalement se fait de manière dématérialisée sur l'application « R SST » accessible via le portail Arena / « Intranet, Référentiels et Outils ». Le directeur, l'IEN chargé de la circonscription et le conseiller de prévention départemental sont informés par une notification automatique par mail de toutes nouvelles inscriptions. Ils peuvent prendre connaissance des signalements et des suites données. Pour les usagers et autres intervenant n'ayant pas d'adresse académique

Un registre santé et sécurité au travail sous forme papier doit être à la leur disposition au sein de l'école. Le directeur recopie les nouveaux signalements inscrits dans le R SST papier de l'école dans l'application R SST.

Contact : Conseiller de prévention départemental :
Nicolas HEVIN

ce.conseiller-prevention34@ac-montpellier.fr,
 Tel : 06.12.56.21.52.

A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE

 les signalements dans le registre santé sécurité au travail sont saisis en ligne.

Pour plus de détails reportez-vous à la page :

RSST Dématérialisé :



[Lien](#)





L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT DANS L'HÉRAULT

Classe découverte de Calandreta Dau Chivalet en Italie (Asti) à l'occasion d'une rencontre autour du tambourin.

LA DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Depuis le 1er septembre 2014, la division des établissements d'enseignement privé (DEEP) assure la gestion de l'ensemble des enseignants du 1er degré de l'enseignement privé sous contrat des cinq départements de l'académie de Montpellier. Il s'agit des maitres contractuels, maitres agrées et auxiliaires.

Pour l'ensemble de ces enseignants, la DEEP assure la gestion individuelle et collective de leur carrière :

en gestion individuelle, les actes de gestions administrative et financière ;

en gestion collective, principalement le suivi des opérations relatives à l'avancement et au mouvement des personnels.

Les opérations de gestion collective sont présentées en commission consultative mixte inter départementale (CCMI), instance paritaire de consultation des organisations professionnelles des maitres de l'enseignement privé.

Le suivi pédagogique des enseignants des écoles privées sous contrat reste sous la responsabilité des inspecteurs de l'éducation nationale.

Le suivi de la scolarité des élèves relève de chaque DSDEN de l'Académie.



Les réseaux de l'enseignement privé sous contrat du 1er degré

Dans l'Hérault, les établissements d'enseignement privé sous contrat du 1er degré relèvent de deux réseaux principaux :

- un réseau confessionnel, très majoritairement catholique et qui représente 44 écoles pour le département de l'Hérault ;
- un réseau d'écoles d'enseignement immersif en langue régionale, l'Occitan.

Également présent dans L'Aude et le Gard, le réseau des écoles « Calandreta » de l'Hérault compte 8 établissements répartis sur le département.



La DEEP

La division des établissements d'enseignement privé est composée de 3 bureaux :

- le bureau des moyens qui assure le suivi des moyens de l'enseignement scolaire sur l'ensemble du territoire académique (BOP 139), le suivi des établissements hors contrat pour leur dossier de déclaration d'ouverture et le suivi des contrôles ;
- le bureau RH du 1er degré qui assure la gestion individuelle et collective des personnels enseignants ;
- le bureau RH du 2nd degré qui remplit les mêmes missions qu'au 1er degré.

La DEEP assure également la gestion de carrière des enseignants relevant des écoles en contrat simple qui accueillent des élèves en situation de handicap (IME, ITEP).

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT DANS L'HÉRAULT ACCUEILLE :

- 10.82% des élèves du 1er degré ;
- 15.06% des élèves du 2nd degré.

dans :

- 58 écoles primaires ;
- 35 établissements secondaires.

LE 1^{ER} DEGRÉ



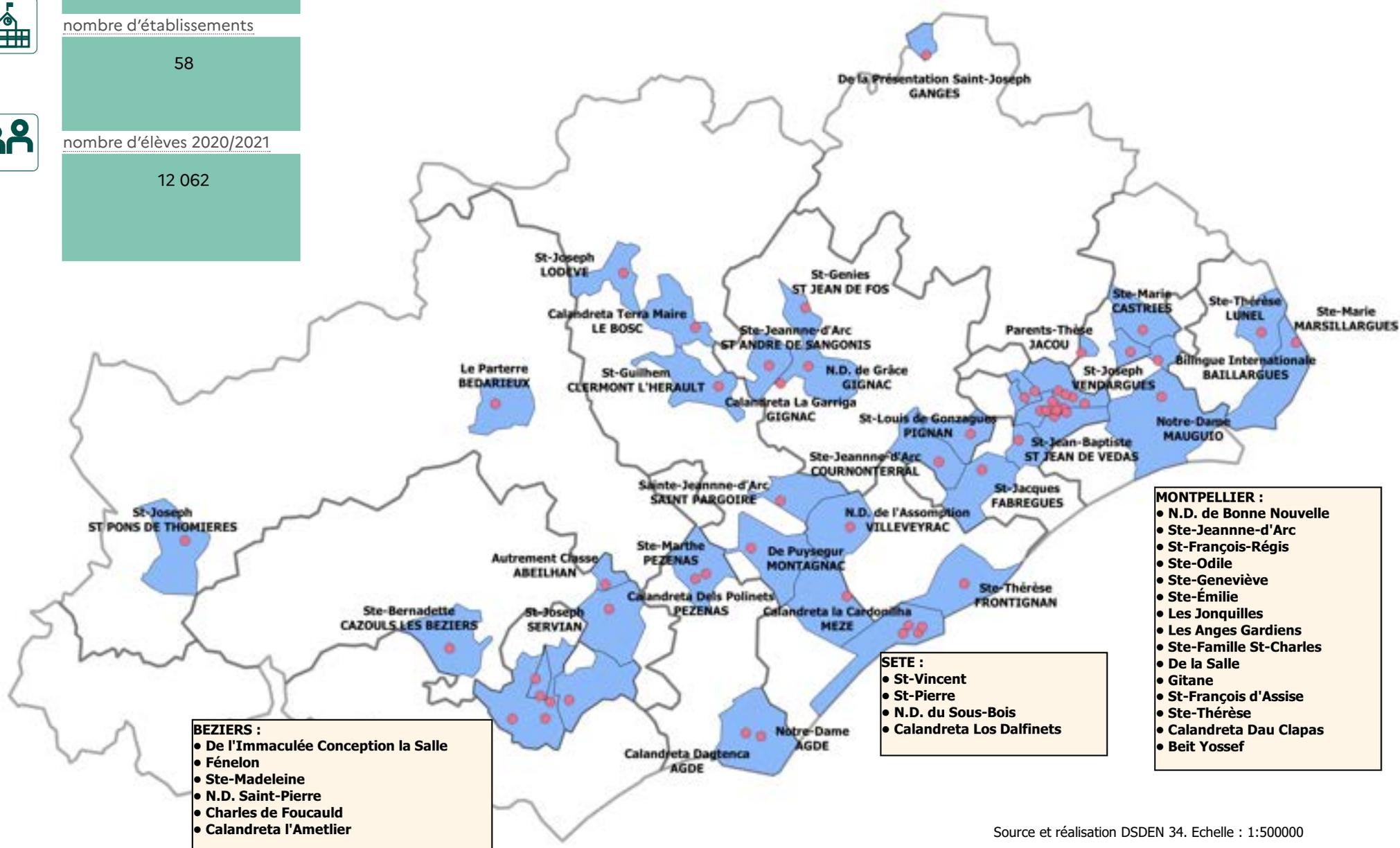
nombre d'établissements

58



nombre d'élèves 2020/2021

12 062



Source et réalisation DSDEN 34. Echelle : 1:50000

LE 2ND DEGRÉ : LES COLLÈGES

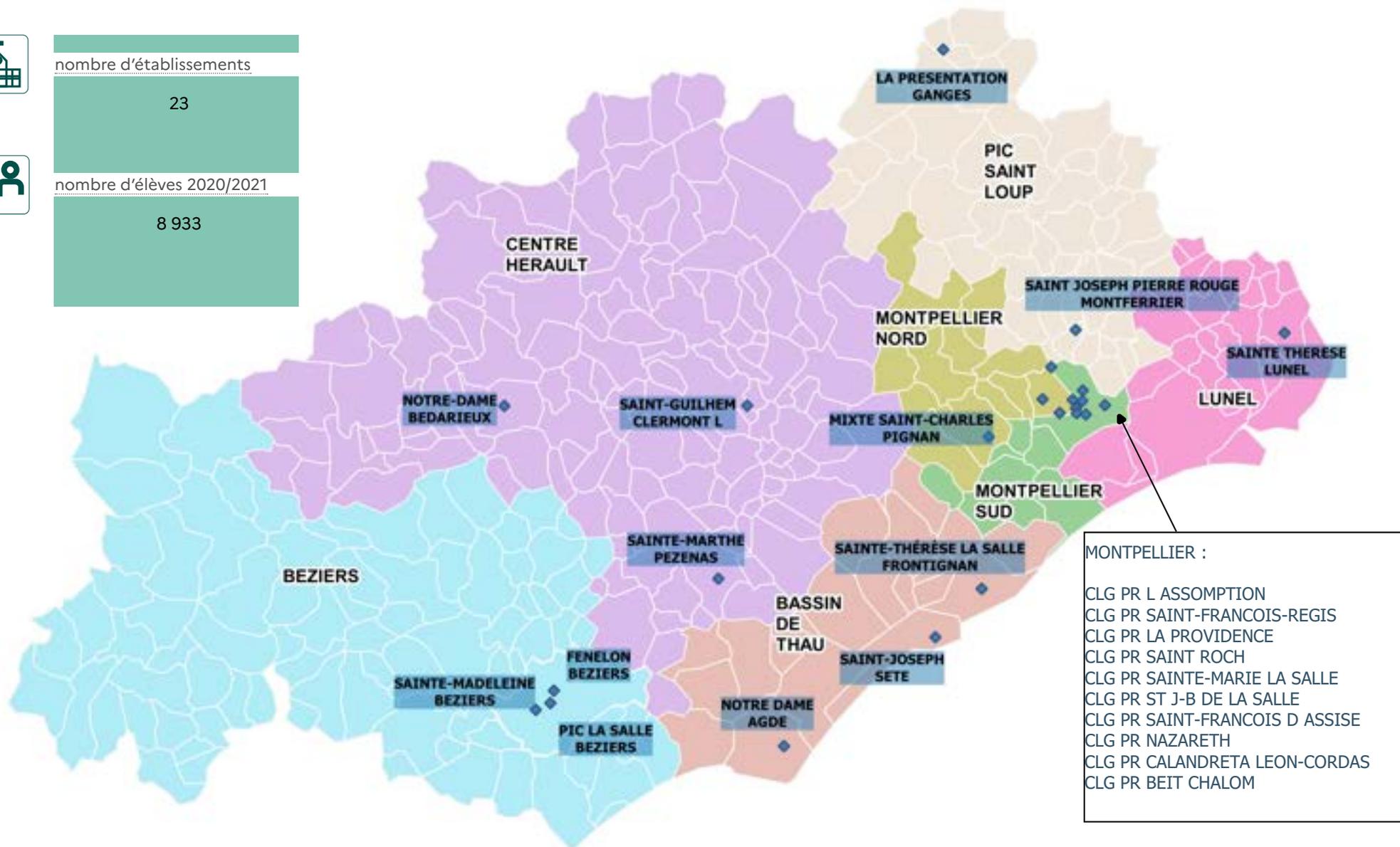
nombre d'établissements

23



nombre d'élèves 2020/2021

8 933



LE 2ND DEGRÉ : LES LYCÉES

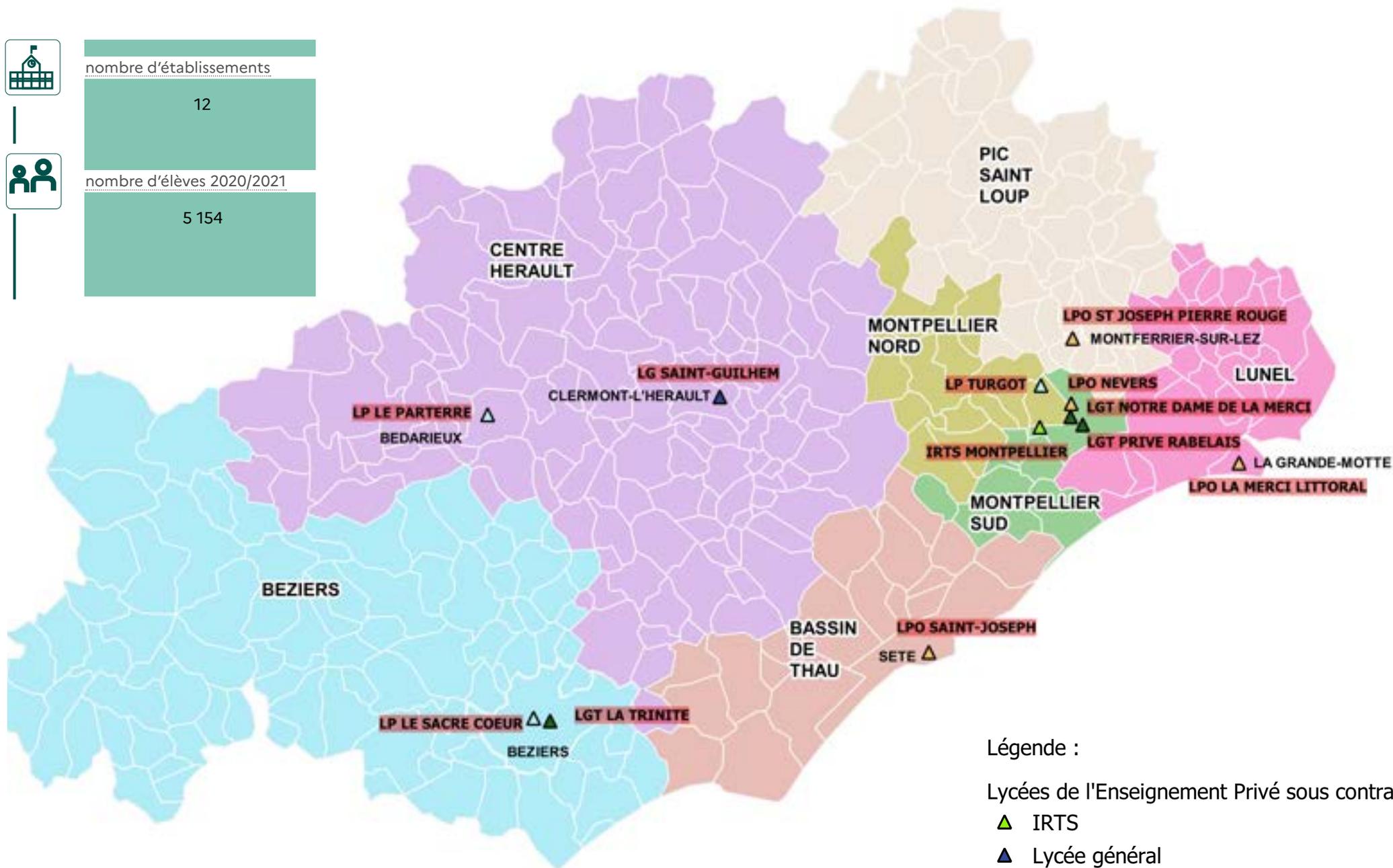
nombre d'établissements

12



nombre d'élèves 2020/2021

5 154



Légende :

Lycées de l'Enseignement Privé sous contrat

- ▲ IRTS
- ▲ Lycée général
- ▲ Lycée général et technologique
- △ Lycée professionnel



SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTE ET D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ELEVES

Médecin	
Isabelle HADJI	53.11
..... (Adjointe)	
Infirmière	
Sarra DANTHONY	52.66
Assistante Sociale	
Sandrine DEBOURDEAU	52.37
Assistante Sociale Adjointe	
Béatrice SUAU	52.33
Secrétariat	
Pascale FAUVERGUE	52.36
Marie-Violaine PONS	53.03

Chargés de Missions et Conseillers Pédagogiques

Chargée d'Etudes

Martine ANNE

Chargés de Missions :

EFIV	
Frédéric BERNARD	45.72
CASNAV	
Céline PAPELARD	50.14
Education Prioritaire et Cohésion Sociale	
Sandrine FAURE	53.33
Site WEB- Intranet Accolad- Numérique	
Vincent ROUVELET	52.68
Sciences, Environnement et Développement Durable	
Philippe MAHJES	53.31
Aide à la décision et au pilotage- CNE	
Thomas ABEL	52.67
Evaluation	
Laurent ROUDY	47.01
Ecole du socle auprès des DASEN-Adjoint	
Nadia MAZIN	52.31
Marie-claude GOULOUMES	52.22
Rythmes scolaires- PEDT	
Marie-claude GOULOUMES	52.22

Conseillers Pédagogiques :

Arts et Culture 2^d degré	
Benoît ACHETTE	
Arts et Culture Humaniste	
Fabien JOLIVE	52.43
Education Musicale	
Thierry CAPERAN	52.40
Benjamin LAIB	52.40
Arts Visuels	
Anne DUCHEL-BENEZECH	53.25
Classes Relais	
Nadia MAZIN	52.22
Mathématiques	
Corinne GRUEL	04.48.18.54.87
Maternelle	
Stéphane RIEU	04.30.63.65.43
Coordination accompagnement	
Chargée de mission CMF- PES	
Sophie VILLECOURT	52.94

Formation Continue

Isabelle BOYER	52.96
Frédéric CORDEIRO	53.02
Langues Vivantes	
Bénédicte CARON	65.45
Anne IGUAL	65.45
Océlan	
Céline SERVA	
EPS	
Cécile GATOUILLAT	52.21
Thierry NICOT	52.44
Fabrice RAVEL	53.19

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'HERAULT - 2021-2022

Standard : 04.67.91.47.00 (Pour joindre directement un agent faire le 04.67.91 et les 4 derniers numéros)

INSPECTEURS D'ACADEMIE DIRECTEURS ACADEMIQUES ADJOINTS DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

Véronique GERONES-TROADEC
David RAYMOND

Assistante : **Kathy MASSOT** 53.18

INSPECTEUR D'ACADEMIE - DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

Christophe MAUNY

Assistante : **Brigitte LACOMBE** 52.01
Gestion des Personnels de Direction et d'Inspection

Directeur de Cabinet : **Hervé COMBET** 53.15
Courrier Réservé - Mise en sécurité des établissements (PPMS) Référent – Radicalisation

Chef de Cabinet : **Nathalie MOREL** 53.32
Relation Elus - Déplacement DASEN
Chargée de communication
Relation Parents Elèves 1^{er} degré

Chargé de mission : **Alain COMBES** 04.30.63.65.61
Relations Parents Elèves 1^{er} et 2^{ème} degré – Référent Harcèlement 1^{er} et 2^{ème} degré - Référent Laïcité

Chauffeur : **Brahim SGHIR** 52.29 Chauffeur :52.29

ADJOINT AU DASEN pour le 1^{er} degré

Olivier BOST

Assistante : **Patricia POIRET** 52.09

INSPECTRICES DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION (IIO)

Suzanne BULTHEEL

Assistante : **Patricia POIRET** 52.09
Dominique MARCHAND Chargée d'Etudes 28.08

ASSISTANTES SOCIALES DES PERSONNELS

Danielle FRAUD 52.98
Christine LOBATO 52.76
Séverine MARIN-LAFLECHE 52.89

CONSEILLERS

Médecins de Prévention
Pascale AUGE 45.01
Joëlle VARRICCHIONE 45.01

Conseiller de prévention
Nicolas HEVIN 54.28
Conseillers RH de Proximité : 62.65 /.../62.63
Annick PIROT- Thierry AZEMA - Charlotte GAUSSERAN

Laurence COLLAS
Cheffe de service départemental
Inspectrice Jeunesse et Sport
Déléguée départementale à la vie associative
04.67.41.72.76

Assistante : **Geneviève SANCHEZ**
04.67.41.72.60

SECRETARE GENERALE

Nathalie MASNEUF

Assistante : **Geneviève MIRAVETE** 52.02
Gestion des SCU : **Carole TUAILLON** 53.30

Service Jeunesse Engagement Sport

Standard : 04.67.41.72.00

Adjoint(e) XXX

Division des Personnels Enseignants du 1^{er} degré (DIPER)

Cheffe de division : **Florence BOUCARD** 52.72

Adjointe
Christelle ROMAN 48.60

Assistante
Manambonina RANDRIAMAHARO 52.71

Division des Moyens d'Enseignement et financiers (DIMEF)

Chef de division : **Grégory MUNIER** 48.61

Assistante (secrétariat CTSD-CDEN,...)
Agathe ROMANET (1/2) 48.61

Division de la Vie des Elèves et de la Scolarité (DIVEL)

Cheffe de division : **Bénédicte OLBORSKI** 48.90

(Pour joindre directement un agent faire le 04.67.41 et les 4 derniers numéros)

QUALITE EDUCATIVE et ACCESSIBILITE à l'offre d'activités sportives et d'accueils de mineurs (ACM)

Conseillers techniques et pédagogiques :
Adélie DI MALTA (Jeunesse Education Populaire) 72.70
Landry RAFIN (Jeunesse Education Populaire) 72.64
Guillaume DECHAVANNE (Sport) 72.82
Michel VIDAL (Sport) 72.67

Assistants administratifs
Chantal GEREMIAS (Jeunesse) 72.77
Hélène LAPEYRONIE (Sport) 72.52

BUREAU DE LA GESTION INDIVIDUELLE ET FINANCIERE

Chef de Bureau
Christelle ROMAN 46.60

Pôle Gestion Individuelle
Sophie BEDUBOURG (1/2) 52.24
Christine CARASCO 52.62
Aurélien DURAND 53.48
Caroline FOISSARD (1/2) 52.61
Corinne FOLCHER 47.06
Fiona HENRIETTE 46.40
Linda HIDAOUI 52.64
Tatiana MORAWEK 53.43
Jean-Pierre SOULA 47.26

Pôle Affaires Médicales :
Cyril COUDERT 52.75

BUREAU DES MOYENS 1^{ER} DEGRE ET 2ND DEGRES COLLEGES

Chargé de mission inter-degré (réfèrent ONDE devoirs faits accompagnement éducatif stage de remise à niveau) : **Philippe CAPDEVILLE** 52.93

Pôle allocation des moyens 1^{er} degré/IPE/OTS/DETR

Catherine GUIGNERY 52.18
Sophie GELY 52.10

Pôle allocation des moyens 2nd degré collèges AED- Budgets

Marina FLAVIEN 52.12
Nathalie SOULIER 52.13

BUREAU DES AFFECTATIONS DES ELEVES

Pôle affectation en collèges
Sandrine DOUMAYROU 52.28
Sylviane GIL 47.03

Pôle affectation en lycées
Michèle BERTRAND-SOULAGE 52.54
Françoise ROUSSEL 52.23

BUREAU DU SUIVI DE LA SCOLARITE

Pôle « CNED, Sorties scolaires 1^{er} et 2nd degré, Commissions pré-affectation »
Catherine BOUCHALTA 53.17
Laurent FROSI (1/2) 48.21

Pôle « Absentéisme, accidents scolaires, recrutement Cité scolaire, concours »
Cécile SULTAN-FAUCHARD 52.77
Laurent FROSI (1/2)

SECURISATION des activités sportives et des ACM

Conseillers techniques et pédagogiques :
Stéphane LIGER (Sport) 72.63
Stéphane PIOCIA (Sport) 72.81
Adélie DI MALTA (ACM) 72.70

Assistants administratifs
Catherine LEFRANC (Règlementation) 72.65
Geneviève SANCHEZ (Déclarations ACM) 72.60

Soutien à la VIE ASSOCIATIVE et à L'EDUCATION POPULAIRE

Conseiller technique et pédagogique :
Matthieu FRIREN (Jeunesse Education populaire) 72.68

Assistante administrative
Leslie TANCOGNE 72.15

PROMOTION de l'ENGAGEMENT et de la citoyenneté

Conseillers techniques et pédagogiques JEP :
Thierry ROOS (Service Civique-SNU-Réserve Civique) 72.62
Khalifa GUYEY (Service Civique – Citoyenneté) 72.58

Assistants administratifs :
Sylvia FALCAO (Service Civique – Réserve civique) 72.61
Anne-lise ALLIAN (SNU- Citoyenneté - Jeunesse)

Cellules transversales :
Enquêtes et Suites Administratives : ddcsc-cesa-js@herault.gouv.fr
Diagnostic et Evaluation : ddcsc-jsva@herault.gouv.fr
Formation : ddcsc-formation-continue@herault.gouv.fr

BUREAU DE LA GESTION COLLECTIVE ET DU REMPLACEMENT

Chef de Bureau
Marie CHABBAL 52.82

Pôle Gestion Collective
Mouvement Intra, LA, TP
Marie CHABBAL 52.82
Caroline DESAGA 52.70
Agathe ROMANET (1/2) 53.10
Mouvement inter Mouvement complémentaire Inéat Exéat
Sophie BEDUBOURG (1/2) 52.24
Caroline FOISSARD (1/2) 52.61

Pôle du Remplacement
Muriel GIRONO 52.34
Christel VERGNAUD 49.47

BUREAU DE LA GESTION FINANCIERE

Pôle « Suivi des crédits – Correspondante IEN »

Véronique ISTANCE 53.16

Pôle « Frais de Déplacement 1^{er} degré Gestion FC du 1^{er} degré »

Sylvie GHIRONI 46.84

Personnels effectuant des missions académiques et départementales

Contrôle de légalité des actes des collèges, réglementation financière et comptable, réseau des gestionnaires et des agences comptables, élections CA 2nd degré et CE 1^{er} degré, nomination des personnes qualifiées
Jean-Jacques ROSE (DV3E) 52.30
Crédits Pédagogiques et fonds sociaux (DV3E)
Thierry LECOINTE (DV3E) 47.67

Bureau de l'Aide Sociale – CDAS 34
Sophie PROSPERO (DAMERAS) 46.51

Pôle ASH

IEN ASH Adaptation Scolaire
Eric BOUVIER 52.87

IEN ASH Handicap
Remi CAZANAVE 52.90

Secrétariat
Aurélien BENEZECH 53.21

Conseillers Pédagogiques ASH
Colas DIDIER 52.05
..... 50.49
Julie GUICHARD 04.30.63.65.76
Gaelle REZE 52.39
Julie SOLLER 53.22

CDOEASD
Philippe LARTIGUE-PEYROU 52.95

BUREAU DES PERSONNELS D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Coordonnatrice AESH
Joëlle MASCARILLA 54.37

Pôle gestionnaire AESH

Gestionnaire AESH I et M
Lysiane DELABALLE 50.87
Claire DUCHENE 52.19
Karine CAPELLE 53.42
Stéphanie TREILLET 04.48.18.54.29

Affectation ULIS
Sophie BLYAU 47.62

Gestion Paye
Martine LECOURTILLET 52.27

Pôle « Appui » (Handiscol, archivage, classement courriers, saisie notifications MDA)

Matériel Pédagogique Adapté
Hélène GALGANI 52.86
Patricia MOYET 60.83

CIRCONSCRIPTIONS

BEDARIEUX – Jean-Marc LAPEGUE- IEN
Secrétariat : Sandrine MONESTIER 04 67 95 15 67

BEZIERS CENTRE – Hélène OLIVET- IEN
Secrétariat : Anne-Marie MORIN 04 48 18 54 81

BEZIERS NORD – Stéphanie JAMME - IEN
Secrétariat : Damien CELLIER 04 67 30 77 17

BEZIERS SUD – Luc GAIGNARD - IEN
Secrétariat : Véronique REDONDO 04 67 30 78 16

BEZIERS VILLE – Gérard VIRGILI - IEN
Secrétariat : Anais DANJOU 04 67 31 10 38

CASTELNAU-LE-LEZ – Rachel ALIART – IEN
Secrétariat : Claudine DAABOUL 04 30 63 65 93

FRONTIGNAN LITTORAL – Michaël DUTREUIL – FF.IEN
Secrétariat : Nathalie BATTU 04 67 18 30 10

GIGNAC – Maryse HUMBERT - IEN
Secrétariat : corinne CALMES 04 30 63 65 95

LATTES – Laurent BELLAY - IEN
Secrétariat : Niole CIDALISE 04 48 18 54 00

LODEVE – Karim GAVIGNET-ROSETTE – IEN
Secrétariat : Martine BERGER-CLOEMENE 04 48 18 54 70

LUNEL – Carine BELREPAYRE - IEN
Secrétariat : Jacqueline MANRESA 04 48 18 54 40

MONTELLIER CENTRE – Stéphane JOLIVET - IEN
Secrétariat : Kathy RAYMOND 04 48 18 54 65

MONTELLIER EST – Brigitte POUJADE - IEN
Secrétariat : Marie-France KHODJA 04 67 91 52 83

MONTELLIER NORD – Laure BENTIVEGNA – FF.IEN
Secrétariat : Morgane PAUZIER 04 48 18 54 87

MONTELLIER OUEST – Marie Laure LE BAIL - IEN
Secrétariat : Aurélie BENKRALED 04 48 18 54 54

8MONTELLIER SUD – Bruno BIREAU - IEN
Secrétariat : Christelle GIULIANI 04 48 18 54 20

PEZENAS – Daniel GALTIER - IEN
Secrétariat : Carole SANTA 04 30 63 65 26

SAINTE JEAN DE VEDAS – Bruno DAVID - FF.IEN
Secrétariat : Jean-Paul URBANI 04 30 63 65 40

SAINTE MATHIEU DE TREVIERIS
Hervé REGNIER – IEN
Secrétariat : Céline PARENTINI 04 48 18 54 49

SETE – Catherine LEMOINE – IEN
Secrétariat : Nathalie ANDRE 04 48 18 54 30

De septembre 2020 à juillet 2021, quelques temps forts de la DSDEN 34

SEPTEMBRE 2020



Inauguration du lycée Simone Veil à Gignac 79ème lycée public de l'académie de Montpellier. Il accueille en sept 2020 270 élèves de 2nde puis progressivement 1 200 élèves, dont 80 internes lors des 3 prochaines rentrées scolaires (Rentrée 2021 des élèves du niveau 1ère puis en 2022 les élèves de terminale).

SEPTEMBRE 2020



Christophe Mauny Dasein34 et Mickaël Delafosse Maire de Montpellier visitent le jour de la rentrée plusieurs écoles de la ville. Ecoliers et enseignants sont heureux de se retrouver.

SEPTEMBRE 2020



Semaine du sport scolaire dans tout le département de l'Hérault. De nombreuses activités de découverte sportive proposées aux écoliers grâce aux partenaires, associations, collectivités, enseignants, CPC .

OCTOBRE 2020



Dictée ELA : les élèves de l'Ecole Blaise Pascal ont brillamment participé à cet évènement soutenu par les joueurs du Montpellier Hand Ball. Beau moment de partage et de solidarité

OCTOBRE 2020



Réunion de rentrée des 11 médecins, 56 infirmières et des 23 assistantes sociales scolaires de l'Hérault. C.Mauny DASEN 34 profite de cette rencontre pour remercier tous ces personnels de leur engagement lors de la crise sanitaire.

NOVEMBRE 2020



Dans de nombreux établissements et écoles du département, les équipes enseignantes et les élèves de tous âges ont organisé d'émouvantes cérémonies d'hommage en l'honneur de Samuel Paty.

NOVEMBRE 2020



Comité de pilotage de la cité éducative de la Mosson de Montpellier. Réunion présidée par la Rectrice de l'académie de Montpellier, le Préfet de l'Hérault et le Maire de Montpellier.

DÉCEMBRE 2020



Lycée J Monnet, projection du film « Le code de la vie » réalisé avec des élèves de l'école Michel de l'Hospital en Langues des Signes Française. Magnifique exemple d'action menée dans le cadre de l'école inclusive.

DÉCEMBRE 2020



Dans le cadre de la journée de la Laïcité, les élèves de l'école Cabrières ont rédigé leur propre manifeste après avoir vu le film «Laïcité et liberté»

JANVIER 2021



Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), transféré au sein de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de l'Hérault (DSDEN) au 1er janvier 2021 dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de l'État (OTE)

JANVIER 2021



Dans le cadre du Plan Violence, signature d'une convention entre la DSDEN 34 et la Police Nationale, relative à une mesure de responsabilisation applicable aux élèves des établissements du 2nd degré dans le cadre de sanctions disciplinaires

JANVIER 2021



C.Mauny DASEN 34 réunit les élus des 3 arrondissements de l'Hérault pour faire le bilan de la rentrée 2020, préparer la rentrée 2021 et présenter le nouveau SDJES 34

JANVIER 2021



Première campagne de tests antigéniques organisées avec les infirmières scolaires dans 52 établissements du 2nd degré + leurs écoles de rattachement pour les personnels volontaires

FÉVRIER 2021



La DSDEN 34 présente tout au long de la SOP (Semaine Olympique et Paralympique) 2021 sur tout le territoire de l'Hérault pour mettre en avant les activités sportives proposées aux élèves

FÉVRIER 2021



Dans l'Hérault deux nouvelles communes Béziers et Sète sélectionnées pour la labellisation Cité Educative

FÉVRIER 2021



Cérémonie de présentation des 21 jeunes volontaires au titre de Cadets de la défense de la section de l'Hérault issus de 5 collèges départementaux

FÉVRIER 2021



Dispositif «vacances apprenantes» au Lycée P.M France de Montpellier : 13 enseignants + 45 lycéens volontaires qui mettent à profit cette période pour finaliser leur chef d'œuvre consacré à des tutoriels de réparation.

MARS 2021



Semaine Des Mathématiques dans l'Hérault, dès la maternelle les écoliers découvrent l'apprentissage des mathématiques à travers le jeu.

MARS 2021



Plus de 1000 profs de maternelle de l'Hérault réunis lors d'une réunion en visio pour un échange sur les troubles du neurodéveloppement en maternelle avec l'intervention de Pr Amaria Baghdadli du CHU de Montpellier

MARS 2021



Les élèves de 6ème de la Cité Française Combes ont accueilli 5 classes lors de l'événement de la «Grande lessive» consacrée cette année «Aux jardins suspendus

MARS 2021



Signature de la convention entre la Dsden 34 et l'Aggopole de Sète en faveur de l'EDD et du Développement Durable : 19 écoles accompagnées cette année, 62 projets classes mis en œuvre sur les circons de Sète, Frontignan littoral

AVRIL 2021



Dès le 6 avril 2021 dans l'Hérault, 113 lieux (écoles, collèges, lycées) organisés pour recevoir chaque jour plus de 1700 enfants des personnels indispensables à la gestion de l'épidémie ! Merci aux collectivités et équipes volontaires !

AVRIL 2021



Le Lycée P.Fernand Léger de Bédarieux obtient le label d'Internat d'excellence. Objectif offrir aux lycéens des conditions d'études optimales.

JUIN 2021



Dans le cadre de la semaine des langues, le pole Langues Vivantes Étrangères de la Dsden34 a conçu le Genia-ly qui regroupe des ressources pour les classes de cycle1, cycle2 et cycle 3

JUIN 2021



4 classes de l'Hérault ont participé aux 24ème journées des Epidauries du soleil organisées par le centre Epidaure avec l'ICM. Au programme prévention des risques solaires et expériences sur les effets du soleil.

JUIN 2021



Exposition éphémère des créations d'élèves conçues dans le cadre du projet Arboebio au Musée Fabre de Montpellier. Bravo aux écoliers et à leurs enseignants pour ces magnifiques réalisations EAC et EDD .

JUIN 2021



Distribution des fables de la Fontaine aux élèves de CM2 de l'école Michel de l'Hospital. Objectif encourager la lecture, favoriser le goût de lire et le partager.

JUILLET 2021



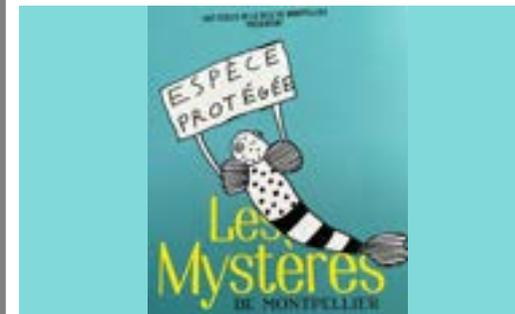
285 jeunes volontaires engagés au SNU ont participé à des stages de cohésion dans le département de l'Hérault

JUILLET 2021



Cérémonie de remise des diplômes aux 21 collégiens de la section de l'Hérault engagés dans le Cadets de la défense

JUILLET 2021



Parution du dernier tome des Mystères de Montpellier, très belle collaboration d'écriture entre les élèves et leurs enseignants de 8 écoles de la Ville de Montpellier

VOUS POUVEZ SUIVRE L'ACTUALITÉ DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DANS L'HÉRAULT SUR :



FACEBOOK

[HTTPS://BIT.LY/3ANTG4X](https://bit.ly/3antg4x)



TWITTER

[HTTPS://TWITTER.COM/34DSDEN](https://twitter.com/34dsden)

Remerciements à Mesdames et Messieurs :

- La Directrice et les Directeurs académiques ;
- les Inspectrices et Inspecteurs de l'éducation nationale ;
- les Cheffes et Chefs de division ;
- le Délégué académique à la pédagogie ;
- les Conseillères et Conseillers techniques départementaux ;
- les Conseillères et Conseillers pédagogiques départementaux ;
- les Coordonnatrices et Coordonnateurs départementaux ;
- les Chargé(e)s de missions.

pour leur contribution à l'élaboration du Dossier de rentrée
2021/2022.

Les contributeurs

GRÉGORY MUNIER, CHEF DE DIVISION DIMEF	PAGE 7
BEATRIX VINCENT, CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE	PAGE 10
JEAN-MARC LAPEGUE, IEN	PAGE 13
HÉLÈNE OLIETE, IEN	PAGE 14
STÉPHANIE JAMME, IEN	PAGE 15
LUC GAIGNARD, IEN	PAGE 16
GÉRARD VIRGILI, IEN	PAGE 17
RACHEL ALIART, IEN	PAGE 18
MICKAËL DUTREUIL, IEN	PAGE 19
MARYSE HUMBERT, IEN	PAGE 20
LAURENT BELLAY, IEN	PAGE 21
KARIN GAVIGNET-ROSETTE, IEN	PAGE 22
CARINE BELREPAYRE, IEN	PAGE 23
STÉPHANE JOLIVET, IEN	PAGE 24
BRIGITTE POUJADE, IEN	PAGE 25
LAURE BENTIVEGNA, IEN	PAGE 26
MARIE-LAURE LEBAIL, IEN	PAGE 27
BRUNO BIREAU, IEN	PAGE 28
DANIEL GALTIER, IEN	PAGE 29
BRUNO DAVID, IEN	PAGE 30
HERVÉ REGNIER, IEN	PAGE 31
CATHERINE LEMOINE, IEN	PAGE 32
SERVICE DE LA VIE DES ÉLÈVES, DIVEL	PAGE 34
PHILIPPE CAPDEVILLE, CHARGÉ DE MISSION DIMEF	PAGE 35
BÉNÉDICTE OLBORSKI, CHEFFE DE DIVISION DIVEL	PAGE 43
STÉPHANIE RIEU, CPD MATERNELLE	PAGE 54
STÉPHANIE RIEU, CPD MATERNELLE	PAGE 55

RÉMI CAZANAVE, IEN ASH	PAGE 56
ISABELLE HADJI, MÉDECIN CONSEIL DÉPARTEMENTAL	PAGE 57
RÉMI CAZANAVE, IEN ASH	PAGE 58
RÉMI CAZANAVE, IEN ASH	PAGE 59
ÉRIC BOUVIER, IEN ASH	PAGE 60
ÉRIC BOUVIER, IEN ASH	PAGE 61
CÉLINE PAPELARD, CHARGÉE DE MISSIONS	PAGE 62
RÉMI CAZANAVE, IEN ASH	PAGE 63
SANDRINE FAURE, CHARGÉE DE MISSIONS, HERVÉ BLETTERY & GÉRARD VIRGILI, IEN	PAGE 66
HERVÉ REGNIER, IEN	PAGE 67
SUZANNE BULTHEEL, IEN IO & M.F.MOINE DIR CIO	PAGE 68
SUZANNE BULTHEEL, IEN IO	PAGE 69
SUZANNE BULTHEEL, IEN IO & S.TRIBOUT, DIR CIO	PAGE 70
SUZANNE BULTHEEL, IEN IO	PAGE 71
MARIE-CLAUDE GOULOUMES, COORDIANTRICE DÉPARTEMENTALE PEDT.	PAGE 72
FABIEN JOUVE, CPD ARTS & CULTURE	PAGE 74
THIERRY CAPERAN & BENJAMIN LAIB, CPD ÉDUCATION MUSICALE	PAGE 75
ANNE DUCCEL-BENEZECH, CPD ARTS VISUELS	PAGE 76
FABIEN JOUVE, CPD ARTS & CULTURE	PAGE 77
PHILIPPE MAHUZIES, CPD SCIENCES & EDD	PAGE 78
CÉCILE GATOUILLAT, THIERRY NICOT & FABRICE RAVEL, CPD EPS	PAGE 79
HÉLÈNE OLIETTE, IEN	PAGE 81
ANNE IGUAL & BÉNÉDICTE CARON, CPD LVE, CARINE BELREPAYRE, IEN	PAGE 82
CÉLINE SERVA, CPD LCR	PAGE 83
CÉLINE SERVA, CPD LCR, CARINE BELREPAYRE, IEN	PAGE 84
MARYSE HUMBERT, IEN	PAGE 85
KARIN GAVIGNET-ROSETTE, IEN	PAGE 86
VÉRONIQUE GERONES-TROADEC, DAASEN	PAGE 87
VÉRONIQUE GERONES-TROADEC, DAASEN	PAGE 88
LAURENCE COLLAS, CHEFFE DE SERVICE SDJES	PAGE 90
VÉRONIQUE GERONES-TROADEC, DAASEN	PAGE 96
DAVID RAYMOND, DAASEN	PAGE 97
SARRA DANTHONY, INFIRMIÈRE; ISABELLE HADJI, MÉDECIN, CONSEILLÈRES TECHNIQUES DÉPARTEMENTALES.	PAGE 98
SANDRINE DEBOURDEAU, CONSEILLÈRE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE.	PAGE 99
NICOLAS HEVIN, CONSEILLER DE PRÉVENTION	PAGE 100
NICOLAS HEVIN, CONSEILLER DE PRÉVENTION	PAGE 101
NICOLAS HEVIN, CONSEILLER DE PRÉVENTION	PAGE 102
ANNE HERAIL, RESPONSABLE DEEP	PAGE 104
NATHALIE MOREL	PAGE 110
CARTOGRAPHIE : LAURENT ROUDY, CHARGÉ DE MISSIONS	
COORDINATION ET SUIVI DE RÉALISATION : NATHALIE MOREL, CHARGÉE DE COMMUNICATION, ALAIN COMBES, CHARGÉ DE MISSIONS	



Dossier de rentrée

Direction
des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Hérault

DSDEN34
Académie de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

Directeur de publication :
Christophe MAUNY
Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale
du département de l'Hérault

Maquette, graphisme :
Service Communication - PAO
Impression :
SRD Rectorat de Montpellier
Crédit photos :
DSDEN34

Date de publication :
Octobre 2021



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*